

hors-série n° 34

ÉTÉ - 2022

Années 1970 : le moment des 100 mesures  
pour l'environnement

# Pour mémoire

COMITÉ  
D'HISTOIRE

REVUE DES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES,  
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER





# Pour COMITÉ D'HISTOIRE mémoire

REVUE DES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES,  
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

Actes de la journée d'études du 9 juin 2021

**Années 1970 : le moment des 100 mesures  
pour l'environnement**

**L**e 7 janvier 1971, à l'occasion d'un remaniement gouvernemental, un nouveau ministère était créé, celui de la Protection de la nature et de l'environnement. « Ministère de l'impossible », selon les mots ultérieurs de son premier occupant, Robert Poujade, car sans véritable budget ni véritable administration. Ce ministère concrétisait une prise de conscience : au cours de la décennie précédente, la lutte contre les « pollutions », les « nuisances » ou les « agressions de la vie moderne » s'était en effet imposée comme sujet dans le débat public. En témoignait une commande faite un an et demi plus tôt par le premier ministre de l'époque, Jacques Chaban Delmas.

Dans une lettre adressée à quatorze de ses ministres le 24 octobre 1969, il écrivait : « Dans le cadre de la politique française d'aménagement du territoire, je vous demande de bien vouloir me soumettre, avant la fin de l'année, un programme d'action propre à assurer une maîtrise plus grande de l'"environnement", par les moyens notamment de la lutte contre les nuisances, de la réduction du bruit, de l'élimination des déchets, de la sauvegarde des sites et des paysages, de la protection des grands espaces naturels, etc. ». Pour la première fois, le terme « environnement » faisait son apparition dans le vocabulaire de l'action publique. La commande devait aboutir à un programme, « cent mesures pour l'environnement », qui sera présenté le 10 juin 1970 en conseil des ministres puis publié dans la revue *2000* éditée par la DATAR.

Ces cent mesures représentaient le premier essai d'agrégation d'actions publiques et d'expérimentations locales, essai d'autant plus important qu'il intervenait avant la création du ministère dédié et qu'il affichait la volonté de décloisonner les logiques des politiques sectorielles. Rétrospectivement, ce programme devait marquer l'histoire de la protection de l'environnement à la fois par son ampleur intersectorielle et sa portée sur l'efficacité de l'action publique, de la même manière que le feraient le Plan national pour l'environnement de 1990 ou le Grenelle de l'environnement de 2007.

Comment, par quels circuits une telle commande avait-elle été amenée à être passée, sur quelles notions scientifiques reposait-elle, sur quoi portaient les actions proposées, quelles en seraient les suites, les actions préconisées préfiguraient-elles une politique publique cohérente ? C'est à toutes ces questions que tente de répondre la journée d'étude « Le moment des cent mesures » qui s'est déroulée en ligne le 9 juin 2021 et dont le présent numéro hors-série de la revue *Pour Mémoire* constitue les actes.

Analyser le « moment » des cent mesures, c'est plus largement réinterroger ce qui, au début des années 1970, constituait le champ des possibles des politiques environnementales. C'est poser la question des sujets qui ont été mis sur la table par différents acteurs – notamment scientifiques ou associatifs – puis mis en action publique ou au contraire oubliés lors de l'institutionnalisation du nouveau ministère. C'est aussi identifier les sujets passés sous silence, à l'image des problèmes climatiques pourtant déjà émergents.

Ce numéro hors-série revient ainsi sur les histoires qui se croisent dans la mise au point des cent mesures.

Florian Charvolin s'intéresse à la constitution du domaine d'action publique correspondant à l'environnement en interrogeant la façon dont ce terme adopté récemment en français (il entre dans le Larousse en 1963) va jouer un rôle d'étiquette, permettant à la fois de regrouper de politiques existantes (la lutte contre le bruit, la protection de la nature, etc.) et de masquer des non-dits voire des manques de cohérence.

Stéphane Frioux retrace le contexte général des années 1970 avant de se pencher sur la place des villes dans les cent mesures. Elles occupent le deuxième volet après le premier, le plus volumineux, qui rassemble les mesures qui ont trait à la lutte contre les pollutions et les nuisances, certaines d'entre elles concernant il est vrai le monde urbain (par exemple la pollution atmosphérique). Le cas de l'agglomération lyonnaise lui permet d'illustrer les principaux thèmes d'action.

Faisant suite à ces exposés liminaires, une table ronde animée par Henri Jaffeux est l'occasion de recueillir le témoignage de deux grands acteurs, Philippe Saint-Marc, qui s'engage pour la protection de la nature alors qu'il préside la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine en 1965, et Christian Garnier, qui fréquente très tôt le Conseil national de protection de la nature et qui sera conduit à participer à de nombreux débats liés à l'environnement.

Responsable des fonds de l'environnement aux Archives nationales, Barbara Proença expose le contenu de ce fonds d'origine publique mais aussi privée et présente plusieurs documents directement liés à l'élaboration du programme des cent mesures.

La 27<sup>e</sup> de ces cent mesures porte sur la conception d'une ville expérimentale « dont on s'efforcera de bannir les diverses pollutions d'origine urbaine ». Ce programme devait prendre corps avec la ville nouvelle du Vaudreuil. Loïc Vadelorge présente cette opération et analyse son double échec, à la fois comme « centre d'études pour l'environnement » et comme ville nouvelle.

Michel Dupuy revient sur la médiatisation de deux marées noires ayant touché les côtes bretonnes, celle due au Torrey Canyon, qui s'échoue le 18 mars 1967, et celle due à l'Amoco Cadiz, qui s'échoue le 17 mars 1978, et montre comment, entre les onze années qui séparent les deux catastrophes, la question environnementale a bien émergé.

L'intervention de Christophe Bonneuil porte sur la prise en compte de la question des changements climatiques causés par les émissions humaines dans l'atmosphère. Présente sur la scène étasunienne et internationale depuis 1965, cette question est absente des cent mesures. Pourtant, elle n'est pas complètement ignorée de la part de certains scientifiques et de certains décideurs français d'alors.

Maxime Zimmermann retrace l'histoire de la société française d'écologie créée par des scientifiques à la fin des années 1960. L'écologie se veut alors une science des connaissances dynamiques du monde naturel. En tant que telle, elle est absente du programme des cent mesures qui, pour sa part, est fondé sur la notion d'environnement construite par l'État pour étayer son programme d'actions.


Marie Jacqué présente la création des centres permanents d'initiation pour l'environnement, qui correspond à la mesure 90 du programme. Portés par le ministère de l'Environnement, ces centres correspondent en fait à une démarche interministérielle, associant notamment le ministère de l'Agriculture qui développe alors une pédagogie innovante promouvant une sensibilisation à la nature.

La journée d'étude « Le moment des cent mesures » s'intégrait dans le cycle de commémoration du cinquanteaire de la création du ministère de l'Environnement en 1971. Rappelons ici que ce cycle comportait, outre cette

journée d'études, un hommage à Robert Pujade, organisé par le Comité d'histoire et l'Institut Georges Pompidou, et la mise en ligne au cours de l'année 2021 d'une plateforme numérique sur le site Internet du ministère de la Transition écologique, présentant les grandes évolutions qui ont marqué les cinq décennies du ministère, plateforme à l'élaboration de laquelle avaient contribué, outre la Direction de la communication et le Comité d'histoire ministériel, les Archives nationales et l'INA.

La journée d'étude « Le moment des cent mesures » a été coorganisée par le Comité d'histoire ministériel, les Archives nationales et l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, à l'initiative et avec l'appui scientifique de Florian Charvolin et Stéphane Frioux, respectivement directeur de recherche au CNRS et maître de conférence en histoire contemporaine à l'université Lyon 2-Lumière. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

**Patrick Février**

Secrétaire délégué du Comité d'histoire 

Pour accéder à l'enregistrement vidéo de la journée d'étude :

<https://www.dailymotion.com/playlist/x76s0j>

# sommaire

## Allocution d'ouverture

par **Bruno Ricard et Patrick Février**, p. 9

## Retour sur la création du label administratif « environnement » dans le montage des 100 mesures

Par **Florian Charvolin**, p. 13

## Les mondes urbains français dans le contexte des 100 mesures. Le cas de l'agglomération lyonnaise

Par **Stéphane Frioux**, p. 23

## Table ronde

Animée par **Henri Jaffeux**, p. 32  
avec **Philippe Saint-Marc et Christian Garnier**

## Présentation des fonds d'archives des Archives nationales sur l'environnement

Par **Barbara Proença**, p. 40

## Les villes nouvelles à l'heure de l'environnement : l'exemple du Vaudreuil

Par **Loïc Vadelorge**, p. 45



## La médiatisation du Torrey Canyon et de l'Amoco Cadiz

Par Michel Dupuy, p. 54

## Un signal faible : la question du réchauffement climatique au moment de la création du ministère de l'Environnement

Par Christophe Bonneuil, p. 63

## Instituer les savoirs écologiques : la création de la société française d'écologie à la fin des années 1960

Par Maxime Zimmermann, p. 73

## L'éducation à l'environnement : une rencontre entre savoirs naturalistes et utopies pédagogiques

Par Marie Jacqué, p. 81

## Conclusion du colloque, p. 91

## Comité d'histoire, p. 94



# Allocutions d'ouverture de Bruno Ricard, directeur des Archives nationales, Patrick Février, secrétaire délégué du Comité d'histoire.

## Bruno Ricard

Bienvenue à tous pour cette journée d'étude consacrée au premier programme français sur l'environnement, journée intitulée « Le moment des 100 mesures pour l'environnement ». Ce premier programme date de 1970 et précède d'une année la création du premier ministère de l'Environnement, dont nous célébrons le cinquantenaire en 2021. Même si elle est en visioconférence, je suis très heureux d'ouvrir cette journée d'étude, à plusieurs titres.

Tout d'abord en raison de l'importance du sujet et de son histoire dans notre société contemporaine, mais aussi en raison de l'importance des sources qui sont conservées aux Archives nationales sur ce sujet au département de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, le DEATA. Je salue nos collègues, en particulier la responsable de ce département, Solange Bidou.

Je suis également heureux d'ouvrir cette journée d'étude pour des raisons personnelles, tant le sujet fait écho à ma mémoire et à mon expérience de jeunesse, qui a été nourrie par *La Hulotte des Ardennes*, dans une

famille très engagée sur les questions environnementales.

En parcourant les 100 mesures, on découvre une pluralité de sujets, par exemple la lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures, l'aménagement des gorges de l'Ardèche pour la descente en canoë-kayak, la création du parc national des Cévennes ou encore la réforme des règles d'affichage publicitaire en ville.

On mesure l'ambition de ces mesures, dont certaines ont été mises en œuvre quand d'autres sont encore en chantier ou en devenir. On voit aussi les angles morts. En relisant ces 100 mesures, j'ai été étonné de la part relativement faible consacrée à la faune. Elle apparaît assez peu directement, sauf sous l'angle des réserves ornithologiques et des castors. On voit que les temps ont bien changé depuis.

À l'occasion du cinquantenaire du ministère de l'Écologie, le sujet des 100 mesures s'imposait, après la journée d'étude de septembre 2021 sur les figures changeantes de la protection de la nature depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Je remercie tout particulièrement nos partenaires dans cette aventure : l'association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) et son président, Henri Jaffeux, le Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique, et son responsable, Patrick Février, ainsi que Samuel Ripoll et Marc Desportes.

Depuis plus de cinq ans, nos trois entités partagent un travail commun pour encourager la recherche sur l'histoire de l'environnement, de l'écologie, de la protection de la nature, des sites, des paysages et de la biodiversité, et en proposer la diffusion et la valorisation.

L'année 2021 est une année significative, puisqu'elle marque le cinquantième anniversaire de la création du premier ministère chargé de la Protection de l'environnement, dont avait été chargé Robert Poujade. Contexte sanitaire oblige, c'est surtout de façon numérique que cet anniversaire est commémoré, notamment par des expositions virtuelles, qui présentent, parmi d'autres ressources, des documents des Archives nationales. C'est en particulier le cas de l'exposition conçue par le ministère de

la Transition écologique et celle, à venir, de l'Association pour l'histoire de la nature et de l'environnement, en lien avec AgroParisTech.

Dans ce contexte et grâce à vous, notre partenariat favorise aussi la collecte d'archives publiques et privées sur l'environnement, dans un mouvement vertueux qui mettra sur le temps long de nouvelles sources à la disposition des chercheurs. Cet enrichissement de nos fonds et collections nous permettra de nous revoir, nous ou nos successeurs, dans dix, vingt ou trente ans, pour présenter les nouveaux résultats de la recherche.

Merci à tous, merci aux intervenants et en particulier aux membres du conseil scientifique, Florian Charvolin et Stéphane Frioux, et à notre collègue des Archives nationales Barbara Proença, chargée des fonds d'archives relatifs à l'environnement. Je vous souhaite d'excellents travaux.

### Patrick Février

Je prends le relais au titre du Comité d'histoire pour les propos introductifs.

Stéphane Frioux et Florian Charvolin, que vous venez de citer, monsieur le directeur, sont membres du conseil scientifique du Comité d'histoire des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et de la Mer, dont les appellations ont changé fréquemment au cours du demi-siècle, au fil de la composition des gouvernements successifs. Ils sont également membres de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environne-

ment, l'AHPNE, notre partenaire depuis une dizaine d'années.

Stéphane et Florian avaient proposé au Conseil scientifique du Comité d'histoire de valoriser la recherche sur un épisode méconnu, voire très méconnu, de la gestation du ministère de l'Environnement en France : les 100 mesures de 1970. Au titre du Comité d'histoire que j'anime, j'avais dit « oui » au projet d'une journée d'étude, suivie par une publication dans la revue Pour mémoire. De son côté, Henri Jaffeux, le président de l'AHPNE, avait aussi répondu « oui ». C'est aussi le cas de groupements de chercheurs que vous représentez : le Réseau universitaire de chercheurs sur l'environnement (le Ruche), le centre Max Weber, le Larhra, un laboratoire de recherche Rhône-Alpes qui travaille notamment sur l'écologie. Les Archives nationales nous ont à nouveau accordé leur soutien et je vous en remercie, monsieur le directeur.

Cette journée d'étude avait d'abord été prévue pour l'année 2020 pour se caler sur une commémoration concernant l'année 1970. Le contexte sanitaire nous a contraint de décaler cette échéance. Nous nous retrouvons donc au mois de juin 2021 ici à Pierrefitte et, pour les internautes, en ligne.

Ce décalage n'est toutefois pas forcément gênant, puisque les 100 mesures pour l'environnement de 1970 s'inscrivent, à moins d'une année près, dans le contexte historique de la commémoration, en 2021, de la création du ministère de la Protection de la nature et de

l'Environnement, selon son premier intitulé, le 7 janvier 1971.

L'Institut de France nous avait saisi à la fin de l'année 2020 en vue de publier sur son site une première publication des commémorations officielles de l'année 2021. Il a publié sur son site des manifestations que le Comité d'histoire lui avait proposées.

Outre cette journée, qui est apparentée à cette commémoration, ce programme de commémoration comporte d'autres initiatives.

Le 23 janvier 2021, Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique, a annoncé, lors de ses vœux à l'ensemble des personnels, que venait d'être mise en place sur le site internet du ministère de la Transition écologique une plate-forme numérique qui rappelle l'essentiel de l'évolution des politiques publiques environnementales pendant un demi-siècle, du point de vue du ministère. Son contenu et sa forme avaient été préparés dès l'automne 2020 par la direction de la communication et le Comité d'histoire.

Les approches thématiques sont fondées sur un regard rétrospectif à partir des conceptions et des mots d'aujourd'hui. Ce n'est donc pas une démarche purement historique, contrairement à la journée d'aujourd'hui. Cela concerne essentiellement la préservation de la planète, la production et la consommation durables, la santé environnementale, la mobilité durable, la préservation des ressources naturelles,

la mobilisation de l'opinion et des décideurs, l'habitat durable et la prévention des risques.

Je profite de cette occasion pour remercier les Archives nationales, mais aussi l'Institut national de l'audiovisuel, pour la qualité des documents qui nous ont été fournis. C'est consultable sur le site du ministère de la Transition écologique jusqu'à la fin de cette année.

La deuxième initiative provient d'une proposition de l'institut Georges Pompidou, soutenue par l'AHPNE et le Comité d'histoire. Ce sera une journée d'étude concentrée sur Robert Poujade, le premier ministre de l'Environnement, récemment décédé. Cette journée se tiendra le 21 octobre 2021. Elle devrait s'intituler « Georges Pompidou, Robert Poujade et le ministère de l'impossible ». Quelques témoins encore vivants devraient être présents.

La troisième initiative concerne une exposition qui, au lieu d'être itinérante, devient plutôt numérique, sous la forme d'un site Internet spécifique, avec une vision beaucoup plus large que la « propagande gouvernementale ». L'idée en revient essentiellement à Cécile Blatrix, qui est responsable du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'environnement. Elle est soutenue par l'AHPNE notamment et par des groupes d'étudiants, en particulier à AgroParisTech. Le contenu comportera bien d'autres points de vue et approches sur les 50 ans que celle du ministère de l'Environnement en tant qu'institution. Ce site devrait devenir un centre de res-

sources permanent sur l'histoire de l'environnement.

En cette année 2021, en dépit du contexte sanitaire difficile, des initiatives ont donc fleuri pour la commémoration des 50 ans du ministère de l'Environnement.

Tout au long de la journée, je jouerai en quelque sorte un rôle de modérateur général. J'apparaîtrai de temps en temps pour assurer le respect des horaires et passer à la phase des échanges avec des internautes. Je laisse la parole à Barbara Proença, qui va préciser certaines conditions du déroulement pratique de la journée.

### Barbara Proença

Merci beaucoup, Patrick Février et monsieur le directeur, pour votre introduction. Cette journée d'étude étant enregistrée, vous pourrez revoir les différentes interventions en ligne. Une publication est également prévue par le Comité d'histoire dans la revue *Pour Mémoire*. Les internautes pourront intervenir à tout moment pour poser des questions ou formuler des observations. Je vous souhaite à tous une bonne journée d'étude.

### Patrick Février

Pour la première partie, je laisse la parole à Florian Charvolin pour son intervention, puis nous aurons un moment pour répondre à vos remarques ou questions, comme vient de l'indiquer Barbara. ★

# LE LANCEMENT DU PROGRAMME

**Le Premier Ministre  
à Monsieur le Ministre Délégué  
chargé du Plan  
et de l'Aménagement du Territoire**

Paris le 24 octobre 1969

Dans le cadre de la politique française d'aménagement du territoire, je vous demande de bien vouloir me soumettre, avant la fin de l'année, un programme d'action propre à assurer une maîtrise plus grande de « l'environnement », par les moyens notamment de la lutte contre les nuisances, de la réduction du bruit, de l'élimination des déchets, de la sauvegarde des sites et des paysages, de la protection des grands espaces naturels, etc.

Ce programme devra être présenté de façon à faire apparaître clairement les responsabilités incombant aux divers départements ministériels, ainsi qu'aux collectivités publiques intéressées.

Le caractère interministériel de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et l'expérience qu'elle a déjà acquise, particulièrement en matière de parcs naturels et de grands aménagements régionaux, doivent lui permettre de mener à bien la préparation de ces dossiers. L'instrument de cette étude devrait être un groupe de travail siégeant à la DATAR et réunissant, dans tous les cas, les représentants des ministères de l'Équipement, de l'Agriculture, des Affaires Culturelles, de l'Intérieur et de l'Éducation Nationale, auxquels pourront s'ajouter, pour les questions de leur ressort, les ministères de la Justice, de la Défense Nationale, du Développement Industriel et celui de la Santé Publique. Ce groupe de travail pourra s'inspirer utilement des travaux effectués par des organismes internationaux (Conseil de l'Europe, UNESCO...), des recherches entreprises en France (comme, par exemple, par la D.G.R.S.T.) et des réflexions élaborées soit au sein d'organismes tels que la Commission nationale d'Aménagement du territoire, soit par des personnalités qui se sont fait une réputation dans ces matières.

Parmi ces personnalités, M. Louis Armand, de l'Académie Française, a bien voulu se charger, à ma demande, d'une mission de réflexion générale sur les problèmes de l'environnement, de la sauvegarde des milieux naturels et de la protection contre les encombrements de la vie moderne.

Le groupe de travail interministériel, qui siégera à la Délégation à l'Aménagement du Territoire, pourra donc soumettre ses propositions à M. Louis Armand qui, de son côté, lui présentera des suggestions, dont le groupe de travail préparera la mise en œuvre.

J'insiste pour que le programme d'action, qui me sera soumis et qui pourra comporter des mesures d'ordre réglementaire ou législatif ainsi que des actions d'enseignement et d'expérimentations, demeure compatible avec les dotations budgétaires des prochaines années et n'excède pas, en 1970, les moyens accordés aux divers départements ministériels.

Jacques CHABAN-DELMAS

**N.B.** — Une lettre identique a été envoyée à chacun des Ministres suivants :  
Ministre de la Défense Nationale  
Ministre des Affaires Culturelles  
Ministre de la Justice  
Ministre de l'Intérieur  
Ministre de l'Éducation Nationale  
Ministre du Plan  
et de l'Aménagement du Territoire  
Ministre du Développement Industriel et Scientifique  
Ministre de l'Équipement et du Logement  
Ministre de l'Agriculture  
Ministre des Transports  
Ministre du Travail  
Ministre de la Santé Publique  
Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports  
Secrétaire d'État au Tourisme

# Retour sur la création du label administratif « environnement » dans le montage des 100 mesures

Florian Charvolin, directeur de recherche au CNRS, centre Max Weber

Comme l'a montré Virginie Tournay dans l'analyse des changements institutionnels, le domaine public est un contenant qui suppose, d'une part, la création d'une intériorité, avec des acteurs qui se reconnaissent entre eux comme étant du même monde et, d'autre part, des interlocuteurs et des événements externes. Ces contenants ne disposent pas de limites nettes. Ils ne peuvent pas être attribués, sous peine de réductionnisme, à une sphère clairement définie de phénomènes. Comment se créent ces intérieurs et ces extérieurs ?

Dans *Penser le changement institutionnel*, Paris PUF, 2014, Virginie Tournay explique qu'il s'agit d'éviter deux radicalismes : le relativisme, qui attribue cette opération à une construction sociale dans la tête des gens, l'essentialisme, qui fait prendre l'environnement pour un impératif, une cause urgente car réelle et préoccupante dans le monde *out there*.

Pour éviter ces écueils, je me suis intéressé à l'accompagnement des acteurs que j'avais côtoyés durant ma thèse, pour progressivement devenir ensuite un

membre du monde de l'environnement, mais un membre provisoire, étant même nommé membre du Conseil scientifique du Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique.

En effet, le fait de voir dans les éléments de l'environnement des problèmes graves et sérieux, de faire le tri entre les éléments secondaires et les éléments principaux, de pouvoir partager ces éléments au sein d'arènes plus ou moins sous tension, tout cela dénote une position de membre au sens de Harold Garfinkel et de l'ethnométhodologie.

Dans *Recherches en ethnométhodologie*, Paris PUF, 2007 [1967], Harold Garfinkel expose l'incontournable nécessité pour toute personne d'interpréter et réinterpréter sans cesse les énoncés qui sont échangés toujours de manière située, et dont la compréhension à demi-mot par certains ou certaines, signale leur appartenance au même monde. C'est ce qu'il appelle la qualité de « membre ».

Pour rendre justice au caractère nouveau du domaine public de l'environnement, au tournant de 1970 en France, il faut noter que le mot lui-même n'avait fait son entrée dans les dictionnaires qu'en 1963, dans le Larousse.

Je propose d'aborder la question suivante : quel univers de référence et d'allant-de-soi se recompose autour du terme public d'« environnement » ? On peut regrouper ces allant-de-soi sous le terme de « référentiels », c'est-à-dire une manière d'articuler les secteurs d'action publique et la ligne générale orientant l'action de l'État en général.

La notion de référentiel est un terme relativement large proposé par Bruno Jobert et Pierre Muller dans leur livre *L'État en action*, Paris, PUF, 1987. Il s'agit de cadres qui ont une visée indissociablement cognitive – décrire la réalité – et normative : imposer une action. Ils n'interviennent pas dans n'importe quel contexte pratique, mais dans les affaires conduites par l'État comme mode de conduite des pratiques de la population.

Ma manière d'en parler va s'efforcer de rendre justice à ce cadre de référence, puisque je vais me situer comme membre de la communauté. En même temps, il s'agit de prendre du recul par rapport à cette manière d'être engagé. « Environnement » est pour moi un embarras de chercheur, qui interdit un double mouvement : l'adhésion sans réflexion et la critique totalement extérieure.

Je n'oublie pas qu'en prolongeant par la sociohistoire l'Environnement – avec un grand E – je contribue à faire exister et évoluer l'institution, par l'exhumation d'archives, de témoignages, etc. Cela a nourri le travail du colloque sur les 100 mesures pour l'environnement et la justification d'un Comité d'histoire qui vise à affermir la trace de l'institution, dont la raison d'être est justement cette existence secondaire et médiée, puisqu'il lui est impossible d'être prise comme objet d'observation directe.

Je vais développer des exemples issus de la littérature des sciences humaines et sociales et de mes propres recherches, qui seront traités comme analogie de ce que l'on peut dire sur l'environnement et qui nous permettrons de saisir ces allants-soi sous différentes facettes, selon trois découpages analytiques :

- le label administratif et sa défense ;
- les éléments de langage et leur négociation ;
- le dossier et son instruction.

## Label

L'environnement est un élément qui pré-

sente de fortes similitudes avec le label dont parle Louis Pinto. Il se caractérise au moment où il prend la dimension publique d'une liste de domaines avec *et cætera*.

La lettre du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas du 24 octobre 1969, adressée à 14 ministres stipule : « Dans le cadre de la politique française d'aménagement du territoire, je vous demande de bien vouloir me soumettre, avant la fin de l'année, un programme d'action propre à assurer une maîtrise plus grande de l'"environnement", par les moyens notamment de la lutte contre les nuisances, de la réduction du bruit, de l'élimination des déchets, de la sauvegarde des sites et des paysages, de la protection des grands espaces naturels, etc. »



Jacques Chaban-Delmas (extrait de la conférence de la CEE à la Haye, décembre 1969) © Wikimedia Commons

Ainsi, le texte reconnaît la nouveauté du terme « environnement », qu'il met entre

guillemets. C'est un mot synthétique, qui était alors peu employé dans les publications. Je vais rapprocher ce mode de constitution d'un contenant sans bordures nettes – l'environnement – en utilisant le concept de label de Louis Pinto.

Louis Pinto, dans son rapport *La constitution du « consommateur » comme catégorie de l'espace public*, Paris, CSU, 1985, donne cette définition du label à propos de la consommation : « On peut appeler "label" le moyen symbolique servant à manifester l'existence autonome d'un domaine spécifique. D'abord un nom qui permet, d'une part, de proposer une unification des discours et des pratiques et, d'autre part, de faire l'économie du travail d'explicitation requis en particulier par toute demande de justification. Il comporte une structure d'*et cætera* qui rend possible la compréhension sans la contrainte de sommation extensive ou exhaustive du contenu. » (p. 86)

Le label est donc un élément de langage qui permet de pointer des implicites non dits, caractéristiques du point de vue d'un membre d'une communauté. Dans le cas de Louis Pinto, c'est le membre d'une administration, le secrétariat d'État à la consommation, et les associations qui gravitent autour. Pour lui, c'est essentiellement l'association UFC-Que choisir. Le fait d'être membre de cette communauté fait que l'on maîtrise les implicites de la notion, ce qui permet de ne pas les exposer.

Mais le label fait aussi autre chose : il synthétise. Il devient une bannière, un mot d'ordre, un élément unique qui présente



l'avantage d'attirer son utilisation par de nombreux groupes, en particulier des personnes situées du côté des gestionnaires de l'administration et du côté de la société civile. Le label est suffisamment simple – un seul mot – et suffisamment ambigu pour attirer des opinions, des revendications, des justifications contradictoires.

Le label environnement permet de parler à la fois à l'industrie, au sujet de la dépollution naissante dans les années 1970, et aux protecteurs de la nature, en lutte contre l'industrialisation. Il agit comme un inventaire de domaines administratifs déjà connus, souvent chargés de champs déjà touchés par des lois votées avant 1969. On refait donc du neuf avec du vieux.

Surtout, le *etc*, que l'on a bien vu à la fin du texte de Jacques Chaban-Delmas, montre que la logique de définition du label environnement n'est pas une rationalisation insistant sur la cohérence notionnelle mais un inventaire pragmatique de labels administratifs : le bruit, la pollution, le paysage, la nature, les déchets. C'est cette opération qui permet une articulation entre un ensemble de militants et des structures sociales et des fractions de l'administration chargées de gérer un certain domaine de la société.

Enfin, le label représente une série de mots-valises, voire de phrases, qui sont âprement défendus dans la négociation entre les ministères eux-mêmes et entre les ministères et les associations. Il faut promouvoir l'environnement en

permanence, s'assurer qu'il est doté de lignes de crédit, de personnels spécifiques. Il faut aussi que son sens ne soit pas édulcoré pour devenir passe-partout et ne plus vouloir rien dire, repris par ses adversaires déclarés, par exemple quand la préoccupation pour l'environnement devient du greenwashing, pour reprendre une expression récente.

## Éléments de langage

J'en arrive aux éléments de langage. Un entretien avec Serge Antoine, un des pères du ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature, qui naîtra quelques mois après les 100 mesures de 1970, me renseigne sur le fait que c'était certainement lui et ses services à la DATAR qui avaient rédigé la lettre de Jacques Chaban-Delmas.

Deux lettres s'étaient en effet croisées sur le bureau du Premier ministre en avril 1969 : l'une provenait de son frère d'armes, Louis Armand, l'autre de Jérôme Monod et de Serge Antoine. Tous les trois revenaient des États-Unis. Il faut y voir un décalage entre l'autorité qui dit être le rédacteur et le signataire d'un écrit et les petites mains qui se chargent effectivement d'écrire. En matière administrative, il y a les Autorités, avec un grand A, dont l'action est d'autoriser par la position décisionnelle dans laquelle elles se trouvent, et les auteurs, avec un petit a, qui leur écrivent les documents.

Une enquête sommaire sur les textes les attribueraient effectivement à ceux qui disent les avoir écrits. Il faut donc revenir à une attitude ethnographique de l'écri-

ture administrative et analyser le phrasé des textes et des locutions employées. La vision de Louis Pinto est pour ce faire macroscopique. Il insiste pour montrer qu'on ne peut situer l'origine unique du consumérisme (dans son cas) et de l'attachement à la consommation, sous peine d'illusions rétrospectives.

Je présente pour ma part une déclinaison et d'autres concepts analytiques, que l'on va ajouter au label, avec le travail de Guillaume Ollivier et de moi-même sur la diffusion d'un autre cadre de référence que nous avons étudié, celui de la création de l'IBPES, une instance internationale de l'ONU, qui est, dans le domaine de la biodiversité, l'équivalent du GIEC dans le domaine du dérèglement climatique.

On peut alors ajouter à la notion de label celle d'élément de langage.

Dans notre livre. *La biodiversité entre science et politique*, Paris, Petra, 2017, nous analysons des « éléments de langage », au sens de termes utilisés par les managers et les entreprises, associations ou administrations pour qualifier des suites de mots clés, de phrases, voire de paragraphes entiers qui sont reproduits ici uniquement pour stabiliser le sens d'une action, d'un projet ou d'une évaluation. Autrement dit, un élément de langage est une structure relativement stable, qui circule largement dans une communauté d'acteurs, pas seulement pour des membres de cette communauté mais aussi en direction du public global.

Pour remonter une filière de cet élément de langage, lui trouver une origine, nous avons pu partir d'une sorte de trope dans les documents préliminaires de l'établissement de l'IPBES : le triptyque « *Saliency, credibility & legitimacy* ». On ne raisonne pas ici sur le mot comme « consommation » mais sur l'association de mots. Ce qui nous a choqués, ce n'est pas tant l'utilisation de chacun des mots que leur association stable, comme un train de mots employés systématiquement ensemble.

À partir de ces mots, nous avons fait une requête automatique dans un corpus de textes de 1 500 pages et relevé 47 textes qui comportent cette séquence. Nous avons pu retrouver la source de cet élément de langage dans un document qui est le seul parmi les 47 à citer une source, celle de Cash *et al.*, dans un article des *Proceedings of the National Academy of Sciences* de 2003. Nous avons pu fouiller dans les *faculty papers* de la John F. Kennedy School, où travaille Cash. Nous avons notamment trouvé cet article de 2002 intitulé « *Saliency, Credibility, Legitimacy and Boundaries : Linking Research, Assessment and Decision Making* ».

Ainsi, on peut remonter non pas dans l'entre-soi de quelques membres d'une communauté d'initiés, mais, grâce à l'accessibilité généralisée des documents de l'ONU et des archives sur Internet, à une localisation précise de l'origine d'un élément de langage.

Cette capacité dissociative fait que certains connaissent le chemin par lequel

une expression est parvenue à la postérité ou ont, dans le cas de Serge Antoine, la capacité, à vingt ans d'intervalle, de reconnaître qui avait écrit les mots derrière l'origine officielle de la lettre de 1969. Cela fait partie de la compétence de membre dont j'ai parlé.

Cette compétence, ou faculté de décryptage, n'a pas autant d'importance que chez ceux dont la pratique consiste à articuler des éléments de langage à destination des prises de position officielles. On retrouve, par exemple, un texte de Serge Antoine d'avril 1970 qui sera quasiment reproduit à l'identique dans l'introduction du numéro de 2000 sur les 100 mesures, signé par André Bettencourt, alors ministre auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. Ces documents, comme la lettre de Jacques Chaban-Delmas ou cette note de Serge Antoine, s'établissent sur des implicites que maîtrisent ceux dont la capacité de les décoder les désigne comme membres de la communauté des concernés et des responsables compétents dans la vie administrative.

Cette connaissance des sources des éléments de langage, est d'autant plus importante que les catégories utilisées ont une portée juridique. On en veut pour preuve, dans le cadre de l'IPBES dont j'ai pu faire une ethnographie d'un des sommets préalables à Pusan en Corée du Sud en 2010, la bataille sur le terme de « should » ou de « would » dans le phrasé des documents, car choisir l'un ou l'autre mot n'avait pas les mêmes conséquences juridiques, et donc politiques.

Toutefois, le cas des 100 mesures pour l'environnement n'avait pas été l'objet d'une grand-messe comme les sommets de l'IPBES ou par exemple les COP dans le cadre de la gouvernance mondiale du changement climatique. La verve échangée en séance était remplacée par des réseaux de cheminement de dossiers entre les petites équipes qui avaient préparé les 100 mesures.

## Dossier

Mon troisième point concerne le dossier. Une troisième manière d'aborder les éléments de langage partagés par les membres du domaine de l'environnement en constitution, qui circulent entre les administrations et la société civile, consiste à chercher dans le vocabulaire de ces indigènes de la haute fonction publique une forme langagière et pratique, qui cristallise le domaine dans les « termes de la tribu ». Le terme de « dossier » est un bon candidat car très usité, et réputé concentrer la teneur d'une politique publique au moment de sa gestation.

Il faut évoquer ici le travail d'Alberto Cambrosio, de Camille Limoges et de Denise Pronovost dans leur article « Representing biotechnology: an ethnography of Quebec science policy » de 1990 (*Social Studies of Science*, 20(2), p.195-227) sur la politique scientifique des biotechnologies au Québec. Ces auteurs proposent la notion de « dossier » comme catégorie native qui permet d'approcher ces allant-de-soi qui circulent au sein de l'État. Se concentrer sur le « dossier » permet d'éviter

la confusion abordée précédemment entre l'Autorité qui édicte les textes et les auteurs effectifs des textes. La confusion que Cambrosio *et al.* veulent éviter, c'est de prendre la collection des actes publics, qui sont en fait des mandats, pour la réalité de l'activité pratique.

Pour bien comprendre la révolution proposée par les auteurs, il faut se pencher sur les rapports entre science politique et administration d'État. En effet, la plupart des textes académiques sur les politiques publiques – des textes de science politique – disent qu'ils décrivent des actions étatiques. Mais ils portent sur ce que l'on pourrait appeler la « doctrine » : une série de textes normatifs et cognitifs qui exposent comment doit se passer l'exercice de la politique publique. Ce sont typiquement ceux dont on retrouve des traces dans les revues en France, comme les revues 2000, Études, Esprit.

Or les auteurs canadiens que j'ai cités proposent, notamment grâce à la participation de Camille Limoges au gouvernement québécois, de fonder leur analyse non sur la doctrine mais sur la pratique effective de l'administration. Ils proposent un travail de science politique qui délaisse les écrits à vocation normative de la doctrine comme source principale, pour justement s'intéresser aux sources dans lesquelles puise la doctrine, à savoir les écrits ordinaires des instances d'État.

Au lieu d'interpréter la doctrine en s'arrêtant à des conjectures sur l'acte de Jacques Chaban-Delmas, comme cela sera fait dans les commentaires juri-

diques et politiques relatifs à l'institutionnalisation de l'environnement, dès après 1970, il s'agit d'exhumer les actes de ceux qui travaillent effectivement derrière la performance du Premier Ministre et qui vont « instruire les dossiers », selon leur belle formule.

Dans le cadre de la politique scientifique de la biotechnologie abordée par les auteurs canadiens, les représentants du gouvernement conçoivent les enjeux d'un secteur de politique scientifique comme un dossier ou un fichier. Bien qu'il relève d'une pertinence générale et qu'il n'est pas lié comme tel à la science et à la technologie, le dossier devient ainsi l'unité de base de la politique scientifique par lequel un enjeu particulier de science et de technologie en vient à exister et acquiert une identité au sein du gouvernement.

Le problème principal du dossier est exactement parallèle à celui du domaine public qui le supporte. Il s'agit de convertir une représentation du monde externe à l'administration en monde interne à l'administration. Il s'agit donc bien d'une catégorie de membres de l'administration. C'est un mot représentant un allant-de-soi pour les membres administratifs, permettant une économie d'et cætera. Mais, bien plus, le terme de « dossier » est un terme indigène propre au travail bureaucratique, qu'on ne retrouve pas seulement dans l'administration mais dans toute opération de management. C'est aussi un élément qui permet de circuler entre communautés.

L'avantage de la notion de dossier est

qu'elle porte un élément abstrait et concret à la fois. Le dossier, c'est l'enjeu et la représentation contenue dans les catégories véhiculées. Mais c'est aussi un élément papier, le véhicule lui-même comme un fichier informatique ayant une existence matérielle. On peut suivre la constitution d'un dossier à sa trace. C'est d'ailleurs un élément important permettant le travail de bureau. Sans la maniabilité du dossier, l'administration serait perdue car elle n'aurait aucun support pour ses différentes réflexions. Les auteurs insistent sur le caractère performatif du dossier. L'enjeu de la représentation est tout entier lié aux pièces qu'il réunit et à sa circulation.

L'environnement comme catégorie publique est lié en 1969-1970 à ceux qui intervenaient sur l'inventaire qu'avait lancé la lettre de Jacques Chaban-Delmas : les pièces qui allaient se trouver dans le dossier physique.

Une première manière d'alimenter le dossier relevait de la DATAR, qui convoitait des auteurs, selon une base synchrétique, à plancher sur le thème de l'environnement dans la revue 2000 du quatrième trimestre 1969. Ce qui allait rapidement consister en un programme résultait d'une investigation auprès de 14 ministères et d'un sondage lancé par des préfets auprès de plusieurs centaines d'associations. Serge Antoine dirigeait l'opération, comme chef d'orchestre des personnes qui étaient aptes à alimenter le dossier et à le faire épaisir et circuler. Une douzaine de personnes en tout, dont le noyau dur se trouvait à la DATAR, étaient concernées. Serge Antoine les

avait choisies dans les autres ministères, selon des connivences personnelles, ce qui assurait le caractère interministériel du dossier.

La constitution de ces pièces relève souvent de l'activité d'inventaire. C'est le cas des travaux de Cambrosio *et al.* pour les biotechnologies, qui sont à cheval sur plusieurs ministères québécois (Santé, Industrie, Environnement), comme l'est le domaine de l'environnement. Un inventaire qui alimente un dossier est fait de morceaux de textes déjà existants. Cela signe ce que les auteurs appellent un intertextuality web : un réseau intertextuel. Les textes sont en réalité les concaténations d'autres textes, eux-mêmes issus d'autres textes.

En examinant la forme prise par les documents d'inventaire, on est capable de restituer les éléments qui étaient éligibles et ceux qui ne l'étaient pas. Dans les propositions formulées au titre des 100 mesures, il y avait par exemple le réaménagement de la rue Mouffetard à Paris mais pas le maintien des frontières du parc national de la Vanoise. Autrement dit, le filtre qui opère l'inventaire se lie à la forme et au choix de sa composition. Il était d'abord inscrit dans les compétences et les orientations réunies par l'équipe qui s'était créée autour de Serge Antoine et qui allait rapidement s'appeler « comité interministériel de l'Environnement ». En faisaient partie Bettolaud, Saint-Marc, Denieul, Toutain, Caget, etc.

Le filtre était inscrit ensuite dans les règles formelles de composition du dos-

sier. Les pièces du dossier étaient pensées selon un modèle permettant de les mettre en série. C'est cette forme sociale, qui s'appelle ici « formulaire », qui liste les points suivants : le titre de la mesure ; la localisation éventuelle ; l'auteur de la fiche ; l'exposé des motifs ; le projet ; le responsable de la mise en œuvre ; le financement ; l'année de réalisation.

Ce cadre administratif visait à concer-ner des personnes dans une démarche de projet, soit des militants de la cause environnementale. Ils filtraient les réponses en déterminant un critère minimal d'acceptation : se plier à cette mise en forme. Ainsi, les argumentaires relatifs à la défense de la Vanoise, qui étaient virulents à l'époque, ne pouvaient pas entrer dans ce format, car ce n'était pas prévu par le formulaire. Cette articulation d'un programme de mesures sur des projets concrets permettait aussi de rendre ces mesures faisables techniquement et budgétairement, dans une perspective fixée par le Premier Ministre de l'époque de ne pas occasionner de hausse des dépenses budgétaires de l'État. Ces critères allaient être retenus dans les 100 mesures.

Le dossier des 100 mesures avait recueilli jusqu'à 164 mesures, qui avaient été triées selon leur faisabilité : ce qui n'était pas trop controversé financièrement et politiquement. Les 100 mesures pour l'environnement allaient constituer la première politique de l'environnement française, avec la création du ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement en 1971.

Pour conclure, le terme d'« environnement » a connu une certaine postérité, alors qu'il n'existait quasiment pas dans la langue française dans les années 1960. Il est encore utilisé en 2021. Si vous interrogez un quidam dans la rue sur ce qu'est l'environnement, vous avez des probabilités d'obtenir une liste à la Prévert, proche de celle qu'avait donnée l'administration de 1970 ou adaptée au temps présent, avec le changement climatique, les tsunamis... Une manière de lester l'environnement a consisté à le rattacher à d'autres domaines publics anciens. En fin de compte, l'environnement, ce n'est, de ce qui nous entoure, que ce qui nous pose des problèmes, ce qui pose des problèmes à la société et de plus en plus à la planète.

### Patrick Février

Florian, dans votre document, vous parlez de « sondages » auprès d'associations de la part des préfets. Que signifie « sondage » en l'occurrence ? J'ai compris que ce sondage consistait en un formulaire avec des questions, qui était envoyé aux associations par les préfets. Les associations répondaient. Est-ce la forme de ce que vous appelez « sondage » ?

### Florian Charvolin

Il s'agissait effectivement d'un sondage, dans le sens où les préfets envoyaient un formulaire, accompagné d'une lettre, auprès de 400 associations. C'est ce que j'appelle le « sondage ». On pourrait aussi parler d'enquête : c'est l'enquête qui était lancée par l'entremise des préfets auprès des associations. Il s'agissait essentiellement du formulaire qu'elles étaient amenées à remplir, en proposant

les mesures qu'elles envisageaient. C'est ce qui est intéressant avec le terme de « sondage ».

À la même période, concomitamment aux 100 mesures, un sondage d'opinion avait été lancé par l'Ifop sur la question de l'environnement. Ce qui est intéressant avec ce sondage, c'est que c'était la première fois que l'on réunissait des thèmes considérés, depuis, comme environnementaux. Le sondage n'est pas novateur en soi. En revanche, ce qui était novateur, c'était le fait de mettre ensemble des problèmes de pollution, de nuisances, de protection de la nature, de déchets, de bruit, etc. La réorganisation du sondage autour de ces thématiques corrélées fait l'intérêt du sondage de l'Ifop de 1970. C'est la renégociation des catégories dans le sondage qu'il est intéressant de voir et d'analyser, pour montrer si ce mot d'« environnement » faisait sens pour la population. Il allait commencer à faire sens à partir de 1970. C'était concomitant aux 100 mesures. Les premiers bandeaux sur l'environnement apparaissaient dans la presse quotidienne pendant les années 1970. Avant, cela n'existait pas.

### Patrick Février

À l'époque, l'Ifop, pour faire son sondage sur l'environnement – mot nouveau –, s'était-il appuyé sur certaines des personnes qui étaient des acteurs des 100 mesures ?

### Florian Charvolin

Il s'agissait d'une commande de l'organisation des 100 mesures. Cela faisait partie du train d'actions qui avaient été

diligentées par les organisateurs. Je ne sais pas si cela venait de Serge Antoine lui-même. Je n'ai pas d'informations sur la constitution du sondage. Mais je pense que l'équipe d'Antoine avait été consultée pour élaborer le sondage.

### Samuel Ripoll

Nicolas Chachereau nous adresse une question. Florian, tu as évoqué le voyage aux États-Unis de certains des producteurs des 100 mesures. Nicolas Chachereau s'interroge sur les conséquences de ce voyage : comment importaient-ils certaines idées des États-Unis ? comment cela participait-il d'une sorte de construction transnationale du label « environnement » ? Existait-il des convergences entre le modèle environnemental français et le modèle environnemental américain ?

### Florian Charvolin

Pendant les années 1960, on était plongé dans une vogue de la démarche de prospective. Serge Antoine était allé aux États-Unis pour rencontrer tous ceux qui envisageaient l'avenir de la société américaine. Il avait rencontré des personnes telles qu'Herman Kahn, des éminences grises du gouvernement de l'époque, des gens qui étaient dans la prospective.

Aux États-Unis, le terme « environnement » a une autre histoire : c'est un terme qui avait été utilisé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le terme de la catégorie administrative que l'on pourrait appeler « environnement » y avait, pour sa part, commencé à poindre pendant les années 1960, avec un rapport remis à la Maison-Blanche en 1965 sur *Restoring*

*our Environment* : « Restaurer notre environnement ». Il avait fait grand bruit.

Ce qui est intéressant dans ce jeu d'import-export, c'est que le mot franchit les nations. La France allait réimporter ce terme d'« environnement » : s'il existait dans sa littérature, il était très peu visible et n'existait pas comme une catégorie administrative. On le réimportait en France comme une telle catégorie. Quand je parle de « catégorie administrative », il faut l'entendre comme étant adapté à la France. On réfléchit différemment aux États-Unis au sujet de l'environnement, d'abord parce que la société y est très juridicisée. L'administration à la française n'existe pas aux États-Unis, l'État est fédéral.

Du point de vue de l'import-export des concepts de catégories administratives, il est intéressant de noter qu'aux États-Unis, l'environnement avait été plutôt mis sur l'agenda de la politique publique par des chimistes. La question de la chimie était très importante. Dans le rapport *Restoring our Environment*, ce sont essentiellement des chimistes qui écrivaient et décrivaient des effets délétères de la croissance par rapport aux usines chimiques. Nous n'avions pas ce prisme premier en France. Le mot passait de la chimie et de professeurs d'université nord américains vers la France, via des hauts fonctionnaires et le développement territorial tel qu'il était perçu par la DATAR. Le passage des États-Unis à la France était ainsi assez complexe.

### Samuel Ripoll

Il me semble que c'était aussi le mo-

ment de la création de l'EPA, l'Agence de protection de l'environnement aux États-Unis. Y avait-il un lien entre cette structure administrative et des Français qui voulaient éventuellement s'en inspirer ?

### Florian Charvolin

L'EPA avait été constituée en 1970. Cette agence avait eu un précurseur que l'on connaît très peu : le Centre for Environmental Quality (CEQ), qui avait été le premier centre public consacré à l'environnement. Il me semble que c'était en 1969. On était en pleine période où l'environnement s'institutionnalisait aux États-Unis. Jérôme Monod, Serge Antoine et Louis Armand avaient vu ce phénomène aux États-Unis. Ils s'étaient dit qu'un tournant avait lieu en Occident.

### Christophe Bonneuil

Florian, quel est le lien entre ton monde de hauts fonctionnaires qui élaborent des dossiers et les mobilisations ? Peut-on créer plus de lien, voir comment des mobilisations, des crises, des accidents étaient remontés dans les archives que tu as étudiées, comment cela était cadré par les acteurs ? Je pense à quelqu'un que tu as étudié : Jean-Antoine Ternisien. Avant d'écrire son traité en deux volumes sur les nuisances et les pollutions, c'était un ingénieur qui avait travaillé à Lacq et qui s'était retrouvé confronté à des contestations de nuisances, d'odeurs. Les 100 mesures intervenaient aussi quelques années après l'accident industriel de Feyzin.

En conséquence, les éléments de langage, la construction de catégories qui

cadrent l'action collective et décrivent le monde extérieur sont des constructions d'*insiders*. Mais cela se veut constituer des réponses à des contestations, des menaces ou des épreuves critiques existant autour de ce cercle. Comment intègres-tu cela dans ton cadre d'analyse et comment l'as-tu rencontré dans le processus de rédaction des 100 mesures ? Je sais que tu as travaillé sur le parc de la Vanoise. Mais c'était un peu périphérique dans les 100 mesures. As-tu d'autres épreuves, critiques ou crises qui se trouvaient reformulées dans le processus des 100 mesures ?

### Florian Charvolin

C'est une vraie question historique. Quand j'avais écrit ma thèse, les 100 mesures et la création des organigrammes du ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature n'étaient arrivées qu'à la fin. Cette question naissait dans les années 1960, autour d'implications locales. J'avais vu qu'il y avait plusieurs réponses. Jean-Antoine Ternisien est intéressant à plus d'un titre, notamment parce qu'il faisait le relais entre les préoccupations des industriels. Tu as mentionné Lacq, où on extrayait du gaz, et des industries étaient organisées autour de cette extraction. Très rapidement, se posait la question de la pollution de l'air, par rapport à la désulfurisation du gaz.

Lacq, c'était aussi les travaux du professeur Bourbon, qui a par la suite migré à Toulouse et créé le premier centre de l'Inserm consacré à la pollution de l'air. L'accident de Feyzin en 1966 avait aussi occasionné des modifications très fortes dans l'administration publique, notam-

ment dans la gestion de l'inspection des installations classées. Il déclenchait le fait que les inspecteurs allaient devenir des membres du corps des Mines. Il existait donc des manifestations concrètes.

Ternisien incarnait le lien entre le monde administratif et la société civile, en l'occurrence des acteurs économiques, où on agrégeait des informations pour en faire des sortes de schématismes qui allaient donner lieu à l'environnement comme politique publique. Le schématisme sur lequel travaillait Ternisien concernait les pollutions et les nuisances.

À ma connaissance, il était un des premiers à produire un rapport, en 1966, à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), sur le sujet des pollutions et des nuisances, en associant le bruit, les aliments ingérés, l'eau et l'air : ce que l'on respire. C'est un rapport qui synthétisait l'état de ce domaine. Les courroies de transmission entre des affaires locales qui ont des retentissements nationaux et l'échelle nationale se faisaient par des intermédiaires. La Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPBN) en faisait partie. Née en 1968, elle allait irriguer le territoire via un réseau d'associations régionales de protection de la nature un peu partout en France.

Ce sont ces courroies de transmission qui alimentaient l'agenda national et agrégeaient, d'un point de vue thématique, des affaires et des préoccupations différentes pour en faire des schématismes ou des référentiels uniques conjoints,

que l'on allait appeler « environnement », « redéfinition de la nature », « pollutions et nuisances ». La redéfinition de la nature avait aussi lieu à cette époque. On ne mettait plus la même chose sous le vocable « nature » pendant les années 1960. Ce sont des sortes d'agrégats, liés à des courroies de transmission elles-mêmes liées aux affaires locales. Stéphane pourra certainement en parler beaucoup mieux que moi.

### Bernard Barraqué

Je souhaite commenter ce que vous disiez au sujet des États-Unis. Je crois que le terme « environnement » y était apparu avec une dimension d'emblée différente de ce qu'elle était en Europe. Comme la dégradation de l'environnement était très rapide aux États-Unis, le terme « environnement » était tout de suite connoté avec l'image d'une évolution dynamique. Lorsqu'il est apparu en France, il était employé par opposition au terme utilisé d'habitude par les géographes : le « milieu ». À cause de la tradition des géographes d'utiliser des choses relativement stables, en l'occurrence des constitutions locales de la nature marquées par une image statique.

Par ailleurs, l'EPA avait bien été créée en 1970 et le CEQ en 1969. Je possède les quatre premiers rapports du CEQ. Je les garde précieusement puisqu'il est très intéressant de voir ce qui s'était passé. Vous avez parlé du rôle de scientifiques, et notamment des chimistes : il faut dire que le génie environnemental est directement issu du génie sanitaire, qui est lui-même issu du génie chimique. Quand on reconstitue l'histoire des génies ou des

*engineerings*, comme on dirait en anglais – même si ce n'est pas tout à fait la même chose –, on a cette filiation, avec, en même temps, des différences. Aux États-Unis, la préoccupation sanitaire avait été extrêmement importante dans la naissance de l'environnement ; on allait la retrouver chez Ternisien. L'accent était ainsi mis sur la pollution, alors que, par ailleurs, la protection de la nature était le deuxième grand pilier. On voit ce qu'avait fait Christian Garnier par rapport à la Vanoise.

### Samuel Ripoll

Merci, Bernard. Je passe la parole à Henri Jaffeux, puis à M. Garnier. Florian pourra conclure ensuite.

### Henri Jaffeux

Sur cette généalogie de l'environnement, sa sémantique, son contenu, il faut remonter plus loin dans le passé que les années 1960. Cette gestation avait eu en effet beaucoup de pères et de mères : des individus, des scientifiques, des personnes morales, des intellectuels de l'après-guerre, des institutions nationales et internationales comme l'UNESCO, le WWF ou l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Je crois que nous devrions mieux documenter des travaux et des réflexions sur cette période qui avait juste suivi la Seconde Guerre jusqu'à la fin des années 1960, pour mieux la révéler et la connaître.

Je connais la position de Florian et d'autres qui font naître l'accaparement des 100 mesures par la France en 1970, avec des idées et des concepts qui au-

raient été importés des États-Unis. La mise en œuvre aurait été préalable aux États-Unis. Ce courant était fort. Il y avait des allées et venues d'Antoine, de Monod et d'autres entre les États-Unis et la France jusqu'au début des années 1970. Mais je pense qu'il n'y a pas que cet ensemencement qui est à prendre en compte dans l'émergence et la consolidation des préoccupations environnementales en France.

Durant une vingtaine d'années, entre 1949 et 1970, toute une actualité se déployait. Il y avait déjà des conférences internationales, la création de l'UICN, de nombreux programmes et actions au sein de l'UNESCO. Toutes ces personnes que nous évoquons participaient aux mêmes conférences, aux mêmes travaux. Dans chaque pays, des scientifiques essayaient de convaincre leurs responsables politiques nationaux de prendre en compte les préoccupations de l'environnement. J'ai tendance à dire que, durant toute cette période qui était extrêmement riche, avait eu lieu un ensemencement mutuel, une diffusion de ces préoccupations. Ce constat me laisse penser qu'il n'y avait pas qu'un courant unique provenant des Anglo-Saxons et, surtout, des États-Unis. Cela me semble être beaucoup plus mélangé. C'est pourquoi je plaide pour qu'il y ait un réinvestissement de travaux scientifiques sur cette période d'avant 1970.

### Florian Charvolin

Ce que dit Henri Jaffeux reflète un des problèmes de l'historiographie. J'ai lu récemment dans les travaux de Reinhart Koselleck, un historien et philosophe

de l'histoire, cette double question que l'historien traite : « Que s'est-il passé ? » et « Comment en est-on arrivés là ? » Ce sont les deux questions qu'apporte l'expérience de l'histoire dans son livre.

J'ai essayé de décrire comment cela s'était passé, en restant très proche de six mois de la création du programme des 100 mesures. Mais la question « Comment en est-on arrivé là ? » supposerait d'aller beaucoup plus en amont et d'essayer de voir des sources qui expliquent l'événement historique que représentent les 100 mesures. Mon optique a été plutôt d'essayer de comprendre ce qui avait été amalgamé pendant ces six mois. Une autre étude devrait en effet remonter plus loin.

Henri, tu parles de la protection de la nature. Mais on pourrait rappeler aussi les groupes qui se mettaient en place à l'ONU pendant les années 1950 pour se préoccuper de l'écotoxicologie, de la même manière que l'UICN ou le WWF investissaient la question de la protection de la nature. Ce que j'ai voulu faire, c'était plutôt coller à l'événement et étudier ce qui s'est passé. Je pense que Stéphane apportera plus d'éléments sur « Comment en est-on arrivés là ? » Du point de vue de l'épistémologie de l'histoire, ce sont deux éléments importants, qui sont reliés.

### Patrick Février

Merci, Florian. Je propose de donner la parole à Stéphane Frioux, pour « Les mondes urbains français dans le contexte des 100 mesures », avec un certain tropisme lyonnais. ★



Serge Antoine, Jérôme Monod et Jacques Durand à la Datar en 1970 © Association Serge Antoine



# Les mondes urbains français dans le contexte des 100 mesures. Le cas de l'agglomération lyonnaise

**Stéphane Frioux**, maître de conférence en histoire contemporaine, université Lyon 2 - Lumière, Larhra

Tout d'abord, je tiens à remercier le Comité d'histoire pour sa confiance, l'AHPNE et les Archives nationales pour avoir accompagné ce projet qui me tenait à cœur depuis de nombreuses années. Je précise que ma contribution a dû tenir compte du contexte que nous vivons depuis plus d'un an, qui m'a empêché de consulter certaines archives.

Je peux vous résumer ma démarche en quelques mots : prendre ma casquette d'historien de l'urbain pour essayer de vous montrer quelle est la part des mutations profondes de la France pendant ces années 1950 à 1970, notamment son basculement vers un pays profondément urbain, que l'on retrouve dans ces 100 mesures. Puis j'essaierai d'articuler les actions administratives imaginées par des experts ou des fonctionnaires, dont vient de parler Florian, et les mobilisations sociales, en évoquant le cas de l'agglomération lyonnaise. Je résumerai ainsi très succinctement une enquête que j'ai coordonnée pendant plusieurs années : à savoir le programme de recherche ANR Transenvir, accompagné lui aussi, par le Comité d'histoire, et dont l'aboutisse-

ment vient d'être publié sous la forme d'un ouvrage collectif<sup>1</sup>.

## Le « moment 70 »

Tout d'abord, le « moment 1970 » peut se lire selon différentes échelles de temps. C'est une date qui est inscrite au cœur d'un mouvement générationnel d'urbanisation et de périurbanisation. On peut saisir ce mouvement par quelques statistiques rappelées dans un tableau établi par Jean Fourastié dans son fameux livre *Les Trente Glorieuses*, publié en 1979. La France a gagné environ 12 millions d'habitants entre 1946 et 1975, mais les villes, dans le même temps, ont accueilli plus de 17 millions de nouveaux urbains. Cette évolution en dit long sur les phénomènes de vases communicants entre le monde rural et le monde urbain. Cette mutation rapide s'est gravée dans la mémoire collective et dans l'histoire culturelle : l'essor de la jeunesse, la génération de mai 1968, celle des baby-boomers, la télévision, la musique yéyé et rock, les grands ensembles de banlieue. On peut penser aux tranches d'espace urbain qu'il nous est donné de revoir

dans les films de Jacques Tati (*Playtime*, *Trafic*), aux chansons des années 1960 comme *La Montagne* de Jean Ferrat, parmi bien d'autres évocations possibles des aspects significatifs (tel l'essor des biens électroménagers) de ces changements importants du quotidien de la société française.

Ce monde où les Français vivaient désormais en masse dans les villes était un monde de consommation de nouveaux biens matériels et de forte demande en électricité et en énergies fossiles. Je parle de la période précédant le choc pétrolier de 1973 et le lancement du programme de construction de centrales nucléaires en 1974. Cette électricité provenait des barrages hydroélectriques mais surtout de centrales thermiques. C'est donc bien par des centrales thermiques au charbon ou au fuel, qui avaient leur part dans les problèmes de pollution de l'air, que l'on a répondu à la demande d'électricité des Français qui s'équipaient en biens ménagers. La consommation d'électricité a bondi de 43,5 milliards de kilowattheures en 1950 à 140 milliards en 1970.

Sur le plan du contexte historique, les « 100 mesures » viennent après la décennie des années 1960, que Loïc Vadelorge a qualifiée de « repoussoir commode de l'idéal de la ville durable », dans un chapitre de l'ouvrage collectif *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*<sup>2</sup>. Ce repoussoir a, par exemple, été mis en avant par les équipes politiques de l'agglomération lyonnaise au cours de ces dernières années (le maire entre 2001 et 2020, Gérard Collomb, souhaitant revenir sur les aménagements de l'ère Louis Pradel). C'est ce qui m'a incité à essayer d'étudier davantage ce qui s'était passé au cours d'une décennie caractérisée par un nouvel élan planificateur et aménagiste, incarné par la DATAR et le mot d'ordre « Aménager la France », titre d'un ouvrage d'Olivier Guichard publié au milieu de la décennie. Cet élan était partagé par toute une kyrielle de structures : les organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine (OREAM), créés en 1967, les équipes d'urbanistes planchant sur les schémas directeurs en matière d'urbanisme, les villes nouvelles. Pour Eugène Claudius-Petit, par exemple, ancien ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, l'État devait ordonner la primauté de l'espace, du soleil, de la verdure sur l'argent. Depuis les premiers urbanistes des années 1910-1920, plusieurs types d'acteurs tenaient des propos très volontaristes sur la nécessité de planifier l'espace urbain pour le bien-être des citoyens.

Cette décennie 1960 est également un temps où des voix inquiètes se multipliaient pour faire rejouer le discours sur

la ville pathogène. Je dis bien « rejouer ». Depuis au moins le siècle des Lumières, l'idée de la ville néfaste sur le plan physique ou moral a été largement reprise par des générations d'écrivains de tous bords<sup>3</sup>. Au temps des miasmes et de l'insalubrité, stigmatisés par les hygiénistes du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avait succédé pendant l'après-guerre, en plein cœur de l'urbanisation de masse, le temps de la ville-métropole jugée inhumaine et invivable. Les exemples de ce type de discours sont très nombreux. « La santé physique et mentale des habitants est menacée à chaque instant, l'organisme humain est soumis à de multiples agressions quotidiennes : les fumées et les gaz d'échappement des voitures, le bruit, de jour comme de nuit, l'insuffisance d'espaces verts ou de lieux de détente, le rythme même de la vie dans une cité où tout se passe dans la multitude et pour la multitude, constituent des facteurs de déséquilibre dont les responsables de l'aménagement doivent tenir compte et sur lesquels ils doivent agir », pouvait-on lire dans le dossier « Réflexion sur l'urbanisme », de la revue *Informations sociales*, (n° 3, 1968, p. 14), publiée par la Caisse nationale des allocations familiales. On peut aussi retrouver le thème de l'agression respiratoire ou de l'agression nerveuse dans le célèbre ouvrage de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français* (1947), réédité en 1958 et en 1964. Dans cette dernière édition, l'auteur écrit que « le citoyen présente de plus en plus fréquemment un certain nombre de troubles que l'on réunit aujourd'hui sous le nom d'*urbanite* » (p. 103).

Outre l'impact sanitaire que l'on attribuait à la forme urbaine, notamment aux grands ensembles, c'est la taille des villes qui était critiquée. « Ne doit-on pas jouer les mégalopolis, archipels de ville répartis dans notre belle campagne – plutôt que les métropolises, foyers de névroses et de déséquilibres ? Mai 1968, qu'il faut garder présent à l'esprit, ne comportait-il pas une leçon ? Le bon sens français n'est-il pas lié à la condition rurale de la majeure partie de ses habitants ? Il a de la peine à résister à l'asphalte des villes. Attention ! Il n'y aura guère que 10 % de paysans à la fin du siècle<sup>4</sup> », écrivait Louis Armand, président du Comité d'action technique contre la pollution atmosphérique dans une brochure en 1968 (son texte a sans doute été produit quelques semaines après mai 1968). En 1960, Louis Armand était devenu le président de cette structure fondée par des industriels pour prendre en charge le problème de la pollution de l'air, au moment même où un projet de loi était déposé par le ministre de la Santé publique<sup>5</sup>. Neuf ans plus tard, il sera en charge d'une mission sur l'environnement, parallèlement à l'équipe qui plancha sur les mesures qui nous occupent aujourd'hui.

Or, dans ces années 1968-1969, les campus américains bruissaient d'idées. Dès l'automne 1969, quelques semaines avant la fameuse lettre de Chaban-Delmas, évoquée par Florian Charvolin, surgissait l'idée de faire quelque chose pour l'environnement : ce fut l'origine de l'organisation du premier *Earth Day*, le 22 avril 1970. Pour l'historien Adam Rome, cette manifestation a mobilisé des foules bien plus importantes que

tous les événements liés aux droits civiques des années 1960. Adam Rome estime le nombre d'orateurs à 35 000 ce jour-là : plusieurs milliers de professeurs, des fonctionnaires, des hommes politiques, des activistes d'associations nationales ou locales avaient pris la parole. En Amérique du Nord, près de 20 millions de personnes se seraient manifestées à un titre ou à un autre pour ce Jour de la Terre. Ce fut un événement catalyseur, qui provoqua la création de groupes environnementalistes sur le plan des idées et des mobilisations, mais également de centres de recyclage, pour ce qui des actions concrètes.

En France, il n'y a pas eu d'événement catalyseur de cet ordre. Les 100 mesures doivent-elles être considérées, en conséquence, comme une sorte d'événement plus discret, une initiative prise d'en haut mais qui pourrait jouer le même rôle ? Je n'aurai pas le temps de développer la question. Je soumetts ici l'idée que, vers 1969-1970, a eu lieu une double genèse de l'environnement avec les 100 mesures d'une part, et la « bataille de la Vanoise » d'autre part, épisode qui a peut-être laissé dans l'ombre historiographique jusqu'à aujourd'hui des mobilisations moins connues, plus discrètes et plus locales. On voit donc une double invention de l'environnement, avec, d'un côté, la volonté de prendre en charge un domaine nouveau d'action publique et, de l'autre, des mobilisations associatives de plus en plus fortes qui allaient légitimer ce vocable d'« environnement ». Pour le monde urbain, on peut souligner l'existence de mobilisations associatives qui n'avaient pas attendu 1970 et les 100 me-

ures : des mobilisations contre les projets de percées ou d'autoroutes urbaines existaient dès la fin des années 1950 à Paris. Dans la capitale, le conseil municipal avait émis en 1968 un avis défavorable condamnant la multiplication de voies autoroutières dans la ville, alors que le périphérique était toujours en construction.

## La ville dans les 100 mesures

Avant d'évoquer le cas lyonnais, évaluons la place des villes dans les 100 mesures. Elles occupent le deuxième volet des mesures après le premier, le plus volumineux, qui rassemble celles qui ont trait à la lutte contre les pollutions et nuisances. Il y a là un ordre logique : en 1970, dans le n° 17 de la revue *2000*, qui publiait la liste des 100 mesures, il est précisé que la lutte contre les pollutions était l'une des actions majeures à mener pour l'amélioration de l'environnement et qu'elle était la condition préalable à toute action de promotion du milieu naturel et urbain. Autrement dit, pour changer l'image de la ville – c'est l'une des idées que Robert Poujade a évoquées dans son livre témoignage *Le Ministère de l'impossible* –, il fallait d'abord essayer d'en chasser les nuisances et pollutions.

Le volet urbain lui-même est assez court. Il ne contient que huit mesures, dont certaines relèvent d'ailleurs de la lutte contre les pollutions et nuisances : la ville expérimentale anti-nuisances du Vaudreuil, la planification des zones de l'étang de Berre. Les autres mesures sont

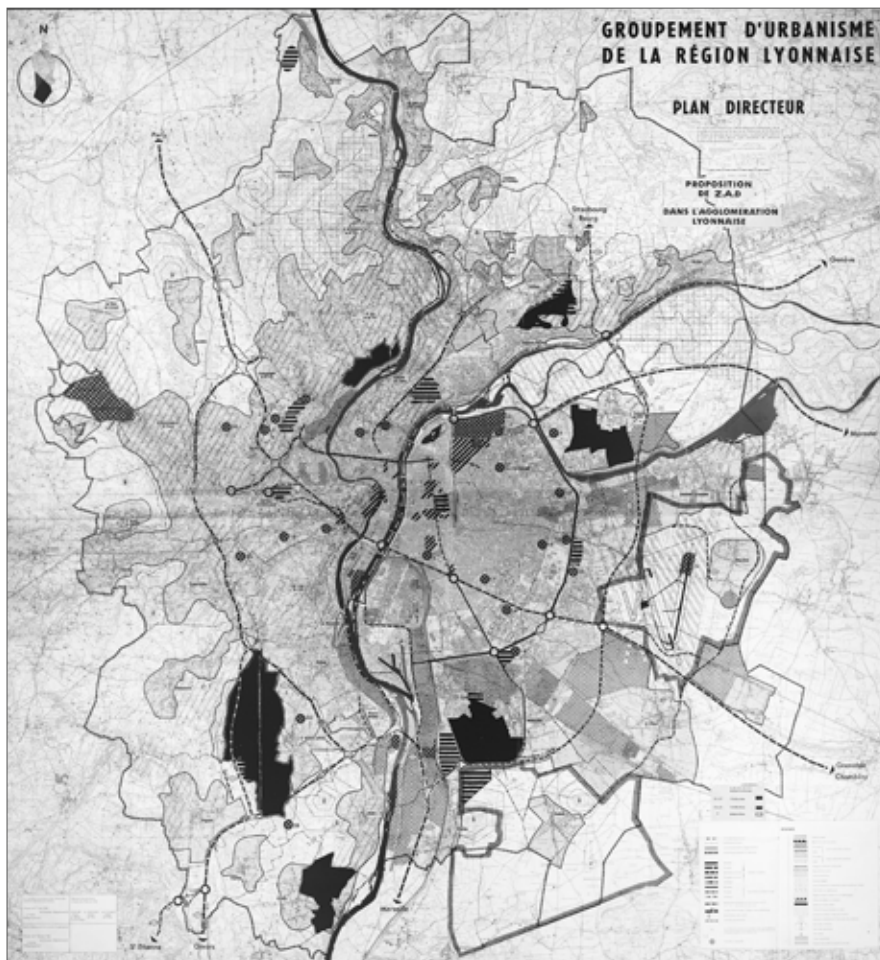
plutôt très ponctuelles et limitées. La n° 29 concerne des expériences de plantation de jardins sur dalle, pour en tirer des leçons pour les ensembles nouveaux, qui allaient être menées par l'établissement public pour l'aménagement du quartier de la Défense. La n° 31 concerne quatre expériences d'amélioration du mobilier urbain, proposées dans des localités de type différent. Enfin, la n° 34 a trait à l'installation de plans de situation dans les banlieues des grandes agglomérations. Peut-être y lit-on en creux le sentiment de désarroi et de désorientation qui pouvait exister chez les habitants des villes nouvelles ou des grands ensembles, qui faisaient à l'époque l'objet de nombreuses enquêtes sociologiques.

Je préfère parler de « mondes urbains » au pluriel plutôt que de villes. Les 100 mesures évoquent les différents types de villes. En 1970, la France était désormais un pays dont 70 % de la population vivait en ville, mais avec une grande diversité de situations urbaines, géographiques, politiques, économiques et sociales selon les régions et les types d'agglomération. Certaines étaient en réelle perte de vitesse, à cause du déclin de l'activité métallurgique ou textile. D'autres connaissaient de profondes mutations, à l'instar de l'agglomération lyonnaise.

Le géographe Michel Laferrère, en parlait ainsi : « Lyon ville industrielle », du nom d'un ouvrage publié en 1960. Quinze ans plus tard, un autre géographe, Jacques Bonnet, publiait un livre intitulé *Lyon place tertiaire*. Ce changement d'image s'accompagnait d'un basculement du centre de gravité économique de la ville

vers le quartier de la Part-Dieu. Aux années Delouvrier pour la région parisienne correspondaient les années Pradel en région lyonnaise, du nom du maire de la ville entre 1957 et 1976, après la longue mandature d'Édouard Herriot. Ce maire fut également le premier président de la communauté urbaine de Lyon, la Courly, rassemblant plus de 50 communes et née officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 1969, à travers la mise en commun de compétences relatives à l'assainissement, à l'aménagement urbain : autant de problèmes qui étaient au cœur du moment des 100 mesures.

Ce terrain d'étude lyonnais a fait l'objet d'un travail collectif à l'occasion de l'enquête sur l'histoire de la transition environnementale que j'ai récemment coordonnée. J'évoquerai quelques-uns de ses apports. Par exemple, la contribution de Louis Baldasseroni au sujet des rues lyonnaises s'inscrit dans un contexte où l'automobile envahissait l'espace urbain au cours des années 1960, en lien avec l'essor du parc national de véhicules à moteur. En France, on passe de 3,2 millions d'automobiles en circulation en 1953 à près de 16 millions en 1974. Contre ce déferlement qui menaçait la sécurité physique de celles et ceux qui se déplaçaient sans voiture, l'association Les Droits du piéton a été fondée en 1959, sa section lyonnaise en 1967. Elle était intégrée à des commissions extramunicipales et menait une critique que l'on peut qualifier de « modérée », focalisée sur des points précis, très pragmatique, mais pas du tout autophobe<sup>6</sup>.



Plan directeur d'une proposition de Z.A.D dans l'agglomération lyonnaise (1966) © Terra

Les projets de grandes infrastructures automobiles étaient systématiquement contestés, à Paris, à Toulouse, à Lyon, etc. Ils devenaient un des objets principaux de ce que l'on avait appelé les « luttes urbaines » pendant les années 1970, avec les opérations de rénovation de quartiers entiers. Le mensuel *Le Sauvage* traitait en 1974 « Aux armes, citadins ! »

J'évoque cela parce que les 100 mesures de la mandature Pompidou naissante ne traitaient guère de ce malaise automobile, que des penseurs comme Bernard Charbonneau et Alfred Sauvy avaient déjà relevé<sup>7</sup>. J'évoquerai juste la mesure n° 32, qui commence ainsi : « L'encombrement des moyens de transport lors des heures de pointe journa-

lières et des fins de semaine constitue l'une des nuisances les plus nettement ressenties par les citoyens. »

Une autre lacune des 100 mesures est que l'on n'y voit guère de considérations sur l'habitat, alors même que c'était un élément central de l'après-guerre. Dans notre enquête, Gwenaëlle Le Goullon, qui avait étudié la genèse des grands ensembles dans sa thèse de doctorat<sup>8</sup>, s'est intéressée aux cités construites dans la périphérie de la capitale des Gaules, comme la Duchère, sur le territoire de la commune de Lyon, ou Bron-Parilly. Les problèmes d'environnement n'épargnaient pas ces nouveaux quartiers comme les ZUP. À l'échelle nationale, ce temps des ZUP représente plus de 800 000 logements, accueillant plus de 2 millions d'habitants. Outre la monotonie architecturale, l'éloignement des centres et de leurs aménités, de réels soucis environnementaux furent constatés : la pollution par les chaufferies, qui n'étaient parfois mises en service qu'en recourant au charbon, la mauvaise insonorisation des logements.

D'autre part, la croissance urbaine provoquait l'émergence de problèmes plus éloignés du centre de l'agglomération, cachés du regard des habitants des villes. Il fallait fabriquer du ciment et du béton. L'accroissement de l'exploitation des carrières et des gravières était souligné par les ingénieurs des eaux et forêts, les écologues, qui s'intéressaient, par exemple, au Rhône en amont de Lyon, mais les carrières étaient assez peu réglementées<sup>9</sup>. Pendant ce temps, les cimenteries produisaient à plein ré-

gime des matériaux, projetant un halo blanc de poussière sur des centaines de mètres à la ronde, avant qu'une politique environnementale naissante ne fit diminuer drastiquement la pollution. On peut citer la mesure n° 23 dans le volet « Actions contre les pollutions ».

Le début des années 1970 est aussi un moment d'accélération de la construction des pavillons. On assiste à un basculement progressif des ménages vers le tissu périurbain. En 1972, on avait appelé un programme de construction de maisons à bas coût : les « chalandonnettes », du nom d'Albin Chalandon, ministre de l'Équipement depuis 1968. Il avait lancé un concours de la maison individuelle pour abaisser les coûts de production en série de lotissements pavillonnaires.

Ainsi, si on accumule les opérations privées des promoteurs de lotissements, celles des grandes sociétés mixtes d'équipement, des chantiers autoroutiers, la France urbaine de 1970 était une France des bulldozers, des grues, des bétonnières. La mesure n° 19 est intitulée « En ce qui concerne le bruit et les nuisances variées occasionnées par les chantiers, une action d'organisation de plans annuels de travaux par la concertation des différentes entreprises concernées, sous l'autorité du préfet ou du maire, pourrait être mise en place dans les grandes agglomérations. » La question des nuisances phoniques revenait beaucoup à l'époque et, depuis le début des années 1960, une loi-cadre sur le bruit était d'ailleurs un serpent de mer dans les discussions parlementaires.

## Nouveaux enjeux

À côté des enjeux liés à la construction et aux mobilités, la qualité de l'air, la qualité de l'environnement sonore et la limitation des dépôts sauvages de déchets devinrent des soucis croissants, entraînant la création de mesures spécifiques. Ces enjeux suscitérent l'émergence de structures sociales particulières, plutôt scientifiques ou militantes, souvent d'associations de riverains.

Je m'attarderai quelques instants sur le cas de la pollution atmosphérique puisque la première des 100 mesures porte sur l'extension de la loi du 2 août 1961, qui avait interdit la vente et l'usage de combustibles trop polluants dans ce qu'on délimitait comme des zones de protection spéciale. Cette première mesure visait à étendre la loi du 2 août 1961 à d'autres villes que Paris, qui était la seule concernée depuis près de dix ans par une zone de protection spéciale. On voit, avec cette mesure, comment remontaient du terrain local certaines propositions : le Conseil départemental d'hygiène du Rhône et le directeur du bureau municipal d'hygiène de Lyon, qui supervisaient les premières mesures de pollution de l'air à Lyon, avaient demandé, à plusieurs reprises pendant les années 1960, l'application de la loi de 1961 à l'agglomération lyonnaise. Cela montre bien que cette idée était dans les tuyaux et qu'elle était parvenue au niveau de l'équipe chargée de proposer les fameuses mesures, dont la n° 1 qui se limita aux agglomérations de Lille et de Lyon.

Sur le plan de l'air, les années 1970-1971 furent en quelque sorte des années noires à Lyon, en raison d'un épisode d'odeurs, qui débuta à la fin de l'été 1970 et qui dura pendant plusieurs mois. Il alimenta un feuilleton médiatique, une véritable chasse aux usines malodorantes, sans qu'une responsabilité claire soit établie. Quelques mois après les 100 mesures, ce fut un contexte propice à la prise de parole des citoyens, qui écrivirent directement à Robert Pujade dès le milieu du mois de janvier 1971 ou qui le prirent à témoin via la presse locale.

Les projets d'aménagement du territoire étaient eux-mêmes contestés. Ce fut le cas dans l'affaire de la raffinerie « baladeuse », ainsi qu'elle fut appelée par la presse régionale et nationale, qui nous montre l'apparition du phénomène bien connu sous le nom de « Nimby » (« Not in my backyard », pas de ça près de chez moi), à l'échelle de la région lyonnaise. En consultant le flot d'archives provoquées par l'affaire, je ne trouve quasiment aucune contestation de la nécessité d'une deuxième raffinerie dans la région Rhône-Alpes, quatre ans après l'accident mortel de la raffinerie de Feyzin, qui avait entraîné 18 morts et plusieurs dizaines de blessés. On ne critiquait pas le progrès pétrochimique en soi. Des habitants souhaitaient juste préserver leur environnement proche. C'était le cas des viticulteurs du Beaujolais, des maires et des paysans de la Dombes ou encore des maraîchers de la région des monts d'Or au nord-ouest de Lyon<sup>10</sup>.

À côté de l'air, on s'intéressait évidemment aux autres éléments de l'environ-

nement. Par exemple, le sénateur-maire communiste de Givors, Camille Vallin, créa en septembre 1970 une association pour lutter contre les pollutions et les nuisances dans la vallée du Rhône. Le fleuve ne pouvait plus être un exutoire commode pour les industriels de la vallée de la chimie. Les ingénieurs des services déconcentrés de l'État avaient eux-mêmes une volonté de réfléchir sur différentes échelles, par tronçons, notamment entre le Rhône amont et le Rhône aval.

Cela résonne avec la mesure n° 5, intitulée « Inventaire du degré de pollution des eaux superficielles ». La campagne d'inventaire avait été ouverte en octobre 1970 dans le bassin Artois-Picardie. Elle était censée débiter dès janvier 1971 pour l'ensemble des autres bassins. Cependant, à la mi-1973, le préfet du Rhône demandait à ses collègues de faire remonter leurs inventaires départementaux. C'est la preuve que l'inventaire était long à mettre en œuvre. Il faisait l'objet de vives discussions entre ingénieurs de l'Équipement et ingénieurs des Eaux et Forêts, les deux corps n'étant pas d'accord sur les objectifs de qualité à attribuer à tel ou tel tronçon<sup>11</sup>.

Dès 1970 on voit poindre également le problème des déchets, notamment dans l'ouvrage *Les maladies de l'environnement* publié la même année par les journalistes Catherine Dreyfus et Jean-Paul Pigeat. Les auteurs évoquaient les déchets abandonnés dans les bois par les promeneurs du dimanche, les décharges sauvages, les dépôts d'ordures responsables des incendies estivaux dans le

Var. Les déchets industriels étaient aussi à l'ordre du jour. Par exemple, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse cherchait à obtenir, en octobre 1970, des renseignements sur le traitement des déchets industriels de l'agglomération lyonnaise, car certains hydrocarbures étaient déversés illégalement dans des décharges, telle celle de Satolas sur l'emplacement du futur aéroport international de Lyon.

Je terminerai cet exposé sur le substrat empirique des 100 mesures en évoquant un contexte d'innovations sociales et associatives : celui de la fondation de la FRAPNA. La création de cette fédération régionale de protection de la nature fut intimement liée à « l'affaire du marais des Échets »<sup>12</sup>. En quelques mois, à partir de l'automne 1970, des naturalistes constatèrent, impuissants, la destruction de cette zone humide, à 15 kilomètres au nord-est de Lyon, qui était en instance de classement au titre de la loi de 1930. Elle fut partiellement détruite par des bulldozers et par des incendies. Philippe Lebreton, biologiste départemental pour le compte du département de l'Ain mais également professeur à l'université des sciences de Lyon, comprit que l'expertise et le temps de l'administration étaient impuissants face à l'action violente des défricheurs et qu'il fallait créer un rapport de force entre les défenseurs de l'environnement et l'administration. Rappelons en outre que l'on était dans le contexte de l'affaire de la Vanoise : des naturalistes de toute la France avaient lancé une protestation contre un projet de station de ski dans le périmètre du parc national.

Une réunion constitutive de la fédération fut convoquée le 19 décembre 1970, au local lyonnais du Club alpin français. Très vite un conseil d'administration se réunit, tous les deux mois, à chaque fois dans une ville de la région (Grenoble, Valence, Chambéry, etc.). Croisons la mesure n° 93, « Institution d'une quinzaine nationale de l'environnement et de protection de la nature destinée à être organisée chaque année », avec le point de vue méfiant de la FRAPNA. Cette quinzaine allait s'articuler autour de quelques démonstrations de dispositifs de lutte contre la pollution : de nouvelles stations d'épuration, des actions de sensibilisation d'automobilistes à la pollution engendrée par leurs véhicules. Mais cette manifestation fut largement critiquée par les dirigeants de la FRAPNA. Dans un extrait du procès-verbal de son conseil d'administration du 5 juin 1971, on peut lire : « Si ce comité qui organise en région lyonnaise la quinzaine devait subsister, on envisagerait de créer un comité de remplacement, *shadow comité*, plus représentatif<sup>13</sup>. »

Je rappelle enfin que les problèmes environnementaux avaient été inscrits, durant ce tournant des années 1968-1972, à l'agenda des médias, engendrant des services spécialisés<sup>14</sup>. Les journalistes furent d'ailleurs une des toutes premières professions à se grouper selon leurs affinités pour la thématique environnementale. Ils créèrent l'Association des journalistes et écrivains pour la nature et l'écologie à peu près en même temps que se constituait la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), l'ancêtre de l'actuelle France nature en-

vironnement (FNE), du côté des milieux naturalistes.

Pour conclure, derrière ce court aperçu de ce qui s'opérait, tant sur le plan de l'environnement physique de la France urbaine que du côté des acteurs sociaux qui allaient s'emparer d'un nouveau thème d'action publique, on voit la multiplicité des modalités de défense ou de protection de ce qui commençait à s'appeler l'« environnement ». C'est bien cette transformation environnementale, ainsi que la mutation des aspirations et des modes de vie, qui doit continuer à faire l'objet d'une enquête historique, car elle fut à mon avis largement autant modificatrice que les opérations ponctuelles de transition environnementale que nous connaissons et qui œuvrent à défaire, très progressivement et très laborieusement, les aménagements de ces décennies 1960-1970.

### Patrick Février

Merci beaucoup, Stéphane. Nous allons maintenant avoir un temps d'échanges avec vous.

### Michel Dupuy

Je suis membre de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC). Je ferai une communication cet après-midi sur le *Torrey Canyon* et *l'Amoco Cadiz*. Plusieurs diapositives diffusées par Stéphane Frioux ont montré des articles de presse. Je voudrais savoir quel était le rôle de la presse, voire de la télévision. « La France défigurée » était en effet venue dans le Beaujolais. Les pouvoirs publics tenaient-ils compte de la presse ? Ou considéraient-ils cela

comme un épiphénomène, une sorte de fièvre ? Une fois que la tension médiatique était retombée, tout allait-il recommencer comme avant ? Comment cet espace public se gérait-il dans l'agglomération lyonnaise, autour des questions environnementales ?

### Stéphane Frioux

Je suis justement en train de travailler sur les fonds de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) pour voir l'impact de la télévision régionale, qui évoquait, par exemple, beaucoup cette question de la raffinerie baladeuse dans les années 1970-1971. Les médias jouèrent un rôle important. Il existe près d'une centaine de coupures de presse, sur un an et demi, pour cette affaire de la raffinerie baladeuse. On peut évoquer quelques réseaux personnels. Bernard Pivot, issu de la région lyonnaise, avait des liens avec certaines personnes qui animaient le mouvement des viticulteurs du Beaujolais. Quelques hommes politiques activaient des mobilisations, comme André Soulier, qui était avocat à Lyon et maire de Villié-Morgon, une commune du Beaujolais.

Très souvent, les journalistes donnaient la parole aux acteurs du terrain eux-mêmes : des vigneron ou des élus locaux de petites communes. Ces acteurs ne critiquaient pas le progrès industriel en soi mais demandaient qu'on leur laisse produire leur vin ou développer leurs projets touristiques comme ils le voulaient. Il y avait une propension des acteurs locaux à dire quel aménagement du territoire ils voulaient pour leur petit pays, notamment dans cer-

taines villes en décroissance, qui étaient victimes de la crise du textile. On peut citer l'exemple de Tarare, une petite ville d'une dizaine de milliers d'habitants à 30 kilomètres à l'ouest de Lyon, dont le maire était médecin : il connaissait donc sans doute bien le risque de pollution de l'air lié à la raffinerie. Il disait cependant dans la presse qu'il était prêt à accueillir chez lui une deuxième raffinerie pour la région, au nom de la sauvegarde de l'emploi et de sa ville.

### Patrick Février

Stéphane, si j'ai bien compris, vous commencez à travailler sur la façon dont la télévision de l'époque pouvait traiter ce type de sujets. Mais vous vous concentrez plutôt sur les sujets qui concernent la région lyonnaise. C'était l'époque de l'ORTF, comme unique chaîne de télévision. Dans les média nationaux de ce type ORTF, les sujets présents dans les débats sur les 100 mesures étaient-ils évoqués dans des émissions de grande écoute, aux nouvelles télévisées ?

### Stéphane Frioux

Je travaille uniquement sur la région lyonnaise. Michel Dupuy, qui interviendra tout à l'heure, est plus spécialiste que moi de l'histoire des médias et de l'environnement tel qu'il était par eux à l'époque. On constate une vraie diversité, en fonction des notices et des informations qui sont données dans la base de l'INA. Il y avait des actualités régionales à 9 heures, à 13 heures, à 20 heures. Parfois des sujets de fond étaient relégués plus tard dans la nuit. Ce qui est notable, c'est que les journaux intitulés *Rhône-Alpes actualités* étaient vraiment intéressés par la

couverture des mutations profondes de l'agglomération. Je ne me suis pas concentré sur le quartier créé à partir des années 1960 à la Part-Dieu, même s'il a fait l'objet de beaucoup de reportages. Charles Delfante, l'urbaniste qui planifiait le quartier, était interrogé.

Le 18 octobre 1969, dans l'émission « Rhône-Alpes actualités », un long sujet était consacré au survol de la communauté urbaine de Lyon en avion, qui était alors proposé depuis trois semaines à des habitants de la Courly. Écoutons ce que disaient les passagers interrogés. Le premier soulignait la différenciation nette vue du ciel entre l'agglomération et les communes rurales. Une femme se disait surprise de « l'immensité de la communauté urbaine ». Un homme déclarait : « On s'aperçoit que Lyon, c'est une ville de chantiers. C'est extraordinaire le nombre de chantiers qu'on voit, aussi bien le chantier de l'autoroute que les chantiers de différentes cités qui se construisent. »

La pratique du micro-trottoir et de l'interview était déjà largement employée depuis le début de la décennie. C'est intéressant parce qu'on y trouve à la fois la parole du passant lambda et les paroles d'ingénieurs ou de spécialistes. Bien sûr, la parole des ingénieurs ou des spécialistes était extrêmement valorisée car il s'agissait de faire s'exprimer des experts. Pour la pollution de l'air, les grandes figures de l'APPA, l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique, étaient invitées de temps en temps dans la presse nationale ou à la radio sur « Inter-Actualités », par exemple, pour développer leur point de vue.

### Christian Garnier

Je voudrais réagir sur la question des médias. Il me semble important de souligner le rôle essentiel qu'ils ont joué dans la montée de la question environnementale. Je me souviens que, dès le début des années 1960, par rapport à tout ce qui tournait autour du Muséum d'histoire naturelle, nous avions en face de nous un certain nombre de journalistes et des gens qui se battaient sur le terrain, contre des remembrements, un projet d'autoroute au travers de la forêt de Fontainebleau, déjà dès les années 1950. On voyait assez facilement les journalistes qui s'intéressaient à ces questions et qui se sentaient un peu proches du problème. Il faut donc voir quel était l'écosystème des médias. Il n'était pas toujours facile de se frayer de la place auprès des grands médias nationaux, que ce soit la presse écrite ou la télévision. Mais, à côté de cette presse nationale, il existait toute la presse quotidienne régionale et surtout un nombre incroyable de revues et de journaux spécialisés. Je pense par exemple à *La Revue du Touring-Club de France*, qui agita un certain nombre de questions pendant des décennies au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Si le rôle de la presse pouvait être visible, il était parfois souterrain. De temps en temps, des journalistes venaient nous dire discrètement : « Il va se passer telle chose. » Dans le démarrage de l'affaire de la Vanoise, si j'en ai le temps, je pourrai vous raconter comment cela s'est passé avec le magazine *L'Express*. Cela avait eu lieu autour d'une conférence de presse qui avait été un peu mouve-



tée, grâce à une information que nous avions obtenue via une journaliste.

## Stéphane Frioux

Face aux questions comme celles de la raffinerie baladeuse ou du marais des Échets, on voit bien la variété des modes de traitement médiatique. C'est *L'Express*, *Le Monde*, *Le Figaro*, etc. qui en parlaient mais également les différents journalistes locaux. Philippe Lebreton, que j'avais pu interroger, voilà quelques années, m'avait dit à quel point

il avait bénéficié de la complicité d'un journaliste du *Progrès*, le principal quotidien lyonnais, dans la couverture du combat contre l'assèchement du marais des Échets.★



Le parking des bas-ports quai Claude Bernard vers 1963 (Bibliothèque Municipale de Lyon, Fonds Sylvestre) © DR

<sup>1</sup> Stéphane Frioux (dir.), *Une France en transition ? Urbanisation, risques environnementaux et horizon écologique dans le second XX<sup>e</sup> siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021, 408 p.

<sup>2</sup> Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après guerre*, Paris, La découverte, 2013, p. 118.

<sup>3</sup> Arnaud Baubérot, Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Bordeaux, éditions Bière, 2009.

<sup>4</sup> Louis Armand, éditorial de la brochure *Comité d'action technique contre la pollution atmosphérique, 1965-1968*, p. 7-10.

<sup>5</sup> Sur cette loi, voir Stéphane Frioux, « Genèse et application de la loi de 1961 sur la pollution atmosphérique », *Histoire@Politique*, n° 43, janvier-avril 2021 [en ligne : [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

<sup>6</sup> Louis Baldasseroni, « Du « tout-automobile » au « retour à la rue ». Usagers et aménageurs face aux nuisances des transports urbains, années 1950-années 1980 », in Stéphane Frioux (dir.), *Une France en transition ?*, op. cit., p. 217-231.

<sup>7</sup> Bernard Charbonneau, *L'Hommauto*, Paris, Denoël, 1967. Alfred Sauvy, *Les 4 roues de la fortune*, Paris, Flammarion, 1968.

<sup>8</sup> Gwenaëlle Le Goullon, *Les grands ensembles en France. Genèse d'une politique publique (1945-1962)*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2014.

<sup>9</sup> Jean Untermaier, « Les carrières, l'environnement et la loi du 4 janvier 1993 », *Revue juridique de l'environnement*, 1994, 1, p. 5-36.

<sup>10</sup> Stéphane Frioux, « Pas d'essence dans nos salades ! La « raffinerie baladeuse » de la région lyonnaise (1970-1973) », *Le Mouvement social*, n° 262, janvier-mars 2018, p. 37-54.

<sup>11</sup> Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon, carton S3625.

<sup>12</sup> Stéphane Frioux, « La zone humide, le naturaliste et le bulldozer. Aux sources de l'environnementalisme en région lyonnaise : l'affaire du Marais des Échets (Ain) », dans Marie Delcourte, Marc Galochet, Fabrice Guizard, Emmanuelle Santinelli-Foltz (textes réunis par), *Environnement, Territoires et Sociétés. Études interdisciplinaires offertes à Corinne Beck*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2021, p. 309-325.

<sup>13</sup> ADRML, 297J2.

<sup>14</sup> Voir le dossier « Médiatisation(s) de l'écologie », *Le Temps des médias*, n° 25, 2015/2.

# Table ronde

Animée par **Henri Jaffeux**, président de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE)

avec

**Philippe Saint-Marc**, ancien haut fonctionnaire, ancien président de la Mission interministérielle pour l'aménagement de la Côte Aquitaine, pionnier de l'écologie humaniste militante

**Christian Garnier**, enseignant-chercheur, consultant indépendant, fondateur d'Éco-projet en 1970, Vice-président de la fédération France Nature Environnement

## Henri Jaffeux

Je salue nos deux intervenants, Philippe Saint-Marc et Christian Garnier. Pour ce qui me concerne, je préside l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE). C'est une petite association créée il y a une dizaine d'années avec quelques complices et qui est coorganisatrice de cette journée. Je vais d'abord présenter nos deux invités, que je remercie sincèrement d'avoir accepté de participer à cette journée pour témoigner de ce moment des 100 mesures qui nous intéressent aujourd'hui.

Philippe Saint-Marc, votre formation juridique première en faculté de droit, puis celle que vous avez reçue à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'ENA vous ont conduit à embrasser une carrière de haut fonctionnaire. Vous avez été un « grand commis de l'État », après vos premiers pas à la Cour des comptes, votre corps d'affectation d'origine. Je ne peux faire le tour complet de votre riche et passionnante carrière, atypique à bien des égards, mais je voudrais surtout souligner les raisons qui nous ont conduit à vous inviter à participer à cette

journée que nous consacrons à l'émergence des préoccupations environnementales et à leur prise en charge par la sphère publique au tournant des années 1960-1970. Vous avez été – et c'est une caractéristique que vous partagez avec Christian Garnier – non seulement un témoin de ce moment, mais aussi et surtout un acteur très engagé dans cette émergence de la protection de la nature et de l'environnement en France et dans son évolution ultérieure, tout au long de cette soixantaine d'années qui nous séparent de ce moment où on invente l'environnement, selon l'expression de Florian Charvolin.

Votre premier combat fut celui de la défense de la vallée de Chevreuse, qui deviendra par la suite un parc naturel régional. C'est par votre affectation à la Datar, en 1965, et dans le cadre de votre présidence de la Mission interministérielle d'aménagement de la Côte Aquitaine (Miaca), jusqu'en 1970, que vous allez véritablement entrer dans cette question de la protection de la nature et de l'environnement. Cette année-là, en 1970, vous êtes révoqué par le Premier Ministre Jacques Chaban-

Delmas pour vous être opposé à une opération immobilière litigieuse qui contrevenait aux idéaux que vous défendiez. C'est donc à l'aménagement du territoire que votre intérêt pour la protection de la nature et de l'écologie, au sens de la discipline scientifique, s'affirme et se consolide. Votre action à l'aménagement du territoire a été très importante. Votre action à la Miaca est riche de réalisations et d'innovations et vous y avez cherché à concilier la protection et la valorisation de trois « patrimoines » : le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, le patrimoine économique et social régional.

À la suite de ces événements, vous avez consigné vos premières expériences de terrain et vos propositions pour agir dans un livre qui a remporté un grand succès de diffusion en 1971 : *Socialisation de la nature*. Vous y montrez votre vision humaniste de l'écologie. Je terminerai cette trop courte présentation en soulignant votre rôle dans l'approfondissement de l'action du mouvement associatif de protection de la nature et dans votre objectif de mobiliser l'opinion et la sphère politique sur cet objectif de protection

de la nature et de l'environnement.

Plus tard, vous avez saisi l'occasion d'essayer d'amener le Parti socialiste et François Mitterrand à s'intéresser à ces questions, sans grand succès semble-t-il. Il semble que vous ayez reçu une meilleure écoute de la part du président Valéry Giscard d'Estaing, puisque vous avez été l'un des inspirateurs de son programme environnemental et l'un de ses conseillers en cette matière. Pour finir, je préciserai que vous avez été un pionnier de l'établissement d'une relation entre les questions de santé et les préoccupations environnementales.

Christian Garnier, tu es aussi un monstre sacré de la protection de la nature et de l'environnement. Tu es également un grand témoin et, comme Philippe Saint-Marc, un pionnier et un acteur très engagé depuis les années 1960 et même depuis la petite enfance. Tu as une formation centralienne, mais tu as trouvé une approche de la nature et de la nécessité de sa protection dès ton enfance. Adolescent, avec l'enthousiasme que tu avais chevillé au corps, tu as même tenté de créer un corps de volontaires au service de la protection de la nature.

Les circonstances de l'époque t'ont conduit dès la fin des années 1950 à faire tes premiers pas, en fréquentant des personnalités agissant pour la protection de la nature à la Conseil national de protection de la nature (CNPN) et au Muséum d'histoire naturelle. Je crois que Pierre Pellerin a aussi été une personnalité très importante dans ton parcours, et notamment à tes débuts. Cette fréquentation et l'approfondissement de ta réflexion t'ont conduit dès 1964 à créer une association avec quelques complices : le

Centre interdisciplinaire de socio-écologie (CIS). Le vocable a été complété par le sous-titre de « l'homme et son environnement » : le mot est lâché... Le mot « environnement » était effectivement pour toi quelque chose de très important, tu l'as donc mis en avant et tu as été un fervent propagandiste de son usage, de sa définition, dans une vision humaniste de ce domaine d'action. Ce qui t'a toujours conduit à associer préoccupations sociales, économiques et culturelles et préoccupations écologiques. Tu partages aussi avec Philippe Saint-Marc une approche chrétienne et spirituelle de cet engagement en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Christian Garnier, en 1970, au moment de ce programme des 100 mesures, tu as créé avec quelques camarades un petit bureau d'étude : Éco-Projet. Tu as poursuivi cette activité jusqu'en 1982 et vous vous êtes intéressés à nombre de problématiques relatives aux pollutions, aux nuisances, à l'urbanisme, à l'aménagement rural, à la préservation des paysages, etc., dans des travaux pluridisciplinaires horizontaux. Durant la même période et au-delà, tu as été enseignant-chercheur à l'unité pédagogique d'architecture et des beaux-arts à Paris et tu es aussi intervenu comme conseiller auprès du ministère de l'Équipement. Parallèlement, tu as été un infatigable pilier bénévole de France Nature Environnement, précédemment la Fédération française des sociétés de protection de la nature. Tu as aussi tâté un peu de journalisme environnemental et tu t'es fait connaître à l'époque par un premier ouvrage tiré de ton expérience de Stockholm et de l'environnement

dans la politique nationale suédoise : *L'Environnement sans frontières*, avec Jean-Philippe Barde, économiste.

En 1970, les circonstances t'ont conduit à intégrer le cercle des experts consultés et écoutés de Serge Antoine, notamment dans cette phase de conception et d'accouchement de ce fameux programme des 100 mesures. À la même période, d'autres circonstances t'ont conduit à collaborer à l'écriture du rapport de Louis Armand, dans le contexte du moment. Ce rapport avait été proposé par Louis Armand au Premier ministre, lequel lui avait ensuite passé la commande d'écrire ce rapport.

Je voulais vous présenter avant de vous questionner sur les sujets qui nous préoccupent aujourd'hui et sur lesquels vous pouvez apporter vos témoignages et votre expérience. Je vais commencer par vous, Philippe Saint-Marc. Je voudrais d'abord vous demander quels étaient pour vous les rapports entre la nature et l'environnement à la fin des années 1960. Qu'en est-il aujourd'hui de ces rapports ? Quelle évolution majeure constatez-vous ? Tout à l'heure, nous avons été témoins des discussions que revêtaient à cette époque ces notions de nature, qui étaient très en vogue, et celle d'environnement, qui est apparue alors.

### Philippe Saint-Marc

C'est une question difficile. Dans les années que vous évoquez, on a commencé par se préoccuper de la nature, et c'est au fur et à mesure qu'on a réfléchi à la dimension de la nature et qu'on l'a étendue à l'environnement. Il faut voir quelle était la situation lorsque nous avons engagé l'action de la Datar. Il y a d'abord eu



La Leyre © PNR des Landes de Gascogne / Brigitte Ruiz Siba

une action spiritualiste, en ce sens que j'ai été très frappé par l'approche chrétienne du développement. Le texte que vous avez évoqué, *Socialisation de la nature*, est un livre que j'ai publié en 1971. Après, j'ai été révoqué de mes fonctions de président de la mission d'aménagement de la côte aquitaine, parce que j'avais refusé de m'y laisser corrompre. Bien avant, en 1965, j'avais écrit dans une revue connue du monde chrétien, *Études*, un article qui avait fait beaucoup

de bruit : « Socialisation ou destruction de la nature ».

Il faut aussi situer le problème de la nature dans le contexte de la Datar. J'étais fasciné par l'équipe de la Datar, créée sous l'égide d'un homme que j'ai beaucoup admiré, Olivier Guichard, un homme dont la boutonnière portait la décoration de la croix de guerre et la médaille militaire pour ses combats dans la Résistance, alors qu'en tant que jeune bourgeois, il aurait pu rester tranquille.

Il a été un des courageux résistants du Sud-Ouest, un des fidèles du général de Gaulle. J'ai été très impressionné par lui, et, quand on m'a demandé au gouvernement si je souhaitais une récompense et ce que je souhaitais pour l'action que j'avais menée au ministère des Rapatriés pour le rapatriement d'Algérie, j'ai dit que je souhaitais travailler avec Guichard.

L'équipe de Guichard était une équipe joyeuse où il y avait des gens un peu

atypiques par rapport à l'administration. Il y avait Serge Antoine, qui était un homme remarquable, mais il y avait aussi des gens plus bizarres : un boulanger, un berger, un autre berger qui venait donner des idées sur le développement en milieu naturel, Philippe Viannay, qui est un héros de la Résistance fusillé par les Allemands et laissé pour mort et revenu à la vie pour fonder le club des Glénans. C'est un des inspirateurs de l'action écologique. Il y avait également le directeur du musée des Arts et Traditions populaires de Bordeaux. Il y avait toute une série de personnes et d'écologistes que j'ai eu le plaisir de fréquenter. Au lieu d'avoir comme toujours des inspecteurs des finances et des ingénieurs des ponts et chaussées, il y avait une équipe de gens passionnés par la nature et qui faisaient découvrir au fonctionnaire administratif classique que j'étais qu'il y avait un autre monde que le monde de l'administration, et que ce monde était l'eau, l'air, la verdure, les animaux, et que tout ce monde était un monde fragile qui risquait d'être écrasé par la domination du béton.

À l'époque, quand la Datar est créée, il y avait ce qu'on appelait le « gaullisme immobilier », qui était représenté par des gens comme Chalandon, qui faisaient régner la dictature du béton. J'ai même été attaqué personnellement par Chalandon dans le Journal officiel, il disait : « J'espère que la mission d'aménagement n'empêchera pas de construire sur la côte aquitaine. » La Datar a donc été une exception par rapport à l'administration française, qui introduisait la nature sous ses formes les plus évidentes. Le problème de l'environnement est

autre chose. Quand on lance une dynamique comme celle de la découverte et de la protection de la nature au titre de l'aménagement du territoire, on s'engage dans une aventure sans savoir très bien où elle va. On a commencé par vouloir protéger la nature, et l'une des premières mesures que j'ai prises quand j'ai été nommé président de la mission d'aménagement de la côte aquitaine a été d'interdire de construire sur tous les bords du littoral aquitain, c'est-à-dire Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques, de manière à préserver l'accès du littoral à tous : les riches et les pauvres. Cette mesure a été fondamentale et elle a d'ailleurs été au cœur de la mission que Guichard m'avait confiée. J'ai été nommé en 1967 président de la mission d'aménagement de la côte aquitaine par le Premier Ministre Georges Pompidou, après avoir été pendant un an président du groupe de travail pour la constitution de l'aménagement de la côte aquitaine. Politiquement, c'était une opération qui avait été déclenchée par Guichard pour répondre à la pression d'un certain nombre de provinciaux qui trouvaient que la plus grande partie des crédits publics était absorbée pour développer la région parisienne et bien souvent au profit des promoteurs immobiliers.

Guichard, qui était un homme du Sud-Ouest, avait, lui, voulu mettre l'accent sur le développement de la côte aquitaine. J'avais donc pour mission de développer cette côte aquitaine. Dès mon arrivée à ce poste, j'ai dit à Guichard : « Il ne faut pas limiter l'aménagement de la côte aquitaine à ce qu'on a fait pour le Languedoc-Roussillon, où on a simple-

ment livré aux promoteurs un mince corridor du littoral pour qu'ils puissent faire des constructions les plus rentables possible. Je vous demande de me donner un territoire d'environ une trentaine de kilomètres en arrière de la mer sur toute la longueur du littoral aquitain, de l'estuaire de la Gironde jusqu'aux Pyrénées, pour qu'il y ait une zone où nous puissions protéger la nature, fragile : la côte aquitaine est du sable et le sable bouge toujours. » Cette protection de la nature était au cœur de la réflexion que le général de Gaulle menait de son côté.

### Henri Jaffoux

Je me permets de vous interrompre. Nous aimerions savoir comment, dans votre expérience régionale, au-delà des politiques et de l'administration que vous rencontrez, la société régionale du Sud-Ouest aquitain réagissait aux initiatives que vous preniez dans le cadre de la mission d'aménagement.

### Philippe Saint-Marc

J'ai travaillé en étroite liaison avec Olivier Guichard, qui s'intéressait beaucoup à la protection de la nature. La notion de protection de la nature s'est beaucoup développée en France à partir des années 1965-1970, pour une raison très simple : la France ne connaissait pas la croissance économique. La croissance économique a été accélérée à partir des années 1960-1970, et l'accélération de la croissance urbaine a entraîné un grappillage des espaces verts, une paupérisation écologique, des gens qui habitaient dans les banlieues en particulier. Si on ne voulait pas que la France devienne un immense ensemble de lotissements addi-

tionnés les uns à côté des autres, il fallait protéger une nature qui n'était pas sauvegardée sans cela, car les espaces verts n'avaient pas de valeur et étaient livrés au béton par les promoteurs.

J'ai donné un coup d'accélérateur en proclamant pendant les quatre ans où j'ai été au pouvoir dans ma mission d'aménagement que la côte aquitaine devait être un exemple de valorisation de la France, en mettant en éclat et en protection son milieu naturel. J'ai même voulu continuer la transformation du sol pour que la nature soit plus porteuse. J'ai notamment fait remettre en eau de rivière 180 kilomètres d'une rivière qui s'appelait la Leyre – la grande Leyre et la petite Leyre –, qui était inutilisable depuis un demi-siècle parce qu'elle avait été abandonnée pour le flottage des bois envoyés dans les mines du Nord. Elle était ainsi obstruée et inutilisable. J'ai fait nettoyer par les pompiers forestiers des chantiers de jeunes 180 kilomètres de rivière, qui sont devenus un vaste réseau d'eaux sportives pour ceux qui allaient se promener dans la forêt, profiter de la nature.

J'ai voulu que la nature soit accessible à tous, en faisant en sorte que la nature soit accompagnée d'un effort pour la culture. J'ai aussi pensé qu'il fallait dépasser le seul cadre de la protection de la nature – air, eau, vent, forêt – pour sauver ce qu'était l'originalité de l'environnement, c'est-à-dire les constructions, les vieilles fermes landaises. L'environnement, ce n'était pas seulement la nature dans son environnement physique mais aussi l'environnement social et l'environnement spirituel. J'ai créé une association qui s'appelait la Cirèse.

## Henri Jaffeux

Merci, Philippe Saint-Marc. Si vous le permettez, je vais maintenant passer la parole à Christian Garnier. La première question que je voudrais te poser est la suivante : quel est ton point de vue sur cette espèce de conflit sémantique apparent entre nature et environnement ? Jusqu'aux années 1970, on ne parlait que de nature. Il en existe énormément d'exemples : on a créé un Conseil national de protection de la nature au lendemain de la guerre, j'ai parlé de l'UCN, du Muséum d'histoire naturelle, de la Société nationale de protection de la nature, etc. Tout le monde parlait de nature, dans la presse, à la radio... Et ce terme d'« environnement » est apparu qui a sa propre signification, et on est passés de la nature à l'environnement. Cela a une signification profonde, que tu peux éventuellement nous expliquer de ton point de vue, puisque tu as été un propagandiste de l'emploi de ce terme « environnement ». Que mettais-tu derrière le terme « environnement » qui était si différent de la nature ?

## Christian Garnier

Je vais essayer de faire une réponse commune aux deux questions, la question subsidiaire étant : quel est le rapport entre environnement et écologie scientifique ? Les deux questions se recourent profondément. Je tiens tout d'abord à saluer le travail de Philippe Saint-Marc, en particulier le retentissement intellectuel très important qu'a eu son article dans la revue *Études*. La jeune génération qui s'intéressait à ces questions, et dont je faisais partie à l'épo-

que, apportait beaucoup plus fortement qu'auparavant une dimension sociale, économique et culturelle aux problématiques naturalistes qui avaient précédé. Je signale que, si l'on enquête sur ce qui s'est passé avant les années 1960, il ne faudra pas le faire seulement sur toutes les organisations naturalistes dont tu as parlé, mais il faudra regarder ce qui s'est passé dans toutes les composantes qui ont contribué à la constitution de ce que j'appellerais la « nébuleuse environnementale », conceptuelle, militante, etc.

Il faut souligner que 1970 est en plein milieu des Trente Glorieuses et c'est une période qui connaît des changements fondamentaux sur le plan international. La guerre froide est en train de se rafraîchir, Staline est mort, l'après-guerre est terminé, on est en train de dépasser la reconstruction. Sur le plan international et pas seulement en France, on est dans une phase d'un extraordinaire bouillonnement intellectuel, culturel, technique, etc. Il est indispensable de s'en souvenir si l'on veut comprendre l'émergence de l'environnement. L'on s'est aussi retrouvé avec un débat d'idées et même des confrontations et des oppositions à la notion d'environnement ou à l'approche qu'elle portait.

Je vais citer une anecdote qui va situer le problème : en 1970 a eu lieu le premier Jour de la Terre. Le Centre interdisciplinaire de socio-écologie, l'homme et son environnement existait déjà depuis six ans. Nous avons décidé d'organiser la première manifestation en plein Paris pour une politique de l'environnement, le 22 avril 1970. Comme nous avions un peu pris l'habitude de travailler avec les journalistes, le lendemain cela faisait la

première page du *Figaro* et nous nous sommes retrouvés sur une des émissions les plus populaires de l'époque, « Salut les copains » sur Europe n° 1. Cette manifestation, qui est partie en catimini de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts et qui est passée en plein quartier Montparnasse, nous l'avons vécue de manière un peu tendue, puisque la manifestation avait été interdite, vu la situation post-68. Elle avait lieu quand même et il y avait beaucoup plus de policiers que de manifestants...

Par ailleurs, l'un de nos problèmes était que nous craignons d'avoir quelques troubles parce que, à l'époque, Jean Baudrillard et son courant défendaient l'idée que l'environnement était le nouvel opium du peuple. Cela contextualise aussi l'opération gouvernementale de mise en place du premier programme pour l'environnement, qui comportait deux morceaux : un rapport qui se voulait prospectif et les 100 mesures pour essayer de lui donner un prolongement concret.

Mais il n'y avait pas que l'opposition gauchiste à cette nouvelle approche, il y avait toute celle des acteurs qui voyaient arriver avec inquiétude une nouvelle préoccupation qui pouvait, comme l'a très bien expliqué Philippe Saint-Marc, poser des problèmes à certaines de leurs activités, notamment l'urbanisation. Je remercie d'ailleurs Stéphane Frioux d'avoir travaillé et d'être intervenu sur la question du cadre de vie urbain, parce que, dans nos milieux qui sont souvent très connectés avec les naturalistes, nous oublions parfois de regarder tous ces mouvements autour du cadre de vie, qui n'ont pas démarré en 1970.

La rénovation urbaine, qui est partie dans la foulée de la reconstruction pour loger quantité de gens, a souvent eu lieu dans la douleur et les luttes urbaines ont démarré dès après les décrets de 1958 et leur mise en œuvre.

Ce qui, à mon sens, a fait pour une très large part le succès de la notion d'environnement à cette époque, ce n'est pas seulement le fait qu'elle agrégeait tout un tas de préoccupations et de luttes sur le terrain ou de combats autour de problématiques très générales au niveau national. C'a été le fait que les acteurs de ces luttes se sont souvent complètement reconnus dans la notion d'environnement, ce qu'ils ne pouvaient pas faire avec la seule notion de protection de la nature.

### Henri Jaffeux

Quel rapport a-t-elle avec la discipline de l'écologie, qui est plus tournée vers l'appréhension de la question naturaliste ?

### Christian Garnier

Il faut revenir à l'origine. En 1964, en dehors du Muséum et de quelques professeurs, personne ne connaissait le terme d'« écologie ». Il était quasi inconnu.

### Henri Jaffeux

Tout à l'heure, Maxime Zimmermann reviendra sur cette généalogie de l'écologie scientifique.

### Christian Garnier

Quand l'écologie a été introduite, nous avons été obligés d'en établir une définition, avec des gens comme Jean Dorst, Jean-Paul Harroy ou des gens d'autres

secteurs comme Bertrand de Jouvenel. Il a fallu construire cette définition de l'écologie, et les choses ont un peu basculé en 1965 lorsque *Time Life*, une collection très lue, très connue et très populaire, a publié un ouvrage de Peter Farb qui s'appelait *L'Écologie*. Le mot « écologie » a alors commencé à entrer sur la scène publique française, et il y est entré en tant que discipline scientifique mais qui n'était pas forcément reconnue comme scientifique par tous les naturalistes. Cette écologie qui est l'écologie des écosystèmes, c'est l'écologie cybernétique, et elle constituait à l'époque la rupture avec l'écologie d'autrefois que personne ne connaissait et qui était l'écologie des espèces, l'auto-écologie.

Que ce soit l'écologie ou l'environnement, on est au royaume de la polysémie. C'est un peu comme la république et la démocratie : chacun s'en empare et chacun y met ce qu'il a envie d'y mettre, en fonction de sa culture, de sa discipline, etc. C'est aussi pour cela que les écologistes scientifiques ont été obligés de se rebaptiser « écologues ». Cela a eu lieu vers 1967-1968. Au départ, l'écologie était fondamentalement une manière d'approcher les questions de la nature, et des gens comme nous – avec d'autres comme le psychiatre Claude Leroy ou des personnalités comme Philippe Saint-Marc – ont fait entrer l'homme dans le champ des préoccupations relatives à la nature. C'est comme cela que s'est construit au départ le mot « environnement ».

Au moment de la publication, en 1970, du rapport Armand, où je figurais parmi les porte-plume en tant que responsable du Centre interdisciplinaire de so-

cio-écologie, même la Documentation française n'a pas compris de quoi il s'agissait et a écrit le « Centre interdisciplinaire de sociologie » – un pléonasme total qui ne voulait rien dire... Cela signifiait simplement que le mot « écologie » n'était même pas connu des personnes qui assureraient la correction des rapports officiels du gouvernement. On voit donc que ça a mis du temps pour progresser. L'environnement s'est construit à partir d'un ensemble de réflexions. Tout à l'heure on a parlé du journalisme, mais on a un peu oublié les philosophes : Bernard Charbonneau, Jacques Ellul, Souvigné... D'un côté, il y a donc eu cette composante historique naturaliste. Puis s'y sont accolées toutes les préoccupations qui se sont développées autour des questions de pollution. Cela a démarré sur le plan institutionnel en 1961, avec le secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau – c'est peut-être un des premiers éléments qui ont conduit par la suite à créer la direction des pollutions au ministère de l'Environnement. On avait donc déjà cette deuxième composante. La troisième a été « paysages et cadre de vie », entre le ministère de l'Équipement et le ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement, au travers des sites et paysages. Avec ces trois composantes historiques, on trouve la création de ce que j'ai appelé l'« interchamp de l'environnement ». C'est quelque chose d'extrêmement transverse avec des limites floues et évolutives. Par agrégation, l'environnement a intégré tout un tas d'autres préoccupations, mais cela n'est pas arrivé en un jour. Cette construction a fait que l'on est passé par la suite de l'environnement

au développement soutenable. Cette espèce d'expansion sémantique de l'écologie à l'environnement a débouché sur le développement durable et maintenant la transition écologique.

### Henri Jaffeux

Tu viens de faire allusion au développement durable, à la transition écologique. Pour faire la liaison entre ce moment des 100 mesures et cette époque des années 1960-1970 et le moment présent, si l'on essaie de comparer les deux contextes et ce qui s'est passé entre les deux, vois-tu aujourd'hui encore des continuités avec cette époque pionnière ? Vois-tu des ruptures importantes ? Quelles sont ces continuités et ces ruptures, s'il y en a ? En outre, quel regard portes-tu sur l'évolution de l'action publique en matière d'environnement, puisque cette journée consacre en quelque sorte la première marche de l'action publique en matière d'environnement en 1970 ? Nous avons maintenant une action publique de l'environnement qui s'est développée. Quel regard portes-tu sur ces évolutions ?

### Christian Garnier

Je vais être extrêmement schématique. Les 100 mesures – le premier programme pour l'environnement – sont arrivées sous l'ère de Jacques Chaban-Delmas, qui les a portées avec des gens tels que Simon Nora ou Jacques Delors, qui étaient relativement proches de Serge Antoine, ce qui a beaucoup facilité les choses par la suite. Pour être un peu caricatural, nous étions dans une période réformiste, puisque nous connaissons une certaine urgence à court et à

moyen terme dans un certain nombre de domaines : nature, ville, territoire. Mais nous pensions alors, en toute bonne foi, que nous allions transformer le cours des choses en agissant par une réforme relativement profonde, mais dont nous ne percevions peut-être pas les limites. On a déjà parlé de crise écologique, sociale, économique ou autre avant notre période présente, mais aujourd'hui nous ne sommes plus face à des préoccupations à moyen voire à court terme : nous sommes face à des situations de rupture. C'est ce que n'ont de cesse de clamer les scientifiques en ce qui concerne le climat et la biodiversité.

Je pense que, si on analyse, on peut trouver beaucoup de ressemblances entre le premier programme pour l'environnement, le Grenelle de l'environnement et les deux lois qui en sont sorties – puisque cet événement a quand même eu des conséquences assez importantes – et la situation que nous connaissons actuellement de la conférence de citoyens autour du climat, dont on attend les résultats législatifs. Dans le débat qui a lieu autour du projet de loi, nous voyons que nous n'avons plus seulement d'un côté des gens qui sont pour intégrer la nature dans l'aménagement et le développement et de l'autre des gens qui sont réticents voire opposés parce que ça remet en cause leurs intérêts par exemple. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si on peut continuer à avancer avec des réformes relativement limitées. L'élagage qui a lieu sur le projet de loi actuellement essaye visiblement de pousser dans le sens de la réforme. De l'autre côté, un autre courant a conscience qu'il faut passer à une vitesse supérieure.



Je ne porte pas des drapeaux politiques en disant cela mais je pense que le contexte a assez profondément changé, de même que le contexte de l'action publique. Cela rejoint la deuxième question.

Dans les années 1970-1980, les 100 mesures ont été lancées malgré leur côté inventaire à la Prévert, bric-à-brac, avec des choses fondamentales et d'autres qui l'étaient moins. Parfois aussi des suggestions étaient dans le rapport Armand et non dans les 100 mesures. La conclusion du rapport Armand était qu'il fallait peut-être envisager une réforme constitutionnelle, ce que rappelait Nathalie Kosciusko-Morizet au Parlement. On est dans une période charnière qui n'est pas spécifique à la France mais où la communauté internationale et les différents pays sont devant un mur qui se rapproche assez vite et où il faut aller vers des changements sociétaux importants. Et cela va bien au-delà de l'action publique. L'action publique allait plutôt dans le sens de la protection de la nature et de l'environnement dans les années 1970. Si l'on regarde le torrent de lois et de textes qui sont sortis entre 1970 et 1985, on voit à quel point la construction d'un appareil législatif important et prenant de plus en plus de poids dans la conduite des affaires publiques a été possible. Cela reste en même temps un peu le ministère de l'impossible.

Aujourd'hui, de mon point de vue et du point de vue de la société civile organisée dans le champ de l'environnement, nous sommes dans une situation qui nous inquiète passablement, parce que, sur la question environnementale, il s'agit de savoir où l'on va placer le cur-

seur entre différentes forces de l'intérêt général. Dans la construction de cet intérêt général, on a les marchants, ceux qui veulent faire avancer les choses, on a ceux qui cherchent à freiner et, au milieu, il y a le poids gigantesque et très majoritaire d'une population qui, malgré une prise de conscience assez large notamment grâce aux médias, est mise dans une situation schizophrénique entre « je voudrais bien faire, mais je fais cela parce que j'y suis obligé ». Cela renvoie notamment au problème de la mobilité. On arrive ainsi à une baisse de la volonté politique de renforcer les corps intermédiaires, la société civile. Si on n'a pas ce renforcement de la société civile, un retournement sur ce point sur le plan politique, on va avoir d'énormes problèmes pour assurer la transition écologique, puisqu'il faut que le poids mort par rapport aux évolutions dont nous avons besoin soit irrigué par les forces qui peuvent apporter des éléments de réflexion et de choix citoyen. C'est une première lacune.

La deuxième inquiétude que nous avons se rapporte à l'évolution de l'organisation de l'État, avec un quasi-effondrement de l'expertise technique de l'État que l'on constate tous les jours sur le terrain – je fais partie d'associations de terrain en Bretagne, où j'habite. C'est un mode de fonctionnement territorial qui a rassemblé tous les pouvoirs sous la houlette des préfets par exemple. On nous parle de la suppression de l'ENA ou de castes technocrates, mais l'on se retrouve avec une concentration des pouvoirs sous les préfets, qui ont pour première vision celle de leur responsable direct – le ministère de l'Intérieur – et qui

ne sont pas forcément les personnes les plus formées ou sensibilisées aux questions dont nous parlons lorsqu'il s'agit de construire des décisions.

### Patrick Février

Philippe Saint-Marc et Christian Garnier, le temps nous fait défaut, mais vous pourrez compléter vos propos si vous le souhaitez. Avec Barbara Proença, nous allons passer à la dernière partie de cette matinée, sur la richesse des Archives nationales sur le sujet de l'environnement dans les années 1950. ★

# Présentation des fonds d'archives des Archives nationales sur l'environnement

**Barbara Proença**, responsable des fonds de l'environnement au sein du département de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture aux Archives nationales

De façon liminaire, je rappellerai que les Archives nationales sont une institution qui existe depuis 1790 et qui conserve des fonds d'origine privée et publique du VII<sup>e</sup> siècle à nos jours. Elles ont pour mission de collecter, de conserver, d'inventorier, de communiquer et de valoriser les fonds dont elles ont la charge, à la fois pour pouvoir justifier des droits de l'État et des citoyens et pour favoriser la recherche scientifique.

Parmi les fonds conservés aux Archives nationales, on trouve notamment ceux qui ont trait à l'environnement. Bien que les préoccupations environnementales soient assez récentes, avec la création du ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement en 1971, on trouve des documents bien antérieurs, dès l'époque moderne, même si les appellations n'intégraient généralement pas le terme « environnement ». Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, en 1810, un décret impérial s'intéressait aux pollutions et aux nuisances, en particulier les odeurs, qui émanaient des manufactures. Toute la législation s'est développée plutôt à par-

tir du XX<sup>e</sup> siècle. Mais on trouve donc déjà un intérêt pour la protection de la nature et de l'environnement à des périodes plus reculées.

Les archives propres à l'environnement sont publiques ou privées. Les archives publiques sont essentiellement constituées de fonds issus du ministère de 1971 jusqu'à nos jours, avec le ministère de la Transition écologique. Il s'agit principalement de documents produits par les ministres et leurs conseillers, mais aussi par l'inspection générale, les services et les directions du ministère, les commissions et les comités qui sont sous sa tutelle. Nous conservons également les documents des différents organismes et opérateurs de l'État comme par exemple, ceux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ou du Conservatoire du littoral.

Les archives sont issues de fonds papier mais aussi de fonds iconographiques. Sur une photographie, on voit ainsi le Président de la République de l'époque, Georges Pompidou, accompagné de

Robert Poujade à sa gauche, en 1972, à l'occasion du Salon de l'environnement. Robert Poujade était alors le premier ministre du ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement. Par ailleurs, on trouve un très beau fonds d'affiches parmi les archives de l'Agence française de la maîtrise de l'énergie (AFME), qui est l'ancêtre de l'Ademe. Tous ces documents sont disponibles et communicables aux Archives nationales.

Avant 1971, même si le ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement n'existait pas encore, d'autres organismes et d'autres ministères avaient à leur charge des domaines en lien avec l'environnement. À titre d'exemple, le ministère de l'Agriculture était alors chargé de la protection des végétaux et de la santé animale, des parcs nationaux, ou encore des espaces protégés. En 1970, il se voyait doté d'une direction générale de la protection de la nature. Dans une lettre que nous conservons du ministre de l'Agriculture de l'époque, adressée au Président de la République, étaient discutées les conditions de la mise en place

de cette direction générale. Le ministère de l'Industrie avait la charge de tout ce qui avait trait aux matières premières, à l'énergie nucléaire et aux installations classées. Le ministère des Affaires culturelles était chargé de la protection des sites naturels, et le ministère de l'Équipement des sujets relatifs à l'aménagement du territoire. On peut également citer la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), créée en 1963.

Dans les fonds d'origine privée, nous avons deux grandes catégories : les archives d'associations (par exemple WWF, Les Amis de la Terre, association créée en 1970, donc l'une des plus anciennes...) et les archives de particuliers (fonds Serge Antoine : haut fonctionnaire et écologiste français issu de la DATAR, il a rejoint le ministère lors de sa création).

Dans le contexte historique de la conception des 100 mesures, parmi les fonds que nous conservons aux Archives nationales, on trouve des témoignages de ce moment important dans la mise en place d'une conscience et d'une politique environnementales en France. Plusieurs ensembles de documents permettent de retracer l'histoire de ces 100 mesures, notamment des comptes rendus de conseils des ministres, des comptes rendus des réunions du comité interministériel, des déclarations présidentielles, des fiches détaillées des différentes mesures, des états d'exécution des 100 mesures, ou encore des documents de synthèse.

Les archives permettent de comprendre

le contexte dans lequel ce programme s'est inscrit et le rôle des acteurs qui ont contribué à son élaboration.



Archives nationales, Loi de 1960 pour la création des parcs nationaux, cote : 217AS/225

La déclaration du Président de la République Georges Pompidou au Conseil des ministres du 10 juin 1970, est un document très important : on y voit l'intérêt de Georges Pompidou pour la nature et les espaces ruraux. Il y loue la grande diversité des espaces en France et insiste sur la nécessité que « les villes redeviennent habitables » et « que la nature soit à portée de tous ». Il qualifie les 100 mesures de « première étape » d'une action qui doit être plus longue et plus globale. Il est alors en partie influencé par ce qui se passe aux États-Unis : en effet, plusieurs mois auparavant, il a pro-

noncé un discours à Chicago où, déjà, il oppose les biens de consommation aux biens « élémentaires les plus nécessaires à la vie » que sont l'air et l'eau. Il insiste sur la nécessité d'avoir une coopération de toutes les nations pour ces questions environnementales.

Le deuxième document que je vous présente est une coupure de presse d'un article écrit par Louis Armand. Le fonds Louis Armand, conservé aux archives départementales de Haute-Savoie, leur a été donné en 1990 par l'Association des amis de Louis Armand. Ce dernier est un homme de la technique et du chemin de fer, un grand résistant et un académicien. Dans ce fonds, on trouve à la fois des documents, des photographies et des enregistrements. On peut mettre en parallèle cet article, qui paraît en décembre 1970, avec les propos de Georges Pompidou, puisqu'il parle de la prise de conscience naissante aux États-Unis. Louis Armand cite en exemple la Grande-Bretagne, qui s'est alors dotée d'un ministère de l'Environnement. Dans cet article, il qualifie la France de « parc naturel », « sans pareil dans l'univers ». Il a donc des mots assez forts dès 1970.

Je souhaitais également faire mention d'une lettre qu'il avait adressée au Premier ministre en avril 1970 (mais que je ne peux présenter ici car elle ne sera librement communicable que dans quelques années). C'est une lettre assez importante puisqu'elle pose déjà les bases d'une réflexion sur les structures qui devraient accompagner l'intérêt nouveau pour la protection de l'environnement. Même si Louis Armand ne parle

pas encore d'un ministère dédié, il mentionne quelques options qui pourraient être envisagées : la création d'un Haut Comité de l'environnement, le fait de confier la mission au service de l'aménagement du territoire ou au ministère de l'Agriculture.

Le fonds Serge Antoine est entré aux Archives nationales à la suite d'un don. C'est un fonds d'une grande richesse, constitué de 42 mètres linéaires d'archives. Il contient des éléments biographiques, des articles, des écrits, et tout un ensemble de réflexions sur les débuts de la politique environnementale. Des notes manuscrites nous permettent notamment de voir quels acteurs ont contribué à l'élaboration des 100 mesures : on y voit la mention de M. Garnier ou encore Louis Armand.

Ce fonds nous permet de mieux comprendre le contexte de l'époque : des années 1960 marquées par une dynamique d'urbanisation et une mutation rurale et agricole, peu de conscience des problèmes liés à l'environnement et des associations qui naissaient à peine, la difficulté à parler d'environnement, terme anglo-saxon non usité à cette époque.

Il est également très important puisque Serge Antoine a travaillé à la DATAR. Il nous montre que cet organisme a largement contribué à porter l'environnement à un échelon politique, à travers trois apports principaux qu'il cite dans des notes qu'il a écrites pour une communication en 1996 :

- la politique de l'eau, avec la création du Secrétariat permanent pour l'étude

des problèmes de l'eau en 1961 et la loi sur l'eau de 1964,

- la création du Conservatoire du littoral, pour préserver les côtes,
- et la création des parcs naturels régionaux.

La DATAR a inspiré la politique en matière d'environnement par une administration de mission, un travail interministériel (et c'est d'ailleurs la base de la construction des 100 mesures), des relais sur le territoire, un travail sur le long terme, une ouverture à l'internationale et le dialogue avec les associations.

Je vais maintenant vous montrer quelques documents préparatoires aux 100 mesures (*non reproduits*).

Le compte rendu de la réunion interministérielle du 8 mai 1970 montre que le programme a été confié en partie au ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire. Les 14 ministères de l'époque sont concernés par ces 100 mesures. Chacun, selon ses domaines d'intervention, a été mis à contribution pour l'élaboration puis l'exécution de ce programme. Dans ce compte rendu, nous voyons que les mesures s'inscrivent dans quatre grands types d'actions :

- la recherche et les études sur les différents types de pollutions et de nuisances ;
- l'information des citoyens, mise en valeur et passant par l'éducation des plus jeunes ;
- les actions concrètes sur le terrain. C'est important puisqu'on pensait vraiment aux mesures à l'échelon local et pas seulement à l'échelle nationale ;

- l'action législative et réglementaire qui devrait accompagner l'exécution de ces 100 mesures.

Un exemple de fiche de mesure est celle qui traite de la lutte contre le bruit. Il en existe une pour chaque mesure. Comme Florian Charvolin l'a précisé tout à l'heure, il s'agit de fiches descriptives des différentes mesures qui comprennent un certain nombre d'informations comme :

- les ministères qui ont présenté la mesure,
- un exposé des motifs c'est-à-dire des éléments de contexte et la justification de la définition de la mesure,
- le projet pour résoudre le problème évoqué,
- la liste des responsables de la mise en œuvre de la mesure,
- le financement,
- la date d'exécution.

En conclusion, on comprend, grâce au fonds des Archives nationales, que le programme des 100 mesures est le fruit d'une réflexion et d'un travail qui a mobilisé 14 ministères. Il s'agit d'un programme d'une grande ampleur, qui témoigne d'une réelle prise de conscience de l'importance de la préservation de l'environnement.

Cela s'est passé dans un contexte à la fois international et européen assez favorable : création de l'association WWF en 1961 ; création du Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles par le Conseil de l'Europe en 1962 ; tenue de la première conférence intergouvernementale sur la

conservation des ressources de la biosphère, sous l'égide de l'Unesco, en 1968 ; l'Année européenne de la nature en 1970, à l'occasion de laquelle un certain nombre d'événements ont été organisés.

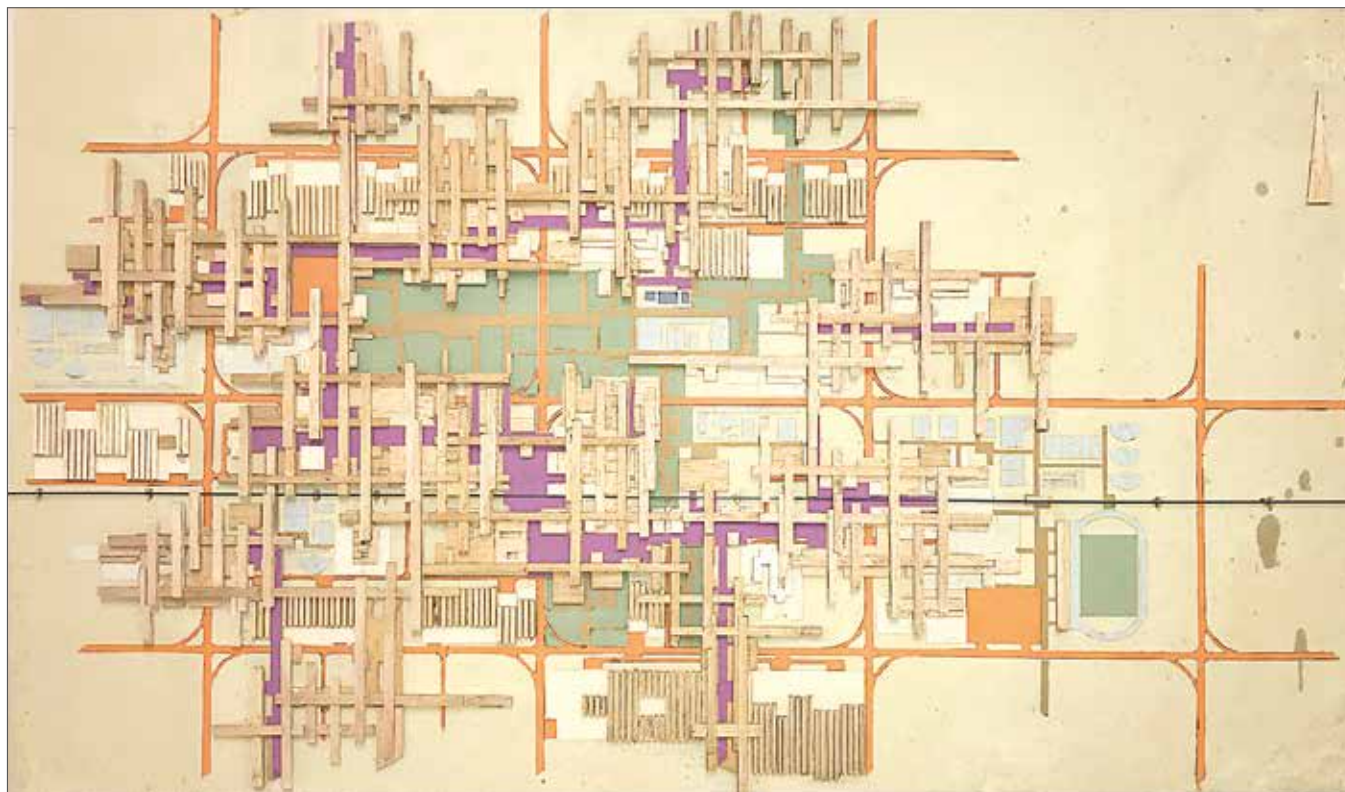
Les 100 mesures s'inscrivent donc dans une perspective à long terme, avec la conscience de la nécessité d'augmenter les moyens mis à disposition. Les fonds d'archives, publics et privés, nous montrent comment ces 100 mesures et l'ensemble des réflexions qui ont eu lieu avant leur mise en place ont contribué à la création d'un ministère dédié en 1971.

### Patrick Février

Merci beaucoup, Barbara, pour cette vision du point de vue des Archives nationales, qui précise un certain nombre d'interventions précédentes. Je remercie tous les intervenants de la matinée, qui ont accepté de se plier à la discipline du temps. Loïc Vadelorge sera notre premier intervenant de l'après-midi. ★



Salon de l'environnement 1971 : visite de Georges Pompidou accompagné de Robert Poujade © Terra



Le Vaudreuil, étude théorique d'une organisation urbaine à fonctions multiples pour 15 000 habitants environ, décembre 1969 © Fonds Atelier de Montrouge. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture contemporaine

# Les villes nouvelles à l'heure de l'environnement : l'exemple du Vaudreuil

**Loïc Vadelorge**, professeur d'histoire contemporaine, université Gustave Eiffel, Laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs (EA 3350)

Il peut sembler saugrenu d'associer l'histoire des villes nouvelles et les 100 mesures pour l'environnement. Pourtant, si les villes nouvelles constituent bien la dernière étape du productivisme urbain des Trente Glorieuses initié au milieu des années 1950, elles n'en ont pas moins été sensibles, très tôt, aux questions environnementales. Dès 1970, la Revue 2000, organe de la DATAR affirmait à propos des 100 mesures : « Certaines mesures particulières sont proposées en 1970, dans le cadre des villes actuelles ; mais les plus importantes concernent les grands projets d'aménagement nouveaux pour lesquels, dès le départ, l'attention doit être portée à la protection des milieux naturels, à la lutte contre les pollutions et à la création d'un cadre de vie contemporain »<sup>1</sup>.

Si l'intérêt des villes nouvelles pour l'environnement a pu prendre des formes multiples – intégration paysagère du bâti, systèmes d'évacuation des eaux pluviales, pistes cyclables, maisons solaires, etc. – le cas du Vaudreuil reste à part par son ambition programmatique.

La 27<sup>e</sup> des 100 mesures lui est explicitement dédiée : « Ville expérimentale 'anti-nuisance' du Vaudreuil »<sup>2</sup> et en fait de facto une « ville pilote pour l'environnement »<sup>3</sup>, slogan qui lui restera attaché jusqu'à la seconde moitié des années 1970. Robert Troude, second directeur de l'établissement public d'aménagement du Vaudreuil explique ainsi, dans une note qu'il adresse en 1979 à Michel d'Ornano, qu'« en mai 1970, dans le cadre du programme des 'cent mesures pour l'environnement', le premier comité interministériel de l'environnement constatant que la lutte contre les nuisances urbaines s'organisait généralement lorsque les niveaux de pollution dépassent les seuils de tolérance, a proposé de pousser les recherches pour étudier dès le départ, des solutions architecturales et urbanistiques permettant de minimiser les pollutions et nuisances. »<sup>4</sup>

De fait, Le Vaudreuil a bien été le lieu d'une réflexion et d'une préfiguration de ville écologique dont le rayonnement au début des années 1970 a été aussi spec-

taculaire que l'amnésie qui lui a succédé depuis, en raison du double échec du « centre d'études pour l'environnement » et de la ville nouvelle elle-même, qui atteint seulement 4 500 habitants en 1982, à la veille de la fermeture de son établissement public d'aménagement. Revenir ici sur cette histoire est d'autant plus nécessaire qu'elle préfigure les attendus de la transition écologique de notre temps. Dans le cadre de cette journée du Comité d'histoire, on insistera plus particulièrement sur l'histoire de la gouvernance du projet puis sur les attendus d'une programmation, qui en est restée au stade de la préfiguration, avant d'être paradoxalement sabordée par un ministère pourtant rebaptisé en 1978 « de l'Environnement et du Cadre de vie »<sup>5</sup>.

## La gouvernance du programme anti-nuisances du Vaudreuil

La ville nouvelle du Vaudreuil – dont le nom actuel est Val-de-Reuil depuis 1984 – est située dans l'Eure, sur la plaine de

Poses-Tournedos, dans une zone intéressante du point de vue écologique, à la confluence entre l'Eure, l'Andelle et la Seine. Elle est édifiée à 25 kilomètres au sud-est de Rouen et à 100 kilomètres à l'ouest de Paris. Dès l'origine, elle incarne l'idéal-type d'une création urbaine en rase campagne, *ex nihilo*, où tout semble possible, y compris en matière paysagère et environnementale, comme en témoignent en 1967, les projets futuristes de l'architecte Pierre Riboulet proposant d'encastrier la ville dans la falaise qui borde la Seine<sup>6</sup>.

La Mission d'études et d'aménagement de la ville nouvelle, créée rapidement en 1968, avant de se transformer en Établissement public d'aménagement, en 1972, travaille sur un scénario de 140 000 habitants à l'horizon de 1985. L'échelle du projet est comparable à celui des autres villes nouvelles et répond davantage à une problématique de production massive de logements et d'équipements que de « ville à la campagne ».

Pourtant, le choix du Vaudreuil parmi les 9 villes nouvelles françaises, pour incarner l'une des 100 mesures en faveur de l'environnement était assez évident. Pour la DATAR, il n'était pas question d'attribuer des crédits environnementaux à l'une cinq villes nouvelles de la région parisienne. Restaient quatre sites de province : L'Isle-d'Abeau, Lille-Est, les Rives de l'Étang de Berre, Le Vaudreuil. Les Rives de l'Étang de Berre étaient déjà concernées par la 28<sup>e</sup> mesure en faveur de l'environnement. Lille-Est était trop proche de Lille pour pouvoir en-

trer dans le dispositif. L'Isle-d'Abeau, dont l'aménagement reposait à l'image de Marne-la-Vallée sur une conurbation de villages plus que sur une centralité forte, à l'instar d'Evry ou Cergy, se prêtait mal à l'exercice. Elle allait cependant s'avérer l'une des plus écologiques des villes nouvelles, développant un « schéma vert » et accueillant une série d'expérimentations architecturales à la pointe de la recherche constructive environnementale<sup>7</sup>.

L'idée de créer à titre expérimental en France une ville sans nuisances est cependant antérieure aux 100 mesures et au projet même de ville nouvelle.

L'idée a germé en réalité au sein de la DGRST (Délégation générale à la recherche scientifique et technique), dans le cadre du Ve plan (1965-1970) et dans le sillage de la loi du 2 août 1961 sur la pollution de l'air<sup>8</sup>. Ce programme de recherche sur les nuisances portait sur la pollution de l'air, de l'eau, le bruit et sur l'hygiène alimentaire, même si ce dernier thème ne fut pas retenu pour Le Vaudreuil. A partir de 1968, au moment où la réalisation des villes nouvelles est officiellement lancée par le gouvernement de Maurice Couve de Murville, la DGRST contacte la DATAR et suggère d'appliquer ces programmes de recherche à une ville nouvelle. Le choix du Vaudreuil semble avoir été soutenu par Jérôme Monod en raison de l'industrialisation rapide, à partir de 1955, de la Basse-Seine, qui place cette région dans une problématique de pollution comparable à celle de Fos-sur-Mer (28<sup>e</sup>me des 100 mesures pour l'environnement).

Il s'agit sans doute d'anticiper des critiques voire des mobilisations sociales contre les pollutions, dont l'historiographie récente<sup>9</sup> a démontré la réalité, amplifiée par la catastrophe de Feyzin (4 janvier 1966). Outre l'usine décentralisée par Renault à Cléon, le projet de création de zones industrielles et artisanales tout au long de la Basse-Seine, entre Mantes-la-Jolie et Louviers, sont liés à la future ville nouvelle, qui potentiellement peut loger les salariés de ces usines décentralisées. La situation est encore plus tendue en aval du site, sur les zones industrielles d'Alizay-Igville puis sur l'ensemble du couloir de la chimie et pétrochimie de Oissel à Grand-Couronne sur la rive gauche de Rouen.

Le site de 4 200 hectares de la future ville nouvelle est aussi choisi par la DATAR en raison de ses qualités paysagères et écologiques, clairement identifiées par les documents de programmation réalisés par l'atelier de Montrouge dès 1967-68. Le programme s'inscrit donc assez logiquement dans les 100 mesures, avec deux objectifs affichés : faire du Vaudreuil un observatoire de l'évolution des nuisances au fur et à mesure du développement de la ville, à partir d'un niveau connu au départ ; favoriser la prévention des nuisances en faisant bénéficier la ville nouvelle des moyens techniques les plus avancés. Tout cela est lancé concrètement en 1971, à l'initiative du jeune ministère de l'Environnement. Ce dernier rejoint le ministère de l'Équipement, qui a la tutelle des villes nouvelles, dans une commission interministérielle nommée « Commission innovations nuisances ». Créée en 1971-1972,



elle se réunit pendant les deux premières années puis, à nouveau, aux alentours de 1975-1976<sup>10</sup>.

Du côté du ministère de l'Équipement, l'affaire du Vaudreuil relève de la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU), du service technique central de l'urbanisme (STU), du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), du Groupe central des villes nouvelles (GCVN), qui avait été créé en 1970. Le ministère de l'Environnement mobilise de son côté le Haut-Commissariat à l'environnement (HCE), la Mission de l'environnement rural et urbain (MERU), la Direction de la prévention des pollutions et des nuisances (DPPN). Ces structures sont toutes représentées dans la commission. On y trouve aussi des représentants des ministères de l'Intérieur, en raison du caractère intercommunal de la ville nouvelle, de l'Éducation nationale, pour étudier les nuisances à proximité des écoles et des collèges que l'on prévoyait d'implanter et peut-être aussi en raison de l'intérêt de la formation à l'environnement des élèves, des Finances pour contrôler les moyens et les dérives possibles de ce type de programme, totalement expérimental. A première vue, on pourrait craindre une forme d'« usine à gaz » mais les dispositifs interministériels sont légions à cette époque (FIC, FIANE, etc.) et les villes nouvelles sont au cœur de la lupart d'entre eux.

Cette Commission Innovations-Nuisances est présidée par Paul Delouvrier. En désaccord avec Albin Chalandon, ce dernier a quitté le pro-

gramme des villes nouvelles en 1969 pour prendre la direction d'Électricité de France. Il reste néanmoins dans le spectre de l'aménagement urbain par le biais du Plan construction, dont il est le directeur depuis sa création en 1971. C'est au titre de ce Plan qu'est lancé notamment un programme de 4 000 logements expérimentaux dans le « Germe de ville » du Vaudreuil. Au-delà des ruptures politiques, les continuités institutionnelles sont donc fortes entre les années 1960 et le début des années 1970 au regard de la convergence improbable entre politiques urbaines et politiques environnementales.

En 1972 également est mis en place un conseil scientifique en miroir de la commission interministérielle. Là encore, le procédé est classique pour une époque qui accepte la confrontation avec les milieux scientifiques, y compris ceux qui sont les plus critiques vis-à-vis des politiques d'aménagement. La participation notoire d'Henri Lefebvre aux séminaires de la mission d'études et d'aménagement du Vaudreuil<sup>11</sup> contribue à donner à la ville nouvelle une réputation sulfureuse. Tout autres cependant sont les représentants du conseil scientifique dédié à la ville sans nuisances.

Composé de 5 membres, puis 7 à partir de 1973, il comprend le géographe François Gay, l'hydrogéologue M. Lelong, M. Trinité, vraisemblablement ingénieur, spécialiste des vents, M. Rapin, acousticien spécialiste du bruit, M. Dauvergne, paysagiste, Maurice Imbert, sociologue, et Clément Grandcourt, ingénieur agronome. Ces conseillers scientifiques, ré-

munérés par l'Établissement public d'aménagement, se réunissent une fois par mois pendant trois heures. Ils produisent des fiches relatives au programme anti-nuisances.

Deux d'entre eux au moins se situent dans la mouvance du catholicisme social, dans le sillage des travaux de Paul-Henri Chombart de Lauwe. Maurice Imbert, chargé de recherche au CNRS et spécialiste de sociologie urbaine travaille jusqu'en 1983 pour l'établissement public du Vaudreuil réalisant des enquêtes sur les pionniers. Professeur agrégé de géographie détaché à l'Université de Rouen, François Gay, est un peu l'équivalent de Serge Antoine au niveau de la Haute-Normandie. Européen convaincu, très engagé dans des réseaux de « géographie appliquée », il est l'un des fondateurs de l'Institut régional d'études démographiques de l'université de Rouen et animateur sans failles de la revue *Études Normandes*, créée dans les années 1950.

En 1972, est enfin créée la « Cellule environnement », rattachée directement à l'Établissement public d'aménagement. Elle est confiée à Dominique Paoli, urbaniste, chargé de faire le lien entre les aménageurs, les architectes et les urbanistes qui travaillent au Vaudreuil et le Conseil scientifique. C'est une sorte d'innovation méthodologique, qui semble venir, d'après les sources, d'une préconisation d'experts américains issus du HUD (Housing and Urban Development)<sup>12</sup> et d'un bureau d'études non encore identifié (l'OTAM). Ces Américains avaient expliqué, à partir

de l'expérience de la ville nouvelle de Columbia dans le Massachusetts que, si l'on voulait que les préconisations scientifiques puissent se traduire en actes urbanistiques et architecturaux, il fallait créer une cellule de médiation légère. La proposition ne pouvait déplaire aux villes nouvelles, habituées à s'appuyer sur des cellules de travail légères dans l'esprit de ce qu'on appelait l'administration de mission. La dite cellule est créée en 1973, sous la houlette de l'urbaniste Dominique Paoli, assisté d'une secrétaire et de deux chargés d'études. Le financement était initialement prévu, dans le cadre du VIe Plan, à hauteur d'1 million de francs. Finalement, le tour de table réunissant successivement le ministère de l'Équipement, de l'Environnement, le FIANE (Fonds interministériel d'action pour la nature et l'environnement) puis le ministère de la Qualité de la Vie et enfin le ministère de l'Environnement et du cadre de Vie, s'avéra à la fois plus modeste (500 000 francs pour la phase d'études) et plus ambitieux. En 1975, Le Vaudreuil se voit doter de 2,7 millions de francs, essentiellement dédiés à la création d'un « Centre d'études pour l'environnement », qui devait être localisé dans le centre-ville.

Très rapidement, la question du financement pérenne de l'expérimentation se posa. Le ministère de l'Équipement fut le premier à se désengager dès 1977. Jacques Rousset, directeur de la DAFU, envoie une lettre sans ambiguïté à Paul Delouvrier : « J'ai toujours conditionné un financement éventuel de ma direction à l'obtention de résultats utilisables pour les praticiens de l'aménagement

et de l'urbanisme. J'ai toujours marqué mon opposition très nette à une participation forfaitaire de la DAFU au fonctionnement de la cellule : notre Ministère n'est pas responsable de sa création et ne sent pas en charge d'assurer sa pérennité. C'est, me semble-t-il, au Ministère de la Culture et de l'Environnement de prendre clairement position sur cette question. »<sup>13</sup> Dès cette époque, la messe était dite et le centre pour l'environnement, qui aurait pu intéresser aussi bien les praticiens de l'urbanisme, les habitants que les élèves des écoles dans une perspective d'éducation à l'environnement demeura à l'état de projet. Reste que les pistes de réflexion dessinées par le triptyque commission/conseil scientifique/cellule environnement gardent cinquante après une certaine pertinence.

## Comment produire une ville sans nuisances ?

A relire les attendus de la ville pilote pour l'environnement, tels qu'ils sont rédigés dans les documents qui en assemblent la promotion entre 1973 et 1978, on ne peut qu'être frappé par leur caractère anticipatoire des problématiques de la ville durable, telle qu'elle émerge dans le même type de documents de nos jours. Cinq dispositifs peuvent ici être identifiés.

Le premier relève de ce qu'on commence à appeler « étude d'impact », notion qui entre dans le lexique de l'aménagement à partir de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées mais qui ne concerne pas encore dans les années 1970 la fabrique ordinaire de la ville.

Dès 1972, Paul Delouvrier demande qu'une étude d'impact soit faite sur l'équilibre écologique du territoire de l'Eure, du fait des risques induits par l'urbanisation pour la boucle de Poses Tournedos, très réputée pour la grande richesse de sa flore et de sa faune. Dans un inventaire avicole de 1974, on recense ainsi 97 espèces d'oiseaux, dont certains relativement rares et dont la préservation est pertinente. D'autres études concernaient la future base de loisirs de Léry-Poses, anciennement occupée par des sablières, composée de milieux naturels complexes, dont des vasières qu'on entreprend de protéger lors de la réalisation de la base. Les textes rédigés par la cellule environnement évoquent directement ceux de la Ligue de protection des oiseaux (fondée en 1912) dont on sait l'implantation en Normandie (Jean Delacour a fondé le parc zoologique et les volières du château de Clères près de Rouen) :

« Des études ont prouvé que l'homme est névrosé quand il est coupé de son environnement naturel. Un des éléments importants est la présence d'oiseaux qui se révèlent être des compagnons indispensables à un bon cadre de vie, mais également le seul moyen de lutter avec efficacité contre la prolifération d'insecte (notamment diptères et coléoptères nuisibles) »<sup>14</sup>

Le deuxième angle d'approche de la qualité environnementale concerne l'insertion de la ville dans le site. Une mise en carte minutieuse de la zone à urbaniser et de son environnement naturel est réalisée et publiée dans *les Cahiers de*

*l'AURP*<sup>15</sup> ou *l'Architecture d'aujourd'hui*, attestant autant des ambitions que des hésitations assumées de l'équipe. Le dialogue entre le conseil scientifique et les aménageurs de l'établissement public à ce sujet conduit à déporter le cœur de la ville vers le sud, préservant ainsi la zone de confluence. Des campagnes photographiques aériennes attestent de la vision globale d'un paysage, qui séduit les aménageurs comme il a séduit un demi-siècle plus tôt Louis Renault, qui a implanté à proximité, entre Herqueville et Andé, une ferme expérimentale. C'est au château d'Andé que l'équipe de l'EPA organise ses séminaires. Laboratoire des utopies urbaines du début des années 1970, Le Vaudreuil ne pouvait passer à côté du Land Art dont le dessein même est d'interroger les dimensions environnementales de la ville. On ira pas ici aussi loin que Cergy-Pontoise avec *l'Axe majeur* de Dani Karavan mais le travail de son compatriote Shamaï Haber, qui réalise le jardin de la Grosse Borne – aujourd'hui détruit – au centre du Vaudreuil atteste d'une réflexion poussée et partagée entre écologues et plasticiens<sup>16</sup>.

Le troisième dispositif, c'est la lutte contre le bruit, sujet médiatisé s'il en est dans les années 1960-1970 mais ordinairement davantage appliqué aux grandes villes – Paris en tête – et à leurs banlieues. En liaison avec des acousticiens, des architectes et des urbanistes, une étude est réalisée, visant à limiter la perception du bruit automobile par les riverains, au moyen du développement de murs-écrans en béton au pied de la dalle du Germe de ville, de talus plantés, d'une disposition soignée des bâtiments par

rapport aux voiries principales et secondaires<sup>17</sup>. On garde encore aujourd'hui la trace du mur-écran construit en 1975 : le silence qui règne dans la partie piétonne du Germe de Ville, est tout à fait remarquable. Ces dispositifs sont systématiquement médiatisés dans les publications de l'époque, commanditées de près ou de loin par le SGVN<sup>18</sup>.

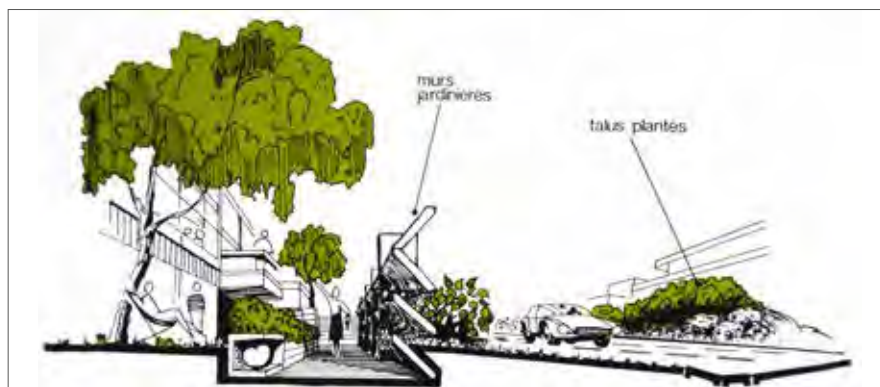
Le quatrième dispositif relève de l'éducation à l'environnement et de la participation habitante. Il préfigure nettement les labels actuels attribués aux écoquartiers. Plus que le slogan du « droit à la ville » de Henri Lefebvre, c'est là encore les propositions du conseil scientifique qui semblent avoir pesé pour compléter l'approche technicienne de la ville sans nuisance par une approche pédagogique. Pour Maurice Imbert, l'un des objectifs est d'apprendre aux habitants à vivre de manière écologique. Le centre de recherches et d'études sur l'environnement se voyait dans cet esprit assigner trois missions essentielles : mesurer l'incidence de l'urbanisme sur la qualité de l'environnement (par l'utilisation de cap-

teurs et la production de mesures de références ; diffuser les résultats et les mettre en débat entre les scientifiques et les urbanistes en créant un Centre de documentation de référence ; sensibiliser les habitants par toute une série d'actions, y compris la création de centres d'initiation à la nature à proximité de la Seine.

Comme pour les écoquartiers d'aujourd'hui, la promotion de l'environnement est une manière de réaliser la promotion de nouveaux quartiers. Paul Delouvrier le dit sans ambiguïté dans une lettre à Chalandon en 1972 :

« La ville nouvelle s'est déjà acquis une réputation – une « image de marque » comme l'ont dit aujourd'hui – de ville pilote en matière d'environnement urbain et de lutte contre les nuisances, réputation qui peut attirer aussi bien les créateurs d'emplois tertiaires que les promoteurs de logements et les habitants, autres que des ouvriers »<sup>19</sup>

On l'aura compris, faire l'histoire de



Coupe d'organisation d'une rue avec écrans végétaux, extrait de : SGVN, Ministère de la Culture et de l'Environnement, Mission de l'environnement rural et urbain, *Cadre de vie en villes nouvelles*, 1977.

l'échec de la ville pilote pour l'environnement, c'est moins réhabiliter un bilan sommes toutes modeste qu'interroger le rapport que notre temps entretient avec les villes « durables ». Pour beaucoup d'architectes ou d'aménageurs contemporains, la ville du XXI<sup>e</sup> siècle doit se construire sur un logiciel nouveau, aux antipodes de celui des Trente Glorieuses. D'une certaine manière le récit de la transition écologique travestit l'histoire urbaine récente, en prenant le risque de l'amnésie et du contresens. Ainsi, le slogan commode « de la ville nouvelle à la ville durable »<sup>20</sup>, aujourd'hui mis en avant par les aménageurs ou les élus locaux dans plusieurs ex-villes nouvelles contribue à oblitérer des pans d'histoire dont la connaissance serait utile aux aménageurs comme aux habitants.

Faire l'histoire des précédents de la ville durable, ce n'est pas simplement faire la liste des expériences et l'analyse de discours datés. C'est aussi et d'abord documenter pour ne pas oublier.

Le corpus documentaire autour de cette expérience du Vaudreuil est loin d'avoir été complètement identifié. Il est éclaté entre le Centre de documentation et d'urbanisme du ministère de la Transition écologique, le Centre de documentation et la médiathèque du Vaudreuil, l'IRED (Institut régional d'étude démographique) de l'Université de Rouen et les Archives nationales. Il y aurait un intérêt à le reconstituer et à retrouver d'une certaine manière le projet culturel du centre d'études et de recherche pour l'environnement du Vaudreuil. Il ne s'agit pas de tirer des oublies de l'histoire

urbaine l'un des échecs les plus patents associé aux 100 mesures pour l'environnement mais de s'appuyer sur cet échec pour mettre à distance les impératifs écologiques de notre temps, qui constituent à bien des égards un recyclage des perspectives d'aménagement des années 1970.

### Bernard Barraqué

Je voudrais préciser que la MERU était la Mission de l'environnement rural et urbain, créée dans le premier ministère de l'Environnement. Ce n'était pas innocent. Alors que ses deux premières directions étaient axées sur les questions de pollution et de nature, ce qui allait mettre en concurrence ce ministère naissant avec le ministère de l'Équipement, c'était précisément la MERU. C'est là que travaillaient Paul Cornière et Jacques Theys, qui furent mes premiers clients, à l'époque où je commençais à travailler.

### Christian Garnier

Dans le cas des OREAM (« Organisation régionale d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine»), la politique des aires métropolitaines a conduit très précisément à la politique des métropoles qui a été introduite pendant les années 2000. Ce n'est pas du tout innocent par rapport au débat sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Accessoirement, j'ai une question : avait-on fait des rapprochements ? Il se trouve qu'avec Serge Antoine, je me souviens être allé sur le terrain, au Vaudreuil. Par la suite, je me suis un peu retrouvé dans la position de Bernard Barraqué sur la Ville Nouvelle de l'Isle-d'Abeau. À côté

de la politique des aires métropolitaines, il y avait celle des villes nouvelles. Et je pense qu'il y avait eu beaucoup d'influences mutuelles et d'inspirations communes autour de ces deux axes.

### Loïc Vadelorge

Attention, Rouen et la Basse-Seine ne rentraient pas dans la politique des métropoles d'équilibre de 1963, contrairement au cas de Lyon et donc de l'Isle-d'Abeau. On peut considérer que la création de la mission d'études Basse-Seine était la contrepartie d'une erreur stratégique qui avait consisté à ne pas doter les Normandie d'une métropole d'équilibre.

Vous avez parfaitement raison, les choses étaient complètement liées, moins, à mon sens, par la DATAR pendant les années 1970 que via le Secrétariat général des villes nouvelles, qui était un pont entre toutes ces expériences. Dans la littérature grise de l'époque, on évoque un ensemble de « villes nouvelles ». L'Isle-d'Abeau était l'une des villes nouvelles qui s'étaient identifiées très tôt, avec des problématiques environnementales et des perspectives d'aménagement mises en avant par le SGVN, abordées de façon plus réaliste qu'au Vaudreuil, notamment par le biais des maisons solaires.

### Patrick Février

Je voudrais savoir comment, à cette époque, dans l'exemple des villes nouvelles, était traitée, par rapport au programme des 100 mesures, l'approche traditionnelle de feu le ministère de l'Équipement sur le paysage.

## Loïc Vadelorge

Dans la plupart des villes nouvelles, les architectes-urbanistes qui réalisaient des plans masses étaient extrêmement attentifs à la question du paysage. Certains choix de villes nouvelles étaient faits en raison de la qualité paysagère du site. Le cas le plus célèbre est celui de Cergy-Pontoise. De toute évidence, le choix du site du Vaudreuil avait aussi été très bien pensé.

L'originalité peut-être, par rapport à ce que l'on trouvait ailleurs, c'est qu'au Vaudreuil, la qualité paysagère n'était pas uniquement définie par des urbanistes ou des architectes, dans la tradition du grand paysage qui remonte, par exemple, à la notion de sites dans les lois de 1906 et 1930. Elle était définie aussi par des géographes : personnage très étonnant, François Gay inscrivait le projet du Vaudreuil dans un périmètre d'études très large, qui impliquait Elbeuf et Louviers. Il y avait là un travail de cartographie important, qui constituait une rupture avec les pratiques traditionnelles du ministère de l'Équipement. Mais en même temps, avec les villes nouvelles, le ministère de l'Équipement changeait d'échelle. On n'était plus dans le contexte des grandes ZUP des années 1960 mais sur des territoires de plusieurs milliers d'hectares. Cette échelle, naturellement, appelait un regard paysager.

## Stéphane Frioux

J'aimerais demander à Loïc d'apporter des précisions sur « l'impact de l'expérimentation ». Je ressens un décalage entre une sorte de mythe historiographique construit dès 1977 sur la

ville-pilote anti-nuisances et, finalement, les résultats très concrets. Si plusieurs amadas d'experts américains ou parisiens se penchaient très concrètement sur des problématiques de bruit ou de pollution de l'air, on a l'impression qu'il n'y avait pas eu de transfert concret, ni sur place ni ailleurs.

## Loïc Vadelorge

Je pense que sur le bruit, il y a quand même eu des réalisations très concrètes. J'en ai d'ailleurs montré quelques exemples. On voit encore aujourd'hui à Val-de-Reuil ces murs antibruit, cette séparation assez fine de la voirie qui empêche que les gros axes de communication entrent dans la ville (la gare SNCF est déportée, l'autoroute A13 l'est également, à quelques kilomètres), il y a donc une vraie qualité à ce niveau-là. Cela a été documenté assez tôt, et cela a pu circuler. Ce n'était malgré tout, que 5 ou 10 % du programme de départ. Le programme de départ était vraiment d'aboutir à un centre de documentation d'envergure nationale ou internationale. C'est la raison pour laquelle les experts américains ont été très intéressés et ont visité à plusieurs reprises Le Vaudreuil dans les années 1975-1976. Mais très rapidement, il a paru évident que l'on se trompait complètement d'échelle urbaine, et que cette ville nouvelle ne pouvait pas répondre à une expérimentation environnementale transposable aux grands projets urbains. Le Vaudreuil a démarré concrètement après le choc pétrolier de 1973. On s'est donc limité au Germe de ville, et à partir de ce moment-là, le ministère de l'Équipement a torpillé le projet de Centre pour l'environnement,

trop théorique et dispendieux à ces yeux. C'est d'autant plus étonnant que Jean-Eudes Roullier était passé à l'époque à la Direction de l'urbanisme et des paysages, autrement dit, il soutenait le projet, et que Michel d'Ornano y était plutôt assez favorable. Mais Le Vaudreuil coûtait trop cher. On avait coutume de dire, dans les couloirs du ministère, qu'au Vaudreuil les études avaient coûté plus cher, que les réalisations et que la production des infrastructures. Il y a donc eu un abandon financier du projet, et de fait, on ne garde aujourd'hui que les études préliminaires, en quelque sorte. L'impact est donc relativement limité. On aurait pu et du tirer le bilan à la charnière des années 1970-1980, au moment où l'Équipement était rebaptisé Environnement et Cadre de vie mais les agents du ministère regardaient sans doute déjà ailleurs, la gauche ayant phagocyté pour partie l'écologie. Le tournant de 1981 et la réinvention du ministère de l'Équipement ne seront guère des contextes favorables pour revenir sur une expérience que tout le monde souhaitait oublier. Dès 1985, l'État se désengage totalement de ce territoire.

Pour autant, il y a sans doute une question à réévaluer, celle de la méthode utilisée pour ce projet de ville sans nuisances. En effet, on a fait travailler ici des chercheurs en sciences humaines et sociales, mais aussi des ingénieurs, des écologues, des acousticiens, en liaison avec des urbanistes et des architectes, ce qui n'est pas si fréquent que cela, dans la production urbaine. Et le fait que nous ayons des archives, des compte-rendus,

des fiches, de la littérature grise permettait d'étudier une forme de « discours de la méthode » environnementale appliquée à la ville. Le Vaudreuil a été une fenêtre d'opportunité mais aussi un démonstrateur. Un simple exemple : dans le Germe de ville, le procédé constructif modulaire dit Solfège dû à l'architecte Henri Beauclair va prendre en considération la question de la diffusion du bruit sur les façades en créant des loggias pour pouvoir amortir le bruit et faire que les intérieurs des logements soient moins impactés par le bruit environnant.

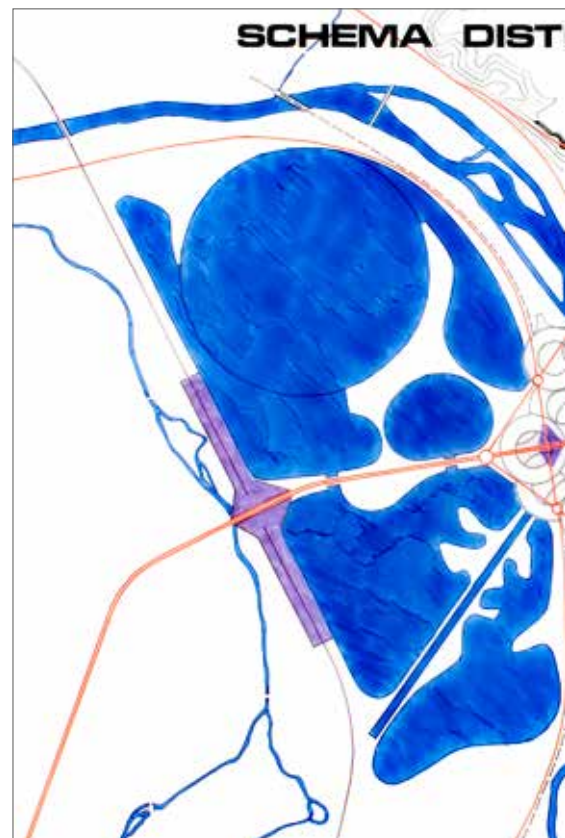
### Bernard Barraqué

Je voudrais dire un petit mot sur l'équipe du Conseil scientifique, et notamment sur Maurice Imbert. Il se trouve que j'ai travaillé avec Maurice Imbert, un peu après, parce qu'il s'était retrouvé dans le Comité scientifique du programme de recherche environnement et cadre de vie. C'est d'ailleurs lui qui a financé ma recherche sur Annecy. Pourquoi avait-il fait cela ? Tout simplement parce qu'il avait été, au début de sa carrière, assistant d'un grand professeur de sociologie qui s'appelait Joffre Dumazedier, qui a été le fondateur de la sociologie des loisirs. Et par le biais des loisirs, car il y avait, à Annecy, Peuple & Culture, de même qu'à Grenoble, et les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, on a tout un lien à faire entre cette émergence de la politique de l'environnement, une volonté décentralisatrice et une volonté d'associer les citoyens à la fabrication de la ville.

Quant à Pierre Dauvergne, le paysagiste, il faisait partie de ce que l'on appelait des

« paysagistes d'aménagement ». C'est-à-dire qu'il concevait des grands paysages, des réflexions générales sur les paysages à une autre échelle que beaucoup de paysagistes de l'époque, qui s'appelaient « paysagistes », mais qui étaient en fait des concepteurs de jardin. Le fait est que, pour vivre, beaucoup d'architectes paysagistes construisaient des jardins, mais ils étaient assez loin des réflexions d'études menées par Pierre Dauvergne.

Par contre, quand on se retourne vers Le Vaudreuil, on voit bien qu'il y avait quand même un hiatus entre les belles conceptions, etc., et ce que vous avez mentionné en disant qu'il a été dépensé davantage en études qu'en réalisation. Vous dites que le ministère de l'Équipement a fini par torpiller Le Vaudreuil, mais à mon avis, il le torpillait depuis le début, et ce, malgré la présence de Jean-Eudes Roullier. En réalité, le ministère de l'Équipement n'avait pas vraiment envie de se voir concurrencé sur le domaine de la construction de la ville par un ministère de l'Environnement qu'il estimait – à mon avis, d'ailleurs, pas complètement à tort – totalement incompetent sur ce sujet. Et à ce propos d'ailleurs, je pense que ce que vous avez dit sur le bruit mériterait d'être vraiment discuté, car personnellement, je ne vois pas comment une simple loggia, si elle n'est pas fermée, va réellement réduire le bruit en façade. J'ai été membre du Conseil national du bruit pendant douze ans, et je peux vous dire qu'en réalité, ce que nous faisons n'est vraiment pas brillant. ★



Jean Renaudie, Le Vaudreuil, 1967-1968 - Schéma distribution niveau 100 © FRAC Centre Val-de-Loire / Philippe Magnon

## DISTRIBUTION NIVEAU 100



- 1 « Les cent mesures et les villes nouvelles », *Revue* 2000, juillet-août 1970.
- 2 Le texte complet de la mesure 27 place Le Vaudreuil en position de laboratoire urbain : « Un programme de recherches sera établi avec la DGRST pour la conception d'une ville expérimentale (Le Vaudreuil), ville nouvelle, située à 25 km de Rouen) dont on s'efforcera de bannir les diverses pollutions d'origine urbaine. À cette occasion un cahier de recommandations DGRST pourra être établi pour les créations de villes nouvelles. Au plan international, cette expérience se poursuivra dans le cadre de la coopération scientifique entre la France et les États-Unis ». Cité in « Les cent mesures et les villes nouvelles », *op. cit.*
- 3 Blain, Catherine, « Val-de-Reuil, ville pilote pour l'environnement ? », *Études normandes*, 2004, n° 2, pp. 64-77.
- 4 Archives nationales, 19840342/286. Extrait d'une note du directeur général de l'EPAVN, Pierre Troude, pour le ministre de l'environnement et du cadre de vie, Michel d'Ornano, Lery, 7 mars 1979, cité par Gaiwe, Wilfried, *Un projet scientifique et urbanistique créateur d'un imaginaire bâtisseur : Le programme anti-nuisances de la ville nouvelle du Vaudreuil*, UPEM, mémoire de master 1, sous la dir. de L. Vadelorge, 2019, p. 3
- 5 *Pour mémoire* hors série n° 1 - Septembre 2007 - l'expérience du ministère de l'Environnement et du cadre de vie 1978-1981.
- 6 Renaudie, Jean, « Pour une connaissance de la ville », *L'Architecture d'aujourd'hui*, 146, octobre-novembre 1969, pp. 10-16. Sur l'histoire architecturale du Vaudreuil, cf. Blain, Catherine, « L'Atelier de Montrouge et Le Vaudreuil », *Ethnologie française* 2003/1 (Vol. 33), pages 41 à 50.
- 7 *Au milieu pousse la campagne. La ville nouvelle de l'Isle d'Abeau. Histoire d'un défi fou*, Lyon, EPIDA, Des Tomes d'Histoire, 2003.
- 8 Stéphane Frioux, « Genèse et application de la loi de 1961 sur la pollution atmosphérique », *Histoire Politique* [En ligne], 43 | 2021, mis en ligne le 01 février 2021.
- 9 Frioux, Stéphane (dir.), *Une France en transition, Urbanisation, risques environnementaux et horizon écologique dans le second XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champ Vallon, 2021 ; Bécot, Renaud, « C'est la réaction des populations qui intéresse l'État en premier lieu », *Z : Revue itinérante d'enquête et de critique sociale* 2020/1 (N° 13), pp. 81 à 85.
- 10 On suit ici les travaux de Wilfried Gaiwe, *op. cit.*
- 11 Brossaud, Claire, *Le Vaudreuil ville nouvelle (Val de Reuil) et son imaginaire bâtisseur identification d'un champ autour d'une ville*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- 12 Le HUD est un département du ministère du Logement et de l'Urbanisme, créé en 1965 par Lyndon Johnson pour financer notamment l'accès à la propriété des classes populaires.
- 13 ANP, 19840342/286, série AFU 12200-12224, Lettre du directeur de la DAFU Jaques Rousset à Paul Delouvrier : réponse à la lettre de Paul Delouvrier du 27 février 1978 : objet cellule environnement, 7 mars 1978. Cité in Gaiwe, W, p. 74.
- 14 ANP, 19840342/286, série AFU 12200-12224, EPAVN cellule environnement, dossier étude « projet d'insertion de la ville au milieu naturel », Cité par Gaiwe, W., *op. cit.*, p. 45.
- 15 « Le Vaudreuil : une méthode d'étude et de réalisation », *Les Cahiers de l'IAURP*, 30, 1973.
- 16 Etienne, Claire et Girard, Julie, « Ville nouvelle de Val-de-Reuil. Un patrimoine en devenir », *Histoire urbaine* 2007/3 (n° 20), pages 77 à 100.
- 17 Maze, Jean, *L'aventure du Vaudreuil. Histoire d'une ville nouvelle*, Paris, D.Vincent, 1977.
- 18 Chatin, Catherine, *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1975.
- 19 ANP, 19840342/286, série AFU 12200-12224, Lettre du président d'électricité de France Paul Delouvrier au ministre de l'équipement Albin Chalandon, 5 janvier 1972), cité par W. Gaiwe, p. 63.
- 20 Orillard, Clément et Picon, Antoine (dir.), *De la ville nouvelle à la ville durable : Marne La Vallée*, Paris, Parenthèse, 2012.

# La médiatisation du Torrey Canyon et de l'Amoco Cadiz

**Michel Dupuy**, chercheur associé à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine

Comparer deux catastrophes à onze ans d'intervalle, que sont les marées noires du Torrey Canyon et celle de l'Amoco Cadiz, dans le cadre de cette journée d'étude, en s'intéressant au discours médiatique, aux actions diverses entreprises sur la place publique, c'est mettre en jeu deux moments propices à la prolifération des discours dans les médias. C'est également l'occasion de constater, dans ce laps de temps 1967 – 1978, comment la question environnementale a évolué.

Tout d'abord, retour sur les faits...

Le 18 mars 1967, le Torrey Canyon, un pétrolier transportant 119 000 tonnes de pétrole brut, battant pavillon libérien, appartenant à une société américaine, conduit par un équipage italien, affrété par une société anglaise (la British Petroleum), s'échoue au large de la Cornouaille. Après avoir affecté les côtes anglaises, le pétrole finit par atteindre les côtes bretonnes, le 10 avril, polluant le littoral sur 150 kilomètres.

Le 17 mars 1978, l'Amoco Cadiz, transportant 222 000 tonnes de pétrole brut, battant pavillon libérien, appartenant à une société américaine, conduit par un équipage italien, affrété par la société

Shell, s'échoue au large de Portsall, petit port du nord-Finistère. Résultat : 360 kilomètres de côtes atteintes.

Ces deux marées noires font partie des plus importantes constatées à leur époque et ont, pendant plusieurs semaines, retenu l'attention des médias. Elles ont porté à vif la question des pavillons de complaisance, affiché les défaillances de l'État et impacté la faune, la flore et la saison touristique, etc.

En matière environnementale, la symbolique de l'oiseau mazouté a traversé ces deux marées noires, mais le discours sur l'environnement diffère dans cet intervalle de onze années. En 1967, ce sont des ressources et un paysage qui ont été affectés, et en 1978, les ressources et les paysages sont toujours là, mais c'est également une faune et une flore qui ont été touchées. C'est un discours écologiste qui émerge, sur l'impulsion des scientifiques, discours qui malgré tout rencontre quelques résistances, notamment au niveau du pouvoir.

J'organiserai donc mon intervention sur deux parties : dans la première partie, je m'intéresserai au Torrey Canyon et dans la seconde partie, à l'Amoco Cadiz.



Oiseau mazouté lors de la marée noire du Torrey Canyon © DR

## Le Torrey Canyon

Pour le Torrey Canyon, si l'attention médiatique est manifeste dès le début de la catastrophe, c'est quand elle devient nationale, donc à partir du 10 avril, qu'elle concentre l'intérêt des journalistes, pour s'estomper courant mai. Dans un premier temps, les autorités françaises se sont voulues rassurantes et vigilantes. La Marine Nationale veillait. Le 10 avril, alors que le pétrole se répand sur le littoral des Côtes-du-Nord, le Télégramme de Brest rassurait ses lecteurs : tout était prêt, il n'y avait pas lieu de s'affoler. Un communiqué du ministère de l'Intérieur du 4 avril avait annoncé que la Bretagne serait épargnée, que le Cotentin avait une chance sur dix d'être touché et que seules les côtes situées au nord de l'embouchure de la Seine, jusqu'à la frontière



belge, étaient concernées, mais qu'elles seraient faiblement affectées « dans les quatre prochains mois ». Il va sans dire que la surprise fut grande, le 10 avril. Le Gouvernement accabla la nature, un brusque changement de vent exceptionnel à cette époque de l'année. Or, le 6 avril, la météorologie nationale a bien précisé un changement de direction des vents pour le lendemain, 7 avril. Le ministère de l'Intérieur était bien informé de la venue des nappes de pétrole, mais en ce week-end électoral pour les élections législatives, il ne fallait pas créer de mouvement de panique, éviter « le choc psychologique ».

La surprise est totale pour les populations des Côtes-du-Nord, et l'impréparation, malgré le déclenchement du plan ORSEC, est à la hauteur de cette surprise. Face à cette marée noire, des volontaires, peu nombreux, quelques militaires sont mobilisés, avec des pelles et des seaux, sans forcément avoir les bottes et les gants. Une expression fleurit alors dans la presse : « à la Chinoise », à défaut d'avoir les machines nécessaires. De la sciure est répandue par les navires de la Marine Nationale, il faut montrer que l'État français fait quelque chose, même si la sciure est peu efficace. Mais elle ne coûte pas cher, et la France dispose de stocks importants. Elle a « une utilité psychologique » (j'ai trouvé cette expression dans les archives), comme les barrages, qui sont installés en vain, et qui ne marchent pas.

Le politique est sur le terrain en la personne de Pierre Dumas, le secrétaire d'État au tourisme. Il se fait photogra-

phier sur la plage, en train d'aider au ramassage du pétrole... avec ses souliers en cuir. Cela n'a guère soulevé de polémique, si ce n'est dans *Le Nouvel Observateur*. Dumas présent dès le 11 avril promet de revenir avant la saison estivale pour se baigner. Le ministre de l'Intérieur viendra également en contact des élus, mais ni le Premier ministre, Georges Pompidou, ni le président de la République Charles De Gaulle ne se rendront sur les plages bretonnes. La catastrophe est régionale, les préfets n'en font pas une catastrophe nationale et les manifestations restent localisées, souvent autour de Lannion.

Le nettoyage de la côte est pris en charge par le ministère de l'Intérieur. L'urgence est de protéger les ressources, à savoir les parcs à huîtres, en second le tourisme et en dernier, les oiseaux. Cet ordre est affiché par le préfet Raoult, directeur du service national de la protection civile à un journaliste de *Paris Match*, dans son numéro du 22 avril. Ceci avait d'ailleurs été affirmé le 12 avril, lors d'une réunion au ministère de l'Intérieur. La question des oiseaux ne relevait d'ailleurs pas de la compétence du ministère de l'Intérieur. Sauver les huîtres implique de renoncer aux détergents, avec l'aval de Georges Tendron, sous-directeur du Museum national d'histoire naturelle à Paris, chargé depuis 1962 de la protection de la nature. Il s'est exprimé publiquement sur ce sujet le 7 avril, devant des journalistes, lors d'une réunion organisée par le sénateur Édouard Bonnefous à l'Institut océanographique de Paris. Pour lui, les dégâts des détergents sur la faune et la flore étaient comparables

à ceux d'une bombe atomique. Cette comparaison sera reprise dans une dépêche de l'AFP.

Outre le littoral affecté par le pétrole, qui représente l'image dominante, c'est l'oiseau mazouté qui surgit, et qui incarne ce type de catastrophe. Il y a eu des précédents, mais cette fois-ci, l'oiseau fait la une des journaux, comme celle du *Télégramme de Brest* du 13 avril, avec un macareux. Le 11 avril, au lendemain de la prise de conscience du drame, le *Télégramme de Brest* affichait à sa une un communiqué de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : « Les 30 000 oiseaux nicheurs des sept îles condamnés à mort ». Un appel est lancé pour recenser les oiseaux morts, à la fois par la LPO et par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Des cliniques et hôpitaux pour oiseaux sont créés et les caméras et les photographes s'attardent sur ces oiseaux en train d'être soignés. À partir du 15 avril, c'est l'image de l'oiseau soigné qui prend le dessus, contrebalançant la tragédie des chiffres communiqués par la LPO, le 25 avril, qui annonce les pertes, notamment chez les macareux : « Seuls 800 sur les 5 000 macareux des sept îles ont survécu ». En montrant ces oiseaux vivants, c'est un retour à la normale qui s'annonce, à l'image des oiseaux filmés, dans un reportage le 3 juin, et à nouveau le 9 juin, au titre d'ailleurs évocateur : « Adieu la marée noire ».

En matière de nature, le mot écologie n'apparaît qu'une seule fois dans le *Télégramme de Brest*, pour désigner une discipline scientifique. Avant que le pé-

trole ne touche les côtes bretonnes, la crainte était qu'il forme une fine pellicule couvrant la Manche et empêchant toute oxygénation, et à ceci s'ajouterait une stérilisation des fonds marins, en raison des dépôts de pétrole traités. Dans quelques très rares articles, dont l'un paru dans *Le Monde* du 27 avril, il est question de déséquilibre biologique.

Les scientifiques sont très peu interviewés, seul surnage Georges Tendron, du Museum. À côté de lui, on trouve le colonel Milon de la LPO et Monsieur Clément, qui est journaliste à *Femmes d'Aujourd'hui* et qui a lancé l'opération « Une bouteille à la mer » pour vérifier les courants marins et comment les pollutions en mer peuvent se répandre sur les côtes. Alain Bombard fait de rares apparitions. Quelques articles paraissent sur le dégazage, la pollution des océans et dans *La Croix*, Philippe Saint-Marc alerte, dans un éditorial intitulé « En retard d'une catastrophe », paru le 18 avril. Dans *Le Figaro* du 15 avril, Hervé Ponchelet, chargé des questions scientifiques dans ce journal s'alarme : « Notre globe est au fond très petit, et peut-être le pétrole et le détergent introduits aujourd'hui dans l'eau de mer se retrouveront-ils demain dans le sang des phoques tués au Groenland ». Dans cette phase d'indignation, la pollution des océans surnage avant de disparaître par la suite. La question des déchets a été éludée. Le 17 avril, elle est abordée dans *Le Télégramme de Brest*, car un agriculteur a vu son puits pollué. Enfin, le 7 juin, les déchets vont être enfouis à Port L'Épine Trélévern qui est dans les Côtes-du-Nord. En réalité, ce transfert de pollu-

tion de la côte à l'intérieur des terres a été minoré par la presse.

Peu d'études d'impact ont été réalisées, faute de crédit et de personnel, comme le souligne d'ailleurs dans une lettre, le professeur Ruellan, de la faculté des sciences de Rennes. Ce bilan va être dressé par la revue *Penn ar Bed*, de la SEPNB, en septembre 1967. En revanche, une nouvelle expression apparaît, l'expression « marée noire », qui apparaît pour la première fois à la une du *Télégramme de Brest*, le 27 mars. Elle sera reprise par la suite, pour s'imposer petit à petit dans la presse.

La colère engendrée par cette marée noire est manifeste, elle vise d'abord les pavillons de complaisance. Serge Gainsbourg, dans sa chanson « Torrey Canyon », s'intéresse tout d'abord à ces pavillons, mais l'attention se porte essentiellement sur le nettoyage des plages. C'est une côte, celle de granit rose, qu'il faut nettoyer. Un Comité de défense de la côte de granit rose s'y emploie ardemment. Il est présidé par un hôtelier de Ploumanach, qui fait pression auprès des maires, organise des manifestations et est présent lorsqu'un ministre se déplace, pour réclamer « l'emploi massif et rapide de produits solvants », au début du mois de mai.

S'agissant des solvants, les maires des grandes plages y sont plutôt favorables, tandis que dans les communes où sont installés les ostréiculteurs et les pêcheurs de crustacés, qui ont plus de poids (je pense notamment à Trébeurden et Locquémeau), les maires sont davantage récalcitrants. À l'argument du coût des

solvants, le député des Côtes-du-Nord et le Comité de défense rétorquent que cela « ne coûte pas plus cher que de démonstiquer le Languedoc ». Deux produits ont d'ailleurs été sélectionnés (à savoir l'Oxan et le Finasol) par une Commission scientifique régionale, uniquement sur des critères de santé publique, car les données manquaient en termes d'impacts sur la faune et la flore. L'Oxan et le Finasol ont été avalisés en date du 6 mai par le ministère de l'Intérieur et employés à partir du 9 mai, dans un premier temps à faible dose, puis à partir du 24 mai à des doses plus conséquentes, car il faut accélérer le nettoyage des plages. Les ostréiculteurs et le Comité interprofessionnel de conchyliculture sont très vigilants et communiquent régulièrement sur ce sujet devant la presse. Leur action empêchera d'ailleurs l'usage de l'Oxan, notamment dans le Finistère. Avec l'emploi de détergent, le satisfecit est pratiquement général. Les plages sont devenues propres, « bien plus propres qu'avant » comme on trouve dans la presse et à la télévision. Du côté de la protection de la nature, le bilan sera tiré plus tard. Mais dans la presse, aucune opposition n'est apparue, que ce soit dans le *Télégramme de Brest* ou encore *Ouest-France*, sur ces plages propres.

Le 3 juin, dans le journal télévisé, le préfet de la région Bretagne, Alexandre Stirn rassure et assure : « Les diluants ont été employés avec discernement, et ici, sur une plage, à côté de Trégastel, nous avons soulevé des cailloux et nous avons vu des petits crabes et des crevettes, qui se promenaient là où l'on a utilisé des solvants quelque temps auparavant ».

Ces plages nettoyées sont abondamment filmées par la télévision publique, répondant à une commande de l'État et des acteurs locaux. Il faut effacer l'impression désastreuse causée dans le grand public par les reportages et photographies parus dans la presse au cours des premiers jours.

À la mi-juin, juste avant la baignade de Monsieur Dumas prévue le samedi 17, le préfet Alexandre Stirn déclare que « la marée noire n'est plus qu'un mauvais souvenir », ce à quoi le Comité de défense réagit vivement, en déclarant que « 23 % du travail a été fait ». Il manque donc encore quelques solvants... À la fin du mois de juin, le constat est clair pour les affaires maritimes : là où les détergents ont été employés, la faune et la flore ont été détruites. À proximité de Ploumenach, les ormeaux qui avaient survécu à la marée noire ont été détruits par les détergents.

Ce qui se dégage de la marée noire du Torrey Canyon, c'est d'abord que la mer est considérée comme une ressource. Les intérêts sont bien économiques et le tourisme en fait partie. La faune sauvage se limite aux oiseaux, qui symbolisent la catastrophe. Le but est bien de nettoyer, de restaurer un paysage, une image. Surtout, la protection de la faune apparaît davantage du registre des organisations professionnelles liées à la pêche, à l'ostréiculture et à la conchyliculture qu'aux organisations de protection de la nature, réduites à un comptage macabre et à des tentatives de sauvetage des oiseaux. Dans l'ouvrage de Bruno Maresca et de Maurice Le Démézet sur la protec-

tion de la nature en Bretagne, les auteurs montrent que le Torrey Canyon n'a pas conduit ni la LPO ni la SEPNB à susciter un mouvement d'opinion, en revanche elle a mobilisé un petit groupe d'ornithologues de la faculté des Sciences de Brest tels que Jean-Yves Monnat, qui vont passer du scientifique au militantisme.

## L'Amoco Cadiz

Ceci m'amène maintenant à l'Amoco Cadiz, avec ici le traitement médiatique uniquement à la télévision. En février 1978, la Fédération française de protection de la nature tient son congrès et le ministre de la Culture et de l'Environnement, Michel d'Ornano, décline l'invitation. Un représentant de l'État participe toutefois, qui affirme que tout est prêt pour la prochaine marée noire.

Un mois auparavant, le 17 janvier 1978, un groupe interministériel de la coordination des actions en mer des administrations (le GICAMA) rend un rapport dans lequel il souligne l'inutilité des barrages par forte houle, le danger des détergents actuels et le fait qu'il n'existe pas d'autre solution que le ramassage manuel.

Le 17 mars, l'Amoco Cadiz s'échoue au nord de Portsall. Il a été précédé, en 1976, par celui de l'Olympic Bravery (1 200 tonnes) et par celui du pétrolier est-allemand le Boehlen (7 000 tonnes), et la mémoire du Torrey Canyon est à nouveau réactivée avec l'échouement de l'Amoco Cadiz.

Sur le terrain, les conclusions du rapport du GICAMA se vérifient. L'impréparation



Naufrage de l'Amoco Cadiz, mars 1978 - Portsall, pompage dans le port par les militaires © DR

est bien réelle, le personnel manque et les moyens aussi. L'expression « à la chinoise » refait donc surface. Les localités touchées ont recours aux tonnes à lisier, pour évacuer le pétrole des plages – il convient donc de remercier l'élevage de porcs – vers des fosses provisoires creusées dans les dunes. Pendant une semaine, le pouvoir semble hésiter : incendier le pétrolier ? On y renonce pour des risques de pollution. Pomper le pétrole restant dans les soutes ? L'état de la mer ne le permet pas. Malgré tout, des hommes sont envoyés sur les plages, des barrages inefficaces sont installés, car il faut « donner l'impression de nettoyer ». C'est ce que précise Marc Bécam, alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, qui devient le 24 mars coordinateur du plan POLMAR, de même que sa figure médiatique. Une semaine après la catastrophe, Europe 1 se mobilise, avec Pierre Bellemare, autour du slogan « Il y a sûrement quelque chose à faire ». Le 24 mars, toute la journée, en relation avec les maires des communes sinistrées, un appel aux bottes, aux gants et aux brouettes est lancé.

Le politique réagit. Michel d'Ornano, arrivé sur place le 17 mars déclare que « 80 000 tonnes vont se volatiliser », et que « l'on n'utilisera pas de détergent à proximité des côtes ». Et il poursuit : « Ainsi, trois ans après la catastrophe du Torrey Canyon, il n'y avait plus aucune trace dans le milieu marin. Dans le cas de l'Amoco Cadiz, il semble que le pétrole déversé soit environ 1 000 fois plus volatile que celui du Boehlen, le risque est donc moindre. »

Le samedi 18 mars, veille des élections (à nouveau, élections législatives), le Premier ministre Raymond Barre arrive à Portsall pour rassurer la population au sujet des indemnités. Il est accueilli par des manifestants et dans la salle de réunion, l'ambiance est extrêmement houleuse. À partir du 23 mars, chaque soir à 18 heures, une conférence est organisée. Cette fois-ci, le secrétaire d'État se rend sur la plage après avoir chaussé des bottes. C'est lui qui agit.

De suite, les images se sont attardées sur la côte polluée, mais également sur les oiseaux mazoutés. Le 23 mars, le journaliste scientifique Michel Chevalet s'affiche sur la plage de Portsall avec un cormoran mort, qu'il tient à bout de bras. Le 24 mars – je pense que cela ravivera quelques souvenirs à plusieurs d'entre vous – le 20 heures de TF1 débute sur l'image d'un cormoran englué dans le mazout, cherchant vainement à s'en échapper. Il est vrai que les progrès techniques ont permis de capturer ce type d'image, en comparaison avec 1967. Des cliniques pour oiseaux sont installées, moins pour soigner que

pour recenser les oiseaux morts. Sur ce plan, la SEPNB adopte une attitude offensive. Jean-Yves Monnat, ornithologue, déclare le 19 avril dans Ouest France : « Halte à la clinique bonne conscience ! Les cliniques laissent à penser que la catastrophe est réparable. Or, s'il faut sensibiliser l'opinion, il ne faut en aucun cas minimiser l'impact de la pollution. Il faut informer, éviter de s'attarder sur les tentatives de réhabilitation où, en relâchant l'oiseau dans la nature, sur le littoral marin, on pense que tout est fini. Or, il a peu de chances de survie. » Yves Le Gal, sous-directeur du laboratoire de biologie marine de Concarneau condamne, dans *Le Nouvel Observateur* du 25 mars 1978 « les subventions attribuées au décapage inefficace des oiseaux mazoutés, pour se concilier les âmes sensibles ». La SEPNB s'oppose au transfert de macareux en provenance des îles Féroé sur l'île Rouzic. Ce faisant, elle s'oppose au colonel Milon, de la LPO, qui insiste sur les efforts de sauvetage. Cette offensive de la part de la SEPNB va indisposer Michel d'Ornano. La fièvre médiatique retombée, le ministre prend des mesures de rétorsion en bloquant les subventions et les crédits d'études, soit un million de francs, mettant un temps les finances de l'association en péril. Cette somme sera finalement versée en fin d'année.

Cette fois-ci, l'attention des médias n'est plus limitée au triptyque oiseaux, huîtres et poissons. Ils sont toujours présents, mais la France découvre le goémon et les goémoniers dont la saison débutait. D'autres animaux du littoral et de la plage apparaissent dans les colonnes des journaux : les oursins, les vers

des plages, les crabes verts, des espèces que l'on croyait disparues s'échouent sur les plages. Le regard s'est étendu sur la faune et la flore. Le 22 mars, *L'Aurore* parle de gravettes et de coquillages des sables à ses lecteurs. La catastrophe est devenue écologique. Elle est formulée ainsi le 17 mars, sur Antenne 2, dans le 20 heures. Cette formule est davantage reprise par la presse de gauche, *L'Humanité*, *Libération*, *Le Matin*. Le 26 mars, Pierre Bellemare, sur Europe 1, parle de « ruine écologique ». À cet adjectif, un nom lui fait écho, il s'agit des « écologistes ». Employé au pluriel, ce mot désigne une nébuleuse. Il est rarement attaché à une organisation précise, même si Les Amis de la Terre surnagent quelque peu, en raison de l'opération de boycott entreprise contre la Shell. Sous ce vocable, les journalistes désignent la SEPNB, le groupe Poséidon de Gilles Klein qui est journaliste à La Gueule Ouverte, les comités anti marée noire, les comités locaux d'informations sur le nucléaire.

Ce discours écologique s'est étendu au sein de l'Union démocratique bretonne, absence en 1967. Ce parti défend la langue et la culture bretonne et s'oppose au nucléaire civil, au remembrement, à la marée noire signe de la course au profit. Or le littoral breton qui est affecté, c'est bien une identité bretonne et un paysage des côtes qui sont menacés. Cette atteinte à la Bretagne a été relayé par des chanteurs comme Tri Yann, Alan Stivell et Gilles Servat, qui produisent un album collectif intitulé « Ils se meurent, nos oiseaux ».

Ce discours écologiste est également

étendu aux syndicats, comme la CGT, la FEN et surtout la CFDT, mais également à une association de consommateurs comme *Que Choisir* (qui sera condamnée par les tribunaux français, dans son procès qui l'opposait à Shell France au sujet du boycott).

L'intérêt pour la faune et la flore résulte de l'implication de la SEPNB, mais également de l'implication des scientifiques, notamment à l'Université de Haute Bretagne à Rennes, avec Jean-Claude Lefeuvre, professeur en écologie, président de la Fédération nationale des sociétés de protection de la nature. Dès les premiers jours de la catastrophe, Michel Glemarec et Claude Chassé envoient leurs étudiants de l'Université de Bretagne occidentale (donc de Brest) sur le littoral, pour procéder à des recensements d'espèces dans les espaces pas encore atteints, mais également pour faire l'inventaire des dégâts. Le 17 mars, Michel d'Ornano a en effet demandé qu'un rapport sur l'impact écologique de la pollution par les hydrocarbures soit rédigé.

Ces scientifiques bretons se positionnent dans la presse, également contre certaines prises de position d'autres scientifiques issus du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO), et plus particulièrement de Pierre Nounou, chef du département des pollutions marines qui déclarait, le 27 mars 1978 dans *Le Nouvel Économiste* que « sur les 257 catastrophes pétrolières depuis 1950, il n'y a pas eu d'impact écologique irréversible ». Claude Chassé lui réplique, dans *Ouest France* du 1<sup>er</sup> avril, et dresse un premier bilan écologique :

« La faune des sables est durement touchée. 4 000 oiseaux morts », mais ce qui le choque, c'est le bilan du CNEXO depuis Paris. « Si encore [dit-il], on l'avait vu sur le terrain ! »

À Paris, le 29 mars 1978, on assiste à la formation du Collectif scientifique pour la défense de la mer et du littoral, dont l'épicentre est le laboratoire de biologie marine de Jussieu. Son objectif est une meilleure association des scientifiques dans la lutte contre la pollution. Il regroupe 70 scientifiques du musée et des universités Paris VI et Paris VII. Leur communiqué est reproduit dans *L'Humanité* et *Libération*.

D'un autre côté, les scientifiques réagissent aux propos des écologistes. Ainsi, dans le *Télégramme de Brest* du 12 avril, Yves Gruet, professeur à la faculté des sciences de Nantes, membre de la Société d'écologie et de la SEPNB, réagit dans une lettre aux propos d'un collectif anti marée noire pour qui « tout est assassiné ». Or, pour lui, le mal n'est pas aussi grand qu'on le décrit. Et il conclut : « Ce biologiste, qui n'ose plus se dire écologiste, alors même qu'il prépare ses étudiants à un diplôme d'écologie ».

Ce qui marque aussi la catastrophe, c'est la multiplication des images. Pas seulement audiovisuelles, mais prises par des citoyens, à l'aide de caméras Super 8, films au format court. Un documentaire est réalisé par René Vautier, qui est l'auteur de « Avoir 20 ans dans les Aurès ». Il tourne « Marée noire et colère rouge », en réaction aux journaux télévisés qui minimisaient la catastrophe, selon ses dires.

Ce documentaire, primé, a été diffusé sur les plages, en Bretagne, mais jamais à la télévision, car on lui a demandé de couper les passages concernant les manifestations. Il est vrai que ces manifestations font surtout l'objet de brèves à la télévision, qui se terminent souvent par des propos sur les éléments incontrôlés qui se sont heurtés aux forces de l'ordre. Seul *Libération* prendra la défense de ces « éléments incontrôlés ». Si les caméras de télévision affichent quelques slogans, montrent quelquefois des oiseaux morts brandis par des manifestants, ils n'accordent aucune place à leur slogan « Mazoutés aujourd'hui, radioactifs demain » qui figure sur une photographie de *Ouest France* du 20 mars.

La question des déchets est également abordée dès les premiers jours. Le 18 mars, le journaliste Maxime Garcia s'inquiète, dans *L'Aurore*, de l'enfouissement des déchets « un peu partout en Bretagne ». La nomination de Marc Bécam ravive des souvenirs au sujet de la gestion des déchets du Boehlen dans la région de Quimper a dit le député-maire, « dans des fosses à l'épandage douteuse ». Ce souvenir revient d'ailleurs dans les colonnes du *Quotidien du Peuple* du 23 mars. Les déchets apparaissent par épisodes dans la presse, à propos d'un navire transportant des déchets qui sombre, d'un autre bloqué dans le port de La Rochelle, ou encore de l'odeur des déchets dans le port de Brest. *Libération* s'inquiète des fosses creusées dans les dunes. À nouveau, des scientifiques manifestent leur désir d'être associés à la gestion, comme Maurice Le Démézet de l'UBO

(Université de Bretagne occidentale) et de la SEPNB, dans l'émission *Aujourd'hui Madame*. Les déchets sont en partie traités à Saint-Nazaire, des expériences de brûlage sont faites à Rennes. Certains vont finir comme remblaiement dans les zones industrielles de Brest. Et d'ailleurs, à Trégastel, l'idée serait de combler une partie du marais avec des déchets solides de la marée noire, et d'y aménager un complexe sportif. La SEPNB s'y est opposée, avec l'Association Bevañ e Trébeurden « Vivre à Trébeurden » de Geneviève Prigent. Cette question des déchets est un sujet sensible. Une note de la Direction des carburants, du 16 avril, montre qu'il faut penser des sites de stockage de très longue durée. C'est d'ailleurs l'orientation de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. Pour les déchets peu pollués, cela pose un problème de présentation auprès du public.

Ainsi, la question environnementale s'inscrit-elle dans la presse française. Dans un journal comme *Les Échos*, la marée noire est dans la rubrique Environnement. Mais l'environnement reste marqué dans la presse par des journalistes scientifiques tels que Michel Chevalet ou Aurore Molinaro dans *Le Figaro*. On a, à côté de cela, des journalistes qui sont déjà des journalistes d'environnement, je pense notamment à Marc Ambroise-Rendu. Et la marée noire reste à la fois une question scientifique, technique, mais elle devient de plus en plus, aussi, une question environnementale.

## L'irrésistible percée de l'environnement ?

Je voudrais faire un point, maintenant, sur une partie que j'ai intitulée : l'irrésistible percée de l'environnement ? La discrétion du ministère de l'Environnement se mesure en effet à la place de Michel d'Ornano à la télévision et dans la presse. En réalité, il disparaît, sur ces questions de marée noire, à partir du 28 mars. Seule la figure de Marc Bécam, du ministère de l'Intérieur, reste. Daniel Bilalian le fait d'ailleurs remarquer à Jean-François Saglio, directeur de la prévention des pollutions et des nuisances au ministère de la Culture et de l'Environnement, le 29 mars 1978, dans l'émission *Question de temps*. Le 27 juin, dans l'émission *Les dossiers de l'écran*, Marc Bécam est présent, mais aucun représentant du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Enfin, le discours des écologistes peine à sortir de son cercle. Certes, nous retrouvons le discours sur la pollution des océans, et les écologistes tentent de le faire porter sur l'énergie. Pour *Les Amis de la Terre* : « L'Amoco Cadiz représente une journée de consommation de pétrole des Français. Ce n'est pas l'État, le responsable, mais le citoyen. Notre soif de consommation et de confort. » Cette idée de confort est reprise dans l'émission *Des animaux et des hommes* du 25 mars. Pour Marc Ambroise-Rendu, dans *Le Monde* du 21 mars, c'est « le prix à payer pour l'automobile et la société de consommation ». Pour *Les Amis de la Terre*, il faut « mettre l'accent sur les énergies renouvelables » et ils cherchent à poser la question du nucléaire. Il faut dire que cette question est brûlante en Bretagne, avec le site de Plogoff. La gestion de la marée noire fait craindre pour la gestion

d'un accident dans une centrale nucléaire. Cette crainte du nucléaire est également affichée par l'évêque de Quimper et de Léon, Monseigneur Barbu, suite à un article paru dans *La Vie diocésaine*, et relayé par une dépêche de l'AFP le 3 avril. Il estime que « le nucléaire est une nouvelle menace, plus difficile encore à maîtriser ». Il condamne également notre « super consommation d'énergie, notre soif du profit ». Les scientifiques tentent également de parler du coût écologique, comme Claude Chassé ou Maurice Le Démézet dans *Aujourd'hui Madame*. Comme pour le *Torrey Canyon*, les premiers temps sont propices aux débats, aux enjeux sociétaux, et ils finissent par s'estomper, car les autorités ne les reprennent pas. Ce sont eux qui maîtrisent l'agenda. À ce titre, dans le rapport de Monsieur Martray, vice-président du comité économique et social de Bretagne, sur les enseignements de la catastrophe de l'Amoco Cadiz, il est écrit : « Parce que nous sommes des responsables, nous refusons de choisir entre les exigences énergétiques ou industrielles de notre société, et celles de la sécurité. Les deux doivent être satisfaites. La solution, c'est la prévention, c'est dans ce sens que le gouvernement français agit en modifiant les rails de circulation au large d'Ouessant, en augmentant les amendes, en intensifiant les contrôles. La réponse est réglementaire. Sans nier l'importance des dégâts, les autorités politiques se focalisent sur les plages. C'est le signe de l'action visible. »

Dès le départ, le 29 mars, Marc Bécam a déclaré « ne pas minimiser, ne pas exagérer » et encore « il faut éviter la catastrophe économique ». Ses propos sont repris par *Ouest France*. Le problème est

toujours celui des dispersants, car à un moment donné la question du nettoyage finit par se poser. Des essais sont réalisés à Portsall dès les 4 et 5 mai, au moyen du Finasol OSR5, qui s'avère beaucoup moins polluant que ceux de 1967. Mais pour autant, il reste parfaitement polluant. Ces dispersants sont utilisés dans les Côtes-du-Nord. Là où les pêcheurs refusent, on retire tous les moyens mécaniques. Et l'état fait pression sur les mairies, à savoir que si elles veulent voir leurs plages nettoyées, il faut qu'elles acceptent le dispersant. Faute de quoi, les moyens humains leur sont retirés.

Il faut évidemment sauver ce que l'on appelle « la saison touristique » et pour cela, on va faire appel à Radio France et à Antenne 2, qui vont organiser des tournées de journalistes, qui vont faire des images pour montrer que toutes les plages sont propres et que tout va bien. Sauf qu'une résistance va s'organiser, qui cette fois-ci transparait dans les médias. Par exemple, dans le 20 heures de TF1, le 16 mai, la caméra va s'attarder sur des graffitis « Touristes : la plage est blanche, mais elle est morte ». Et le 3 juin, une dé pêche de l'AFP tombe, selon laquelle lorsque l'on creuse entre 30 et 50 centimètres, on trouve du pétrole. De son côté, l'émission Thalassa, le 28 mai, interroge les scientifiques et démontre parfaitement que les plages ne sont pas propres, et que c'est en réalité du « tape-à-l'œil ».

Pour finir, on arrive au 3 août, date à laquelle Valéry Giscard d'Estaing finit par arriver à Ouessant. Il n'a pas pu venir auparavant, car la tension sociale était trop forte. Il est alors accueilli par des manifes-

tants, non pas des manifestants qui protègent la nature, mais des éleveurs qui s'inquiètent pour les élevages de porcs.

En conclusion, entre ces onze années, on s'aperçoit qu'en 1967, pour la restauration de la côte de granit rose, la marée noire a très rapidement été enterrée, alors qu'en 1978, la question environnementale a bien émergé. En clair, la plage ne se réduit pas à du sable, mais également à une faune, à une flore spécifique, et la mer n'est pas qu'une ressource. Et en 1978, c'est aussi l'inscription du temps long dans les conséquences d'une marée noire. En 1967, ce sont les comités de défense, les organisations professionnelles qui font pression, alors qu'en 1978, elles sont bien présentes, mais s'y ajoutent désormais les écologistes et surtout les scientifiques, qui tiennent de plus en plus à être associés à la question environnementale lors des crises liées aux marées noires.

Je rappelle enfin que la crise de l'Amoco Cadiz a finalement réveillé les comités anti marée noire, ce qui a permis plus tard de ne pas avoir Plogoff en Bretagne.

### Patrick Février

Merci beaucoup. Ayant fait partie, il y a très longtemps, des nombreux nettoyeurs de plage lors de l'Amoco Cadiz, j'ai été un peu sensible au sujet.

### Florian Charvolin

Je ne vois pas de question sur le tchat, ni en salle, mais j'en avais une sur l'état des connaissances que l'on avait en 1967 et en 1978. En 1967, vous l'avez précisé, il y existait des voix écologistes telles que celles de Georges Tendron, de Marcel

Clément ou de gens comme cela, mais il me semble que nous ne sommes pas sur la même configuration de niveau de recherche. Le premier inventaire « La région parisienne faunistique et floristique » date de la fin des années 60, début des années 70. Georges Tendron était au muséum depuis 1962, mais il a fait des travaux, dans le cadre de la MIACA, dans les années 60. Tout cela pour dire que je suis frappé par une chose, que vous n'avez pas évoquée dans les années 60 pour le Torrey Canyon, à savoir la connaissance océanographique. Je trouve que l'expérience de Marcel Clément, de ce point de vue-là, est assez exemplaire, dans le sens où elle préfigure les sciences participatives actuelles en faisant jouer à la population le rôle de « petites mains » pour déposer sur la mer des films plastiques et ainsi reconstituer les courants marins de surface, que l'on ne connaissait pas, apparemment, à l'époque. Je trouve donc que des expériences comme celle de Marcel Clément seraient intéressantes à retracer d'un point de vue historique, ou du moins, qu'il serait intéressant de mieux comprendre l'état des connaissances que l'on avait dans le cadre du Torrey Canyon et de l'articulation entre le milieu de la recherche ou académique naturaliste et océanographique, et les événements comme celui du Torrey Canyon.

### Michel Dupuy

Je dois dire que, sur ce point, je n'ai pas beaucoup d'éléments, car au niveau de la presse, les scientifiques sont très peu présents. Mais il faut bien savoir que par exemple en 1978 (l'université de Bretagne occidentale va être créée ultérieure-

ment), on va avoir davantage de scientifiques qui sont présents sur place. En revanche, en 1967, on n'a pas d'universitaires à côté. Et en 1978, ils ont déjà fait l'inventaire de la faune grâce à une action intéressante de la SEPNB. Dans certaines localités, ils ont un inventaire de la faune, ce qui va leur permettre de dresser un bilan écologique extrêmement pointu. Alors qu'en 1967, ils n'ont aucun bilan. Si je m'en tiens au niveau médiatique, ce qui m'a surpris, c'est que l'on occulte complètement les crevettes, les crabes, etc. Et l'on occulte toute une pratique populaire aussi de la fréquentation de la plage. On réduit la fréquentation de la plage à du sable et une baignade. Or, il y a aussi toute une pratique populaire de la pêche qui est pratiquée. Mais dans la presse, c'est donc complètement occulté. C'est réduit à ce que l'on peut manger, à savoir huîtres, moules et poissons. Et le reste, les autres animaux, ils disparaissent.

Autre exemple que je n'ai pas pu développer, Jacques-Yves Cousteau n'apparaît qu'une fois dans la presse, en 1978. Et encore, pour une interview de quelques lignes. Sans aucune indignation de sa part. J'exagère un peu, mais il est invisible. Alain Bombard est plus présent en 1978 qu'en 1967.

Il est vrai qu'il y a peu de connaissances sur le milieu marin, le littoral, sauf évidemment si l'on s'intéresse davantage à tout ce qui est ressources halieutiques. Évidemment, les recherches sont menées aussi en ostréiculture et conchyliculture. Des recherches de génétique sont menées dans ces domaines-là, puisqu'il y a quelques crises au niveau des huîtres en Bretagne, mais pour le reste, non.

### Christian Garnier

Je faisais simplement un petit rappel historique. Je me souviens d'être allé avec Jean-Pierre Raffin sur les quais de la Gare Montparnasse, alors que nos amis de Bretagne Vivante nous disaient : « Arrêtez ! Arrêtez ! Nous ne savons pas comment accueillir ni comment équiper les gens », donc devant la situation, j'avais demandé qu'une campagne de presse soit lancée pour dire : « Maintenant, cela suffit. C'est bien d'envoyer des bénévoles, mais que les responsables de la catastrophe paient le nettoyage en envoyant des entreprises spécialisées ». Surtout lorsque nous nous retrouvions en présence de pétrole particulièrement dangereux, de pétrole lourd. À cette époque, il est vrai que nous n'avions pas encore la jurisprudence qu'ont obtenue des Bretons devant les tribunaux américains, pour non seulement obtenir le remboursement des frais de nettoyage, et encore moins la jurisprudence concernant les coûts écologiques et la réparation. Donc ça, je pense que c'est un aspect des choses qui n'a pas été maltraité du point de vue médiatique, par la suite, me semble-t-il.

### Michel Dupuy

Le fait est que je n'ai pas suivi l'affaire jusqu'au procès, je m'en suis vraiment limité à l'événement. Mais oui, après, cela a été traité et c'est revenu régulièrement après l'Amoco Cadiz, puisque le procès fait l'agenda médiatique. Et surtout, comme je le disais, la catastrophe, désormais, s'inscrit dans le temps long. Quand Michel d'Ornano dit que trois ans après, il n'y a plus de traces du Torrey Canyon, c'est totalement faux.

Dix ans après, il y avait encore des traces. Des études avaient été menées, et dix ans après, la faune n'était pas revenue. C'était beaucoup plus compliqué.

### Loïc Vadelorge

J'aurais une question sur la conclusion, à savoir le rapprochement avec Plogoff, qui était évidemment attendu. Savez-vous si ce sont les mêmes réseaux ? S'agit-il de réseaux plutôt politiques, tels que l'UDB, ou s'agit-il aussi de réseaux associatifs ? Avez-vous pu étudier la manière dont ces réseaux se connectent ou pas ?

### Michel Dupuy

Je ne les ai pas étudiés, mais il y a une littérature là-dessus. Effectivement pour ce qui est des collectifs anti marées noires, ce sont les mêmes militants qui viennent des collectifs de lutte contre le nucléaire. Il y a donc une circulation des militants très vive là-dessus. On les retrouve facilement. De plus, je rappelle qu'à cette époque, la SEPNB s'est également positionnée contre le nucléaire, alors qu'en 1967, elle n'y était pas du tout opposée. Donc oui, il y a une circulation militante entre ces groupes, qui sont plus ou moins organisés, plus ou moins formels.

### Christian Garnier

Il s'agit aussi d'une société bretonne assez particulière, qui réagit vivement à ce genre de problématique.

### Patrick Février

Nous allons maintenant passer au sujet suivant, qui nous est présenté par Christophe Bonneuil. Christophe, je vous laisse la parole pour une demi-heure. ★



# Un signal faible : la question du réchauffement climatique au moment de la création du ministère de l'Environnement

**Christophe Bonneuil**, directeur de recherche au CNRS, CRH (EHES)

Mon intervention porte sur ce que j'appelle « un signal faible ». Déjà bien présente sur la scène étasunienne et internationale depuis 1965 et discutée dans la séquence qui conduit à la conférence de Stockholm de 1972, la question des changements climatiques causés par les émissions humaines dans l'atmosphère est absente des 100 mesures pour l'environnement, et très périphérique dans les processus qui ont présidé à la genèse du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

La question est pourtant bien présente en France autour de 1970, à bas bruits toutefois comparé à la place centrale qu'occupent alors les pollutions urbaines, par exemple, ou qu'occupe aujourd'hui, bien sûr, le changement climatique parmi les problèmes publics environnementaux.

À quoi bon faire l'histoire du rendez-vous manqué de la genèse des politiques de l'environnement et de la question de l'effet de serre ? Pourquoi étudier un signal

faible dans ces années de naissance de la politique de l'environnement ? N'y a-t-il pas un risque d'anachronisme ? D'un regard prospectif qui, partant des certitudes et des préoccupations actuelles, viendrait surestimer ce que l'on pouvait savoir à l'époque, et qui viendrait juger ce qui aurait pu être fait ?

Je vais essayer de répondre à cette question du pourquoi. Il me semble que, d'une part, il y a en France une lacune historiographique par rapport au développement de travaux, notamment aux États-Unis, où il existe toute une historiographie autour de l'histoire des sciences du climat des années 1945 aux années 1980 et également, toujours aux États-Unis, à la croisée de la *business history* et de l'*environmental history* qui investit qui savait quoi et quand chez Exxon, General Motors et autres. Naomi Oreskes et ses collègues, par exemple, affirment que c'est entre 1965 et le début des années 80 que ces entreprises « *internally acknowledge that the threat*

*of climate change was real* ». Au-delà de cette quête de « qui savait quoi ? », même débarrassée d'anachronisme, il y a à mon avis un intérêt en soi à l'étude historique de la dynamique d'un signal d'alerte encore faible tel que le changement climatique anthropique autour de 1970. D'abord, les signaux faibles, leur traitement, les situations d'émergence ou d'indifférence sont des objets très importants et riches d'une compréhension historique de la construction des causes publiques environnementales comme d'une sociologie de la trajectoire des alertes.

Le dossier climat, vers 1970, présente aussi un autre intérêt historiographique me semble-t-il, celui d'éclairer, par un cas à la fois typique et périphérique entre États-Unis et France, la circulation des savoirs, des formes d'action à propos de l'environnement.

Rappelons les missions aux États-Unis de Serge Antoine, etc., et cette question

de la réception, en France, de perception et de cadre d'action étasunien. En choisissant d'investiguer sur ce qui se savait, ce qui se disait en France du changement climatique anthropique entre 1968 et 1972, je m'efforcerai de ne pas tomber dans une histoire en creux, à propos d'un enjeu planétaire que l'on sait aujourd'hui majeur. Mon intention est au contraire de saisir en plein, en contexte et en circulation ce qu'était alors la question de l'atmosphère et du climat global comme problème public, certes à bas bruit, parmi une vaste collection de problèmes rassemblés sous la catégorie administrative et gestionnaire nouvelle et instituante d'environnement, comme l'a montré Florian encore ce matin.

Tout d'abord, ma première partie consistera en un point rapide sur la montée des savoirs du climat et la place limitée qu'y joue la recherche française avant 1970.

## La montée des savoirs

Vous savez que l'effet de serre lié aux émissions de gaz carbonique notamment, est connu scientifiquement depuis le 19<sup>e</sup> siècle, mais c'est dans un contexte de guerre froide, au moment où l'ensemble du globe devient un théâtre stratégique potentiel, que se développent des recherches sur l'ensemble des compartiments planétaires, et notamment sur le système climatique. Cinq lignes de recherche vont participer à étayer, dans les années 50 et 60 et jusqu'à la date qui nous préoccupe, l'hypothèse d'un réchauffement climatique causé par l'effet de serre accru lié aux émissions humaines.

Premièrement, il y a tout un travail de reconstruction des températures dans une moyenne globale depuis 1800. Cela va être important, parce qu'à chaque extrémité de l'hémisphère nord, il y a plutôt un refroidissement entre 1945 et 1970, et le fait d'avoir une température globale va relativiser ce refroidissement. Le fait d'étudier ce qu'il se passe depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle va également relativiser la petite stagnation, puisque l'on a un réchauffement de la fin du 19<sup>e</sup> aux années 40.

Deuxièmement, on a une mesure de plus en plus précise et continue de l'augmentation du taux atmosphérique du dioxyde de carbone par les travaux à Mauna Loa de Keeling depuis 1958.

Troisièmement, on a des travaux, notamment aux États-Unis, de l'*US Geological Survey*, qui concluent, à la fin des années 50, que la calotte arctique a déjà diminué par rapport à 1945, que le niveau des océans monte, non plus de 15 à 20 centimètres comme on l'estimait auparavant, mais de 30 à 60 centimètres par siècle. Et ces géologues de l'*US Geological Survey* prédisent la nécessité d'abandonner certaines villes côtières au 21<sup>e</sup> siècle, comme vous le voyez ici, sur l'image d'un film de vulgarisation de Franck Capra.

En quatrième lieu, on avait les premiers travaux de modélisation en trois dimensions du climat, et notamment de Manabé, qui estime qu'un doublement du taux de carbone dans l'atmosphère de 280 à 560 parties par million provoquerait un réchauffement d'environ deux degrés.

Enfin, il y a une cinquième ligne de travaux sur l'albédo, que je ne développerai pas.

L'avancée de ces cinq fronts scientifiques, qui est surtout portée par des laboratoires de recherche étasuniens – même s'il y a quelques autres recherches impliquées – se fait dans le contexte 1962-1972 qui va de *Silent Spring* à Stockholm en passant par les images de la Terre comme une fragile petite bille bleue. Monte alors le sentiment d'une capacité des activités industrielles, et pas seulement nucléaires, à dérégler le fonctionnement d'une planète aux équilibres fragiles.

On va alors avoir toute une série aux États-Unis et dans les arènes de l'ONU de mises à l'agenda d'une alerte climatique. Le rapport, à la Maison-Blanche, du Comité scientifique du Président en 1965 qui prédit une augmentation du CO<sub>2</sub> atmosphérique de 25 % d'ici l'an 2000 et potentiellement des changements marqués dans le climat, le rapport du secrétaire général de l'ONU en mai 1969, qui parle également de l'augmentation du taux de l'acide carbonique dans l'atmosphère avec des effets à long terme potentiellement nuisibles, la synthèse du MIT « *Man's Impact On The Global Environment* » (rapport SCEP) qui consacre plusieurs dizaines de pages à la possibilité qu'une terre pourrait se réchauffer de 0,5 degré en 2000 et de 2° degrés au 21<sup>e</sup> siècle, un autre rapport en 1971, également coordonné par les mêmes chercheurs du MIT et enfin, quelques pages consacrées au déséquilibre potentiel de l'atmosphère dans le

rapport « *Only One Earth* » qui a été préparé pour la conférence de Stockholm.

Si la thèse du retard est toujours problématique en histoire, force m'est de constater que les recherches sur les évolutions du climat global n'occupent qu'un très petit nombre de chercheurs en France, par rapport à une déjà vigoureuse communauté étatsunienne. Alors que les alertes sur l'équilibre de l'atmosphère et du climat occupent une place à l'ONU dans Stockholm et sa préparation (deux recommandations sur les 109, me semble-t-il, portent sur le climat), on ne trouve rien dans les 100 mesures françaises.

Il est également intéressant de relever qu'on a des savants français protagonistes des causes environnementales globales autour de la protection de la nature, autour des pesticides, avec le message de Menton, les Français qui participent à l'IUCN (*International Union for Conservation of Nature*) au programme sur l'*International Biological Program* et *Man And Biosphere*, mais il n'y a pas en France de spécialistes de l'atmosphère ou du climat qui participent aux rencontres du groupe du MIT et qui portent fortement une alerte dans l'espace public en France.

## Savoirs et discours en France

Ceci étant dit, cela ne veut pas dire pour autant – et ce sera ma deuxième partie – qu'il n'y a pas des savoirs et des discours d'alertes climatiques qui circulent en France autour de 1970. Très souvent, ces

savoirs et discours qui circulent introduisent en France les travaux et les débats outre-Atlantique ou internationaux. Je vais donc regarder les principaux ou milieux qui portent ces discours et ces alertes.

Le premier milieu, je l'appelle le milieu des « vulgarisateurs » ou des « savants généralistes », à savoir que ce ne sont pas des climatologues, mais des spécialistes d'autres disciplines qui sont souvent impliqués dans les réseaux internationaux autour de l'ICSU (*International Council of Scientific Unions*), des Nations Unies. C'est par exemple, du côté d'un vulgarisateur, Nicolas Skrotzky, qui a écrit « Alerte à l'homme » dans les années 60 et qui est chargé d'écrire le texte pour le Comité français de l'année européenne de la nature en 1970, préfacé par le ministre de l'Agriculture, où l'on a clairement, dans un document officiel, finalement, cette idée que l'on aurait un réchauffement par l'effet de serre lié aux pollutions atmosphériques qui pourrait provoquer, à terme, une montée catastrophique du niveau des océans de 70 mètres, dit-il, dans le cas d'une fonte totale. Sans toutefois préciser l'échelle temporelle de cette alerte.

La deuxième alerte, toujours dans des milieux de vulgarisation scientifique, concerne un article de *Sciences et Vie* en juin 1970, qui là encore se fait l'écho d'acteurs américains, puisqu'il cite le *Bureau of Land Management* du ministère de l'Intérieur des États-Unis, qui dit que la température pourrait s'élever de neuf degrés dans le prochain demi-siècle, et le niveau des eaux de trois mètres. Donc

des alertes assez alarmistes par rapport à ce que l'on sait aujourd'hui.

La troisième alerte que j'ai mise dans cette catégorie, car il ne s'agit pas d'un spécialiste du climat, concerne François Bourlière, écologue, très inséré dans les milieux onusiens du programme biologique international *Man And Biosphere* et organisateur de la conférence sur la biosphère de Paris en 1968, qui écrit une alerte sur le climat dont il n'est pas lui-même spécialiste. Il fait d'ailleurs une petite approximation sur la montée du taux de CO<sub>2</sub> qu'il surestime pour l'an 2000. Mais ce n'est pas étonnant, encore une fois, que ce soit une personnalité scientifique très insérée dans les arènes internationales qui se retrouve, même s'il n'est pas spécialiste, à porter ces savoirs et ces alertes en France.

Enfin, le dernier exemple qui confirme un peu la règle dans la mesure où il s'agit effectivement d'un spécialiste du climat, mais pas d'un météorologue, climatologue ou physicien, c'est le géographe François Durand-Dastès. C'est un spécialiste des variations du climat d'Asie du Sud, des moussons indiennes et de leurs effets sur les catastrophes et les inondations, mais également sur l'agriculture, autrement dit quelqu'un qui se situe à l'interface de la géographie et de ce que l'on appelle aujourd'hui la climatologie. Il lit les rapports du MIT, il lit la littérature scientifique sur les évolutions du climat, les modélisations, etc., et il s'en fait le passeur, dans un article qui lui a été demandé par la compagnie CFP Total, pour le bulletin *Total Information*, article extrêmement alarmiste, qui pointe tou-

tefois des incertitudes. Il y a cette idée que l'on va vers 400 parties par million aux environs de 2010 (il était donc tout à fait dans la fourchette qui s'est réalisée), il parle d'une teneur préoccupante, avec une augmentation de la température, sans toutefois donner l'échelle temporelle pour aller de 1 à 1,5 degré, et il dit : « Il n'est pas impossible, selon certains, d'envisager une fonte au moins partielle des calottes glaciaires des pôles, dont résulterait à coup sûr une montée sensible du niveau marin. Ses conséquences catastrophiques sont faciles à imaginer. » Il souligne évidemment le caractère encore incertain des choses, mais dans une revue d'une compagnie pétrolière, c'est malgré tout une alerte forte et relativement précoce.

Le deuxième type de canal est celui des ingénieurs et des décideurs du secteur énergétique. Tout d'abord, un colloque en 1968 sur l'aménagement du territoire et des techniques avancées organisé notamment par Serge Antoine et la DATAR, où l'on va retrouver des hauts fonctionnaires et dirigeants d'entreprises dont Marcel Boiteux d'EDF ou encore Pierre Guillaumat d'ERAP Elf. On voit ces protagonistes dans les sessions sur l'énergie, avec des physiciens de haut vol, discuter des gravités comparées des déchets nucléaires solides et, je cite, « de l'augmentation du gaz carbonique dans l'ensemble de l'atmosphère qui pourrait, dans une décennie ou un demi-siècle, commencer à poser des problèmes de modification globale du climat terrestre. » Face à ce dilemme, les dirigeants des grandes entreprises françaises s'accordent sur la nécessité de développer

l'énergie nucléaire, tant pour des raisons économiques que climatiques, et nous voyons ainsi Guillaumat de Elf, valider cette idée portée par Marcel Boiteux.

Après cette discussion de 1968, on trouve aussi l'effet de serre mentionné dans des publications de l'industrie pétrolière en 1971. Je vous ai indiqué que c'était dans un article du magazine de Total que l'article de Durand-Dastès sort en 1971, la CFP Total est alors, depuis la fin des années 60, membre de l'*American Petroleum Institute*, par l'une de ses filiales nord-américaines. Or, en 1966, le Président de l'*American Petroleum Institute* a transmis à tous les membres de l'API le rapport remis en 1965 à la Maison-Blanche en leur disant : « Attention, il y a des conséquences catastrophiques de la pollution. *« There is still time to save the world people from the catastrophic consequences of pollution, but time is running out »*. On a donc une alerte qui circule dans les milieux pétroliers. Cette alerte est-elle parvenue jusqu'à Total ? Je ne le sais pas. Je

n'en ai pas trouvé trace dans les archives de la tour Total actuelle, où l'on trouve les archives de Total et d'Elf. Total et Elf ont-elles reçu les études commanditées à l'université de Stanford en 1968 et 1969 par l'API ? Je ne le sais pas. Il y a certainement également un autre canal de diffusion internationale qui est le Concave, qui regroupe depuis 1963 les sociétés européennes de raffinage dans la défense de leurs intérêts en matière de normes et de pollution. Cela a-t-il été aussi une arène de circulation de savoir au sein de la profession pétrolière ? Je n'ai pas pu encore le vérifier. Toujours est-il qu'un indicateur net de la présence du réchauffement climatique dans les radars intentionnels des dirigeants pétroliers français au plus haut niveau est la brochure Industrie pétrolière et environnement qui est publiée en 1971 par le Syndicat patronal des industries pétrolières. Celle-ci contient une page sur le réchauffement global, en évoquant un lent accroissement de la teneur moyenne en CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, tout en disant que ce n'est pas si grave que cela et que l'on



File d'attente à une station service dans l'État de Maryland (États-Unis), juin 1979 © Wikimedia Commons/ W. K. Leffler

n'aura pas les effets apocalyptiques prédits par certains futurologues, car il y a d'éventuels effets inverses. Ce résumé est bien informé de l'état des savoirs et des débats scientifiques de l'époque, il atteste la diffusion auprès des dirigeants des entreprises pétrolières françaises d'alertes sur la vulnérabilité du système climatique, que ce soit dans une direction ou dans l'autre, car des thèses autour du refroidissement circulent, et cela atteste également que ces dirigeants pétroliers ont jugé nécessaire de se défendre publiquement face à d'autres discours qualifiés d'apocalyptiques.

L'année suivante, le gouvernement publie un rapport sur les relations entre le secteur de l'énergie et de l'environnement, qui mentionne l'augmentation également de la teneur en CO<sub>2</sub>. Ce qui est intéressant, c'est qu'il ne cite pas seulement les travaux américains de Mauna Loa, mais également des travaux de mesures, à Paris, du taux de CO<sub>2</sub> en 1900 et en 1961 qui estiment qu'il y aura une augmentation de la teneur en gaz carbonique liée à l'utilisation de combustibles fossiles d'ici l'an 2000, que la conséquence pourrait en être une augmentation de la température de la terre de 0,5 degré. Je cite « ...ce problème mérite donc d'être suivi, mais il est loin d'être préoccupant. » Ce rapport est issu d'un groupe de travail qui réunissait des protagonistes des ministères de l'Industrie et de l'Environnement. Il est largement inspiré du rapport Syrota sur la pollution atmosphérique de fin 1971 et il me semble qu'il s'exprime l'état des savoirs et des positions des dirigeants du corps des Mines qui tiendront, pendant

plusieurs décennies encore, les rênes du secteur énergétique, public comme privé.

Je passe sur des alertes un peu plus tardives, un peu plus floues et dans des arènes plus larges, dans les arènes éditoriales et médiatiques, où ces questions de réchauffement climatique, en débat éventuellement avec la thèse du refroidissement, sont discutées (*Come on air*, *The Ecologist*, Ward et Dubos, Dumont, *Le Monde...* et ce n'est pas exhaustif) pour simplement terminer cette partie en disant qu'il me semble que Serge Antoine et les protagonistes des débats du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, sont à la croisée de ces deux milieux, que ce soit les vulgarisateurs, les scientifiques généralistes liés aux réseaux internationaux, ou les X-Mines et les décideurs du secteur énergétique. Ce sont deux groupes avec lesquels Serge Antoine et ses proches interagissent depuis plusieurs années, dans le cadre de l'aménagement du territoire, dans le cadre de leur intérêt commun pour la prospective. Nous savons que ce n'est pas par hasard si Bourlière publie son alerte sur le climat dans la revue *2000*, qui est la revue de Serge Antoine et de la DATAR. Serge Bourlière, qui va être proposé au Haut-Conseil de l'environnement par Serge Antoine notamment.

## Incertitudes et réticences

Enfin, dernière partie : si l'on peut sans doute parler d'un retard français en matière de recherche sur le changement cli-

matique, ou d'une moindre visibilité du problème dans l'espace public, on ne peut pas pour autant dire que les décideurs industriels des champions français de l'énergie ou que le noyau du cabinet du ministère de l'Environnement n'étaient pas informés des études et des débats sur les effets climatiques des émissions de gaz à effet de serre. On ne peut pas considérer que l'absence de centralité de la question de l'atmosphère et du climat ait été le fait d'une absence de connaissance ou d'une absence de prise de conscience.

Je voudrais risquer deux hypothèses alternatives à celle de cette absence de connaissances.

Premièrement, il me semble qu'avec les éléments de connaissance de l'époque, si la vulnérabilité de l'atmosphère à l'agir humain est établie, il reste évidemment beaucoup d'incertitudes. La période de 1945-1975 connaît un léger refroidissement dans l'hémisphère nord, ce qui n'incite pas à un réchauffisme forcené. La pollution par les aérosols est susceptible de renforcer cette tendance au refroidissement, ce qui fait que jusqu'au milieu des années 70, les avis sont encore partagés sur la direction précise des impacts humains sur le climat. Il y a un consensus sur la fragilité du climat, mais des directions encore très différentes peuvent être imaginées. Et puis, tout cela peut sembler lointain, ce qui laisse de la place à l'optimisme technologique qui est chevillé au corps chez bien des hauts fonctionnaires de l'aménagement, bien des ingénieurs énergéticiens, bien des X-Mines, donc bien des prota-

gonistes des premières années du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. Il semble encore que l'on a le temps de voir si la planète ne dispose pas de ressources d'autorégulation encore insoupçonnées, que l'on a le temps de ne pas encore engager d'actions politiques, que l'on a le temps d'innover, que l'on a le temps de trouver des solutions techniques telles que le nucléaire notamment.

Deuxièmement, plus que de simples retards ou de simples incertitudes et complexités dans les savoirs, il y a des traces, dans les archives, d'une véritable réticence, voire d'une opposition des dirigeants français, face aux enjeux de l'atmosphère et du climat global dans la préparation de Stockholm. Je n'ai pas fini d'étudier les jeux d'acteurs et les processus décisionnels qui ont forgé la position française à Stockholm, je n'ai pas encore vu tous les cartons, à Pierrefitte, qui pourraient m'éclairer là-dessus, mais il ressort des premières archives consultées que la position française fut de freiner toute résolution sur la préservation de l'atmosphère qui se préparait en direction de Stockholm, et de freiner tout effort financier trop important dans les réseaux de mesures des pollutions de l'atmosphère. Le document d'instruction aux membres de la délégation française notamment qui prévoit exactement ce qu'il faut dire, à quel moment de l'ordre du jour à Stockholm, prescrit à propos de la pollution de l'atmosphère, je cite, de « marquer sa réserve sur l'organisation d'un système d'alerte mondial très coûteux » et, je cite toujours, « de se montrer très réservé sur

le contrôle des entreprises susceptibles d'avoir un rôle sur le climat. » Qu'y a-t-il derrière cette position française à Stockholm ? Il y a bien sûr la défense de la politique française d'essais nucléaires atmosphériques, qui est critiquée dans l'avant Stockholm par certains pays aux Nations Unies. Et il n'est pas question, pour la France, de renoncer à ces essais. Il y a aussi la défense des intérêts industriels de l'aéronautique française. En 1970 et 1971, en effet, le Concorde fait l'objet de fortes critiques aux États-Unis, quant à sa pollution atmosphérique, au moment où la France demande l'autorisation d'atterrissage du Concorde à New York et Washington. La critique qui est formulée, notamment par des chercheurs et experts américains ne porte pas principalement sur le CO<sub>2</sub>, mais sur les effets du Concorde sur l'ozone stratosphérique. C'est le début du débat sur la couche d'ozone. Et cela conduit les autorités françaises à se méfier de l'expertise scientifique étasunienne, à lancer ses propres recherches au sein du COVOS (Comité d'étude sur les conséquences des vols stratosphériques, qui est créé en 1972), ainsi que via la DGAST. Ce qui est intéressant, c'est que la montée de l'expertise française sur la chimie de l'atmosphère et ce qui va devenir bientôt la communauté de la climatologie, qui va s'affirmer plus tard après, notamment le développement du Programme national d'études sur la dynamique du climat créé en 1979, finalement, les germes du développement de cette communauté de recherche française sur ces questions trouve une origine dans la réponse française à ce qui est perçu comme une science étasunienne de l'atmosphère,

qui serait impérialiste et hostile aux intérêts industriels et géopolitiques français.

En conclusion, j'espère avoir commencé à excaver une strate de connaissances, une strate de discours d'alerte ou de réassurance à propos du réchauffement climatique, strate qui était à mon avis encore peu connue des historiens. Les circulations, les canaux, les arènes resteront à mieux préciser, les jeux d'acteurs également, mais j'espère aussi avoir historicisé ce qu'est le dossier climat, comme dirait Florian, ce qu'est un problème public climat autour de 1970. Il n'a pas grand-chose à voir avec ce que sont les cadrages et les conceptions du problème climat aujourd'hui. Les gaz à effet de serre ne sont que des gaz parmi d'autres gaz qui perturbent l'atmosphère. Il y a les aérosols et la question du refroidissement – si je ne regarde ce que les impacts d'envergure planétaire – il y a la couche d'ozone, il y a les essais nucléaires et les pollutions – ce que l'on appelait des pollutions par les essais atomiques – et toutes ces questions ne sont pas encore dissociées de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'enjeu climatique ». Cela permet de voir la trajectoire de ce qu'est la nature du problème public climat, en la regardant « en plein » comme j'ai essayé de faire, et non pas seulement « en creux » en essayant de voir ce que l'on ne savait pas encore par rapport aux États-Unis.

### Patrick Février

Merci beaucoup Christophe Bonneuil, tout ce que vous avez dit est effectivement très intéressant, sur un sujet qui n'était pas encore dans l'opinion publique, et même loin de là.

## Samuel Ripoll

Bonjour, et merci beaucoup pour cette présentation tout à fait intéressante, qui m'inspire deux questions. La première fait un peu écho à celle que vous avez posée à Florian ce matin, c'est-à-dire que vous avez évoqué comment, dans les sphères savantes et au sein des autorités, il y a des signaux faibles de prise de conscience des éventuels effets du CO<sub>2</sub> sur le réchauffement climatique, mais y a-t-il aussi des signaux faibles d'appropriation de cette question-là dans ce que l'on appellerait aujourd'hui la société civile, chez les militants ? Y a-t-il des gens qui s'emparent de ce sujet-là, à l'époque où les mobilisations militantes commencent un peu sur le sujet de l'environnement ?

Et la deuxième question, c'est plutôt sur la fin, sur le rôle des Nations Unies que vous avez évoqué au travers de Stockholm. Je me demandais si vous aviez des idées sur le rôle des Nations Unies dans la publicisation ou dans l'exploration de ces questions-là, pas tant au sens des Nations Unies comme enceinte de débats entre états, mais plutôt du Secrétariat, du *staff* permanent. Joue-t-il un rôle pionnier là-dessus ? Essaie-t-il de mobiliser particulièrement autour de ce sujet-là ? Car c'est un point que j'ai un peu travaillé dans ma thèse, mais plutôt autour des questions d'urbanisme, et donc de la conférence qui suivra, quatre ans après, « Habitat I », à propos de laquelle certaines questions assez progressistes comme le droit au logement ou la décentralisation sont des sujets qui sont poussés, pas tellement par les états, mais bien par le Secrétariat qui crée des réseaux de villes avec des

mouvements associatifs pour le droit au logement, etc. D'où ma question : est-ce que, aussi sur l'environnement et le climat, dès cette époque, il y a un rôle particulier du Secrétariat des Nations Unies sur ce sujet ?

## Christophe Bonneuil

En réponse à votre deuxième question, oui, le Secrétariat général pousse, le rapport Ward et Dubos qui est commandité avant Stockholm participe à cela, la réunion de Funex pour associer les pays du Sud et essayer de désamorcer à l'avance un conflit nord-sud qui pourrait émerger. Donc oui, le Secrétariat général est très proactif.

Sur la question des associations de la société civile, effectivement, j'ai eu un entretien avec Brice Lalonde, d'où il ressort que la question du climat n'est pas une question centrale pour lui, au début des Amis de la Terre. J'ai trouvé difficilement un article dans *La Gueule Ouverte*, de Cédric Philibert, en 1974, mais vraiment, en cherchant. Jusqu'à présent, je pense que personne n'avait cherché, parce qu'on se disait que cette question n'existait pas, était peu présente, etc., mais je n'exclus pas qu'en cherchant, on trouve beaucoup plus que ce que, pour l'instant, j'ai pu trouver de ce côté-là. Même si, effectivement, pour cette question planétaire – peut-être encore plus que les autres questions environnementales sur laquelle, pourtant Florian a développé sa thèse – c'est quelque chose qui vient des experts, ce sont des catégories d'experts qui sont forgées par l'État, par les communautés savantes. Il y a quelque chose d'un peu descendant

vers le grand public, qui se joue autour de ces alertes planétaires. Ce n'est pas quelque chose d'un naturaliste d'Alsace ou de Bretagne dont on peut facilement s'emparer, car il y a un degré d'expertise assez important.

## Florian Charvolin

Des questions ont été posées et notamment, il y a une suggestion qui me semble intéressante dans le tchat, de questionner Christian Garnier, qui est allé à Stockholm en 1972, si je ne m'abuse. As-tu souvenir de débats et de la délégation française sur ce sujet ?

## Christian Garnier

Cette question est amusante, car pour ma part, je découvre ce qui vient d'être présenté. Mais je ne suis pas du tout étonné. Personnellement, j'étais présent au titre d'invité du secrétariat, puisque j'avais été missionné par le secrétariat de la conférence pour débayer les questions socioculturelles relatives à l'éducation, la formation, les représentations, les minorités, etc. J'ai donc eu quelques débats un peu « oiseux », je dois dire, sur la question du nucléaire, et la délégation française, avec laquelle j'avais quelques échanges par-ci par-là, ne m'a jamais mis au courant de cette intervention. Cela doit s'expliquer par le fait qu'ils ne devaient pas être très fiers d'avoir à défendre cette position, car je ne sais pas ce que portaient les représentants qui étaient effectivement là, mais en tout état de cause, on considérait, en France, que ce n'était pas un sujet premier.

Je voudrais ajouter une chose à propos de la position des ONG. Je pensais que

les Amis de la Terre s'étaient un peu plus agités que la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) à l'époque. Il se trouve qu'en ce qui me concerne, pure coïncidence, dans ma trajectoire professionnelle, au moment des 100 mesures, j'étais l'adjoint du directeur du CITEPA, un organisme interprofessionnel de la pollution atmosphérique. Évidemment, j'avais vu passer des choses sur ces questions – pas énormément, mais quelques-unes – et il ressortait de mes discussions avec mon chef et les gens que je croisais qu'effectivement il fallait surveiller cela de loin, mais que l'urgence n'était pas première.

Je dois dire qu'en tant que responsable au niveau du bureau de France Nature Environnement, j'ai très vite compris que sur une problématique comme celle-là, je n'avais pas suffisamment d'éléments scientifiques (peut-être ne les avais-je pas suffisamment cherchés) pour dire à nos troupes : « Attention, il y a un grave problème ». On m'aurait renvoyé assez gentiment dans mes buts sur ce genre de démarche un peu globale, car il ne faut pas oublier que nous sommes une fédération d'associations de terrain très engagées dans des problématiques et des conflits locaux, et les militants ont tendance à dire : « Vous êtes sympathiques, avec un problème qui va peut-être nous arriver, mais on en reparlera dans dix ans. Pour le moment, nous avons les bulldozers à arrêter sur tel projet, ou arrêter la déforestation, etc. » tout ce que vous pouvez imaginer dans une association de protection de la nature et de l'environnement sur le terrain.

Donc en ce qui me concerne, j'explique cela un peu de cette façon. De notre côté en tout cas. Mais bien évidemment, je ne peux pas parler pour les autres.

### Florian Charvolin

Merci beaucoup pour ce témoignage d'acteur direct.

### Loïc Vadelorge

Juste une question courte à Christophe : est-ce que la publication du livre de Leroy Ladurie en 1967, *L'histoire du climat depuis l'an 1000* rentre dans le jeu, ou est-ce complètement hors sujet ?

### Christophe Bonneuil

Durand-Dastès m'en a parlé comme géographe, par contre, dans les autres milieux, je ne saurais pas te dire. Durand-Dastès était à la Sorbonne à l'époque, proche de Pierre George, qui était très lié au réseau de l'aménagement du territoire, et du coup avait rendu un rapport sur les pollutions en 1969, je crois, où il traitait surtout des pollutions urbaines et locales. Mais de ce fait, il était à l'interface des travaux mondiaux sur les climats et des questions d'aménagement du territoire et de pollution locale. Mais je ne peux pas t'en dire plus sur Leroy Ladurie.

### Michel Dupuy

Il se trouve que j'ai travaillé cette question dans le cadre du GIP ECOFOR, puisque j'avais rédigé pour eux un rapport sur l'émergence de la question du changement climatique dans la forêt de 1938 à 2005. Je pourrais d'ailleurs vous envoyer le rapport, car il n'est toujours pas publié.

Jean Dorst en parle dans l'émission Des Animaux et des hommes en 1970, et il y a un autre point aussi, c'est qu'à la fin des années 60, on a de multiples hypothèses de catastrophes climatiques : le manque d'oxygène qui peut nous arriver, le réchauffement climatique par le carbone, les Soviétiques qui travaillent beaucoup sur les effets Aldébo liés à la déforestation, toute la question des aérosols, mais on a aussi les Allemands de l'Ouest qui travaillent là-dessus, donc le CO<sub>2</sub> va émerger vraiment plus tard. C'est d'ailleurs ce que tu as dit tout à l'heure.

Mais il y a une autre piste qu'il faudrait explorer, car les équipes qui ont travaillé sur les pluies acides en Suède et aux États-Unis, on les retrouvera après sur les questions du changement climatique. En France, on a parlé du CITEPA, qui précisément travaillait sur les questions des pluies acides, où les enjeux étaient beaucoup plus importants d'un point de vue industriel. Et ces équipes, qui vont travailler sur le climat et là-dessus vont, après, basculer pratiquement naturellement (on le voit parfaitement en Suède, on le voit en Allemagne et on le voit en France également) sur les modélisations de l'atmosphère. Et à ce niveau-là, il ne faut pas oublier non plus un organisme important, à savoir l'OCDE, dont les archives sont également à Paris. On a des chercheurs français qui travaillent là-dessus. Je rappelle que lorsque les Suédois sont arrivés à 1969 à l'OCDE, ils ont dit : « Attendez ! Les pluies acides de l'Europe sont en train de détruire nos lacs et nos forêts », mais les autres ont dit : « Ce n'est pas la peine, vous dites n'importe quoi. Vous allez revoir vos



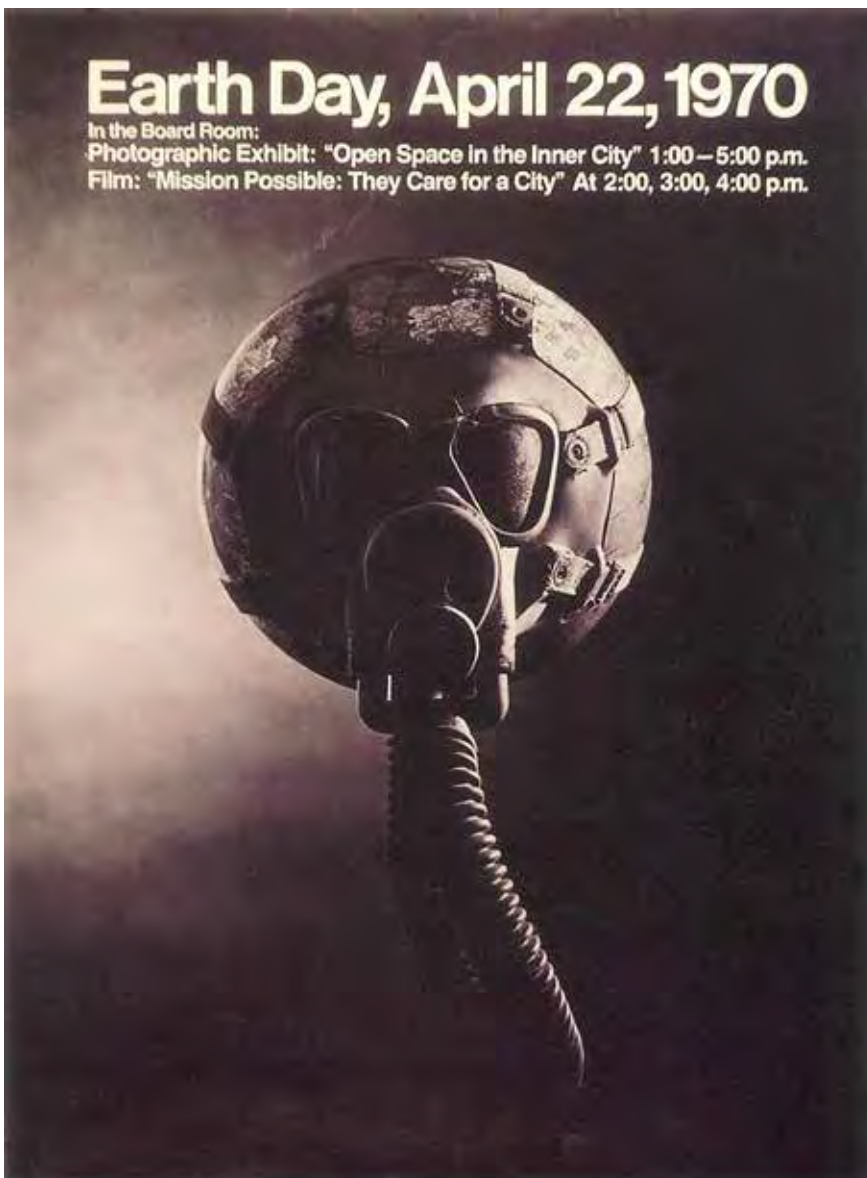
calculs ». Ils ont donc financé une commission pour remettre ces études, car il y avait un doute énorme de la part de l'Allemagne, mais aussi de la part de la France, en disant : « Vous vous trompez complètement ». Et par la suite, lorsqu'ils ont eu moins de doutes, ils ont dit : « Nous n'allons tout de même pas nous battre pour des poissons dans les lacs. Cela ne sert à rien ». Mais je pourrai t'envoyer le rapport que j'ai fait, si cela t'intéresse. On est une petite communauté, je le sais bien, à travailler sur les changements climatiques.

### Christophe Bonneuil

Merci beaucoup, mais effectivement, ce que tu soulignes avec les pluies acides, c'est qu'il y a une collection de problèmes publics autour de la chimie de l'atmosphère, qui est bien plus large que celle, uniquement, de l'effet de serre. Ce sont les pluies acides, ce sont les retombées des essais nucléaires, etc. Donc ces problèmes sont à la fois en synergie dans la recherche ou dans les espaces publics et à la fois en concurrence les uns avec les autres.

### Henri Jaffeux

Je souhaiterais apporter un complément à la discussion. Ce qui m'y fait penser, c'est cette évocation des pluies acides dans ces moments-là. Je crois aussi qu'il y avait une autre préoccupation, à la fin des années 70, début des années 80, c'était la pollution transfrontière, qui donnera lieu plus tard à une convention internationale. Je peux apporter sur ce point une sorte de témoignage, puisqu'à la fin des années 70, j'ai participé moi-même, avec un représentant de l'IRCHA



Affiche annonçant des manifestations liées au « Earth Day », 22 avril 1970 © DR

à l'époque, qui était l'Institut de recherche et de chimie appliquée, en France, à une mission en Union soviétique – c'était encore la période Brejnev – dans le cadre de ce que l'on appelait à l'époque la coopération franco-soviétique. Et dans cette coopération franco-soviétique, il y avait un thème qui n'avait jamais été finalement traité, qui n'avait pas fait l'objet d'échanges entre les deux parties, c'est ce que les Soviétiques appelaient la pollution de fond. Et cette pollution de fond était un thème de coopération. Le thème était en jachère, et finalement une mission a été programmée, dont j'ai fait partie avec ce représentant de l'IRCHA.

Cette mission avait justement pour objet, pour nous, du côté français, de savoir ce que les Soviétiques mettaient sous cette idée de pollution de fond. Et la mission que nous avons réalisée nous a transportés dans un très grand désert du Turkménistan. Nous nous sommes donc rendus dans une station biologique dans ce désert, dans laquelle les laboratoires étaient enterrés, et nous avons compris que les Soviétiques y avaient installé une station, loin de tous foyers locaux ou régionaux de pollution directe d'origine industrielle ou urbaine ou d'agriculture (engrais, etc.) et qu'ils cherchaient justement à savoir d'où provenaient ces pollutions transfrontières, donc de fond, qui faisaient le tour de l'atmosphère et qui pouvaient se retrouver au sol.

Je signale cela au travers des différentes problématiques que Christophe a soulignées, et notamment de celle des pluies acides où il y avait aussi cette idée de


pollution transfrontière, cette pollution elle-même étant d'origines diverses.

Et pour l'anecdote, nous sommes revenus en France et nous avons fait réaliser, à la suite de notre rapport, dans le Parc national des Écrins, une petite station de surveillance, justement, de cette pollution de fond qui a été localisée et ce petit laboratoire était localisé près de Briançon, à la station du Casse, dans le parc national des Écrins.

### Christophe Bonneuil

Si je peux ajouter un commentaire, dans ce que tu dis, on voit un travail de construction des échelles. C'est-à-dire que l'on construit des dispositifs qui vont permettre de séparer le local dans la pollution, d'une échelle que l'on essaie de construire scientifiquement, qui serait le planétaire, le global. Donc la notion de pollution de fond est là, et aux États-Unis, avec le laboratoire de Mauna Loa pour mesurer le CO<sub>2</sub> loin des centres industriels, il y a cela derrière. Et c'est aussi un enjeu central de la guerre froide, à savoir pouvoir détecter les essais nucléaires des concurrents.

### Patrick Février

Merci beaucoup. Pour terminer la journée, il reste deux interventions. Dans l'immédiat, c'est celle de Maxime Zimmermann, intitulée « Instituer les savoirs écologiques : la création de la société française d'écologie à la fin des années 1960 ». 

## Références bibliographiques

- ★1968 - Collège des techniques avancées et de l'aménagement du territoire, *Premier colloque international sur l'aménagement du territoire et les techniques avancées – Gif-sur Yvette – 25-30 mars 1968, t. III. Énergie et ressources naturelles*, La Documentation française, 1968, voir p. 50-55 pour les discussions sur l'effet de serre.
- ★1969 - Archives Nationales. AN 20080615/59. Fonds Serge Antoine. S. Antoine « La politique de l'environnement aux USA : éléments récents », 18 février 1969.
- ★1970 - Comité français d'organisation de l'année européenne de la nature. *La nature n'en peut plus - Apprendre à vivre pour survivre* [Texte de Nicolas Skrotzky]. Paris, Ministère de l'agriculture, 1970, voir p. 33-34 sur l'effet de serre.
- ★1970 - François Bourlière, « L'équilibre instable de la biosphère », *Revue 2000*, n° 15, 1970, 5-8.
- ★1971 - *Inadvertent Climate Modification. Report of the Study of Man's Impact on Climate* [dit « SMIC Report »], MIT Press, 1971.
- ★1971 - François Durand-Dastès, « La pollution atmosphérique et le climat », *Total Information*, n°47, 1971, p. 12-19.
- ★1971 - « Des climats et des hommes », *Revue 2000*, n° 23, 1971, 33-35.
- ★1972 - Archives Nationales. AN 20080054/1. Ministère des Affaires Étrangères, *Instructions pour la délégation française à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement*, sans date (env. Mai ou début juin 1972, indiqué comme « confidentiel »).

# Instituer les savoirs écologiques : la création de la société française d'écologie à la fin des années 1960

**Maxime Zimmermann**, doctorant au LISIS (Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés, Université Paris-Est Marne-la-Vallée)

Bonjour à tous. Merci beaucoup aux organisateurs, notamment à Florian Charvolin, Stéphane Frioux et Barbara Proença pour l'organisation de cette journée, qui est en effet très diverse et intéressante. J'ai l'opportunité de vous présenter aujourd'hui une recherche que j'effectue dans le cadre de mon année de préparation au doctorat, qui porte sur l'histoire de la société française d'écologie (SFE).

D'un point de vue méthodologique, ce travail est basé d'une part sur le dépouillement complet du *Bulletin d'écologie*, la revue scientifique qui a été publiée par la société depuis ses débuts, qui s'est appelée dans les années 90 uniquement *Écologie* et, d'autre part, sur une dizaine d'entretiens au long cours avec des protagonistes de l'histoire de la société que j'ai essayé de rendre les plus représentatifs de chaque époque, notamment les époques les plus récentes.

L'angle historiographique adopté pour ce projet partait du fait que j'ai constaté un vrai trou dans l'histoire de l'écologie scientifique en France. Les principaux ouvrages qui traitaient de la question – je pense notamment aux ouvrages de Daco, de Drouin, de Deléage et de Patrick Maten – portaient avant tout sur une histoire très disciplinaire et marquée par les grands noms de la discipline. Ils ne prenaient pas vraiment en compte l'histoire sociale, culturelle et institutionnelle de l'écologie scientifique. Ils n'essayaient pas de la replacer dans un contexte plus large. D'un autre côté, la plupart de ces histoires s'intéressaient à des périodes antérieures à la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Il nous a semblé que cette opportunité de travailler sur et avec la société française d'écologie était l'occasion de combler ce trou historiographique.

SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE

Réunis au Muséum le 26 octobre 1968, un certain nombre d'écologistes ont décidé de créer une Société d'ÉCOLOGIE.

Cette Société, régie par les statuts de la loi de 1901, aura pour but d'encourager et de développer les études écologiques au sens le plus large, de faciliter les relations entre les écologistes et de favoriser la constitution d'équipes centrées sur des problèmes fondamentaux ou régionaux.

L'écologie, science de synthèse, doit se développer rapidement et unir des spécialistes de disciplines très variées: zoologistes, botanistes, agronomes, géographes, climatologistes, urbanistes, paysagistes, démographes etc ... L'écologie humaine, l'aménagement rationnel des cités et des campagnes sont fonction d'une bonne connaissance de l'environnement.

Le but de la présente circulaire est de recenser tous ceux qui sont intéressés par une telle entreprise avant l'assemblée générale qui se réunira en janvier ou février 1969.

---

Questionnaire de pré-adhésion

Questionnaire à retourner au laboratoire d'écologie générale du Muséum National, 4 av. du petit château, 91 - BRUNY (Essonne)

Etes-vous intéressé par la fondation d'une Société d'Écologie?

Nom: \_\_\_\_\_ Prénoms: \_\_\_\_\_

Profession: \_\_\_\_\_  
Orientation scientifique précise: \_\_\_\_\_

Charges éventuelles d'enseignement: \_\_\_\_\_

Renseignements complémentaires: \_\_\_\_\_  
Adresse précise: \_\_\_\_\_

Bulletin de pré-adhésion envoyé pour la création de la SFE – Source : auteur

## La création de la société

Je vais commencer dans une première partie à parler de la création de la société d'écologie. La société d'écologie est lancée lors d'une réunion le 26 octobre 1968, soit un an avant la parution de la lettre de mission de Chaban-Delmas qui commande le travail des 100 mesures, 21 jours après la création de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) et 19 jours après l'annonce gouvernementale d'une future enquête publique, dans ce qui allait devenir l'affaire du parc de la Vanoise.

Cette société a été formellement créée par une assemblée constituante le 8 février 1969. Outre l'affaire du parc de la Vanoise et de la FFSPN, 1969 est aussi en France l'année de création des Amis de la Terre et l'affaire de la pollution du Rhin par l'endosulfan. Il y a donc un agenda riche en éléments qui participent à la constitution de l'environnement comme un problème public.

Au plan international, la création de la société s'inscrit dans la séquence qui mène à la conférence sur l'environnement humain de Stockholm en 1972 décidée par l'assemblée générale des Nations-Unies le 3 décembre 1968, avec la conférence internationale organisée par l'UNESCO à Paris sur la biosphère en septembre 1968, le rapport étasunien *Main impacts and global environment* en 1970 et le message de Menton en mai 1971 qui était déjà signé par plus de 2 000 scientifiques, de nombreux naturalistes, biologistes et écologues français

qui s'inquiétaient de la trajectoire écologique de la planète.

Cette séquence de mise à l'agenda de l'environnement au plan mondial et national favorise l'essor de recherches, mais c'est bien le programme biologique international initié en 1964 qui est le plus déterminant pour la petite communauté française qui va se fédérer autour de la société d'écologie. Une grande partie des membres fondateurs de la société ont participé à ce programme ce qui les a mis en contact avec des recherches menées dans d'autres pays et notamment avec l'écologie des écosystèmes très inspirée des travaux des frères Odum dans le monde anglophone.

Pour évoquer rapidement les acteurs français importants durant cette période des années 60, qui précèdent la fondation de la société et qui introduisent vraiment l'écologie internationale en France, on peut citer :

- François Bourlière ; il est avant tout médecin et naturaliste. Il a été un grand promoteur de l'écologie scientifique durant ces années et est très inséré dans les cercles internationaux de la gestion de l'environnement ;
- Maxime Lamotte ; à l'époque, il était directeur du laboratoire de zoologie de l'École normale supérieure à Paris. Vers la fin des années 80, il sera président de la Société d'écologie. Il mène des études quantitatives très inspirées de l'écologie des écosystèmes en Côte d'Ivoire à la station de Lamto qu'il a fondée.

## Un non-rapport

Dans un deuxième temps, je voudrais évoquer le non-rapport de la société d'écologie avec les 100 mesures. C'est pourquoi je l'ai nommé « un rendez-vous partiellement manqué : les 100 mesures et leur oubli de la recherche fondamentale ; la société d'écologie et ses liens limités avec les politiques environnementales ». Les années 1960 connaissent une montée en puissance des problématiques de recherche écologique, ce qui est bien illustré par le point 8 des 100 mesures pour l'environnement intitulé « Renforcement des études et recherches sur l'environnement ». Cependant, nous voyons bien que les rédacteurs des 100 mesures ont privilégié une focale assez éloignée de l'écologie scientifique de l'époque qui était très appliquée. Il s'agit de mesurer avant tout les nuisances dans un cadrage administratif et économique – je me réfère au point 68 qui parle de l'évaluation chiffrée du coût des nuisances pour la nation – et aussi dans une démarche d'accompagnement des industries : « *permettre aux entreprises de suivre et de précéder si possible le renforcement de la politique antipollution* ».

Les mesures laissent donc largement de côté les recherches plus fondamentales et l'écologie scientifique, même si le point 67 mentionne un programme de recherche sur deux ans, si le point 72 évoque le sommet de Stockholm de 1972 et la participation de la France au débat environnemental international et s'il est envisagé la création d'un centre de réflexion sur l'environnement en

Provence. C'est pourquoi je me permets de parler de rendez-vous manqué entre les 100 mesures et la recherche fondamentale en écologie.

De plus, il est intéressant, en se penchant sur les travaux menés par Florian Charvolin sur cette période, notamment sur son chapitre intitulé « Mesures » de son livre sur l'invention de l'environnement, de voir que ce rendez-vous manqué a peut-être à voir avec la fabrique de la catégorie environnement sur des bases administratives. D'abord, sur une première liste, nous trouvons justement, d'après les enquêtes faites auprès de centaines d'associations, des problématiques liées aux intérêts de la Société française d'écologie (SFE) dans ses premières années. Je pense notamment à la pollution des eaux et à l'impact des pesticides. Une fois traduites et transcodées par l'administration, nous ne les retrouvons plus vraiment dans les 100 mesures qui sont publiées dans la revue 2000.

Comme la catégorie environnement a été construite dans le cadre de ces 100 mesures, nous voyons que la catégorie écologie est absente et nous comprenons pourquoi le rendez-vous a été manqué. D'un côté, l'environnement est construit par l'État et ses administrations pour être un programme d'action. De l'autre, l'écologie se veut être une science de connaissances dynamiques du monde naturel.

Réciproquement, du côté de la Société française d'écologie, il y a peu de références à la création du ministère de l'Environnement dans les premières années.

La priorité que se donne la société est la promotion de l'écologie scientifique comme science à un moment où l'écologie scientifique française doit se constituer comme science unifiée.

Cependant, des thématiques communes aux 100 mesures pour l'environnement apparaissent très tôt dans le *Bulletin d'écologie*. Dès le deuxième numéro qui paraît en janvier 1970, les articles de recherche sont précédés par les réflexions de certains membres de la société sur l'écologie appliquée. Je pense notamment à Pierre Grison et aux applications de l'écologie aux problèmes de développement ou aux espaces verts comme problème de santé publique. De plus, la problématique des pollutions n'est pas absente des travaux empiriques de la SFE puisque la pollution des mers est très présente au début des années 70, ainsi que les impacts des pesticides sur les plantes, sur lesquels plusieurs articles de recherche sont publiés.

Il est intéressant de voir qu'autant le ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement n'est pas une cible – il semble relativement absent des préoccupations de la SFE, en tout cas dans les premières années –, autant les ministères en charge de l'éducation au lycée et dans l'enseignement supérieur sont particulièrement visés. Beaucoup d'articles paraissent dans les premières années et plusieurs membres de la société publient sur ce sujet et sur la nécessité impérieuse d'enseigner l'écologie dans le second degré, mais aussi de renforcer les formations en écologie dans les universités.

Même après la conférence de Stockholm en 1972, nous pourrions imaginer que l'environnement soit au cœur des préoccupations et que le ministère en question soit particulièrement ciblé par les membres de la société. Mais, dans son article de bilan de cette conférence, Vincent Labeyrie parle avant tout du rôle des universités et conclut son article par un appel au rôle de la jeunesse pour régler les problèmes environnementaux.

Ce n'est que plus tard, en 1976 notamment, que les premiers partenariats officiels entre la Société d'écologie et l'administration environnementale se tisseront avec un colloque national sur les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux français qui est organisé par la section locale de la Société française d'écologie en Provence-Côte d'Azur-Corse, qui sera placé sous le haut patronage du ministre de la Qualité de la vie.

## Retard et rattrapage

Enfin, dans une troisième partie, après cette introduction sur les non-liens entre la SFE et le ministère, je vais essayer de résumer à grands traits les résultats de mon rapport de recherche sur l'histoire de la Société. Je vais commencer dans un premier point par les premières années qui sont concomitantes avec la période qui nous intéresse pour ce colloque.

Avant la création de la SFE, l'écologie scientifique française n'était pas réellement constituée en tant que discipline unifiée. C'est ce que pointent la plupart des acteurs dans les justifications de création de la société. Il y avait

selon eux un éparpillement disciplinaire entre une infinité de disciplines (botanistes, entomologistes, zoologues, etc.). Une explication à explorer sur la période d'après-guerre et avant les années 70 proviendrait de l'héritage naturaliste et encyclopédiste français qui est très marqué dans la biologie nationale et qui est notamment incarné par le professeur Pierre-Paul Grassé à la Sorbonne qui avait vraiment la main mise sur les sciences naturelles d'après-guerre. En tout cas, le sentiment de retard de l'écologie scientifique française est partout dans le discours des acteurs. Il est également une des justifications principales de la fondation de la société. Il s'agit d'un retard par rapport aux États-Unis ou au Royaume-Uni, qui est perçu jusque dans les années 90 au moins.

Dans les récits des acteurs écologues en question de mon enquête historique, il est en tout cas fortement souligné que les biologistes qui pouvaient s'apparenter à de l'écologie scientifique avant la fin des années 60 étaient vus comme des naturalistes éparpillés, voire des héritiers de l'école phytosociologique de Montpellier, qui est également un courant très important dans l'histoire de l'écologie en France.

Enfin, le fait qu'aucune section du CNRS n'existe à la fin des années 60 en écologie a été pointé durant la réunion d'inauguration. Le fait que cette section n'existe pas devenait problématique et a été un point focal de cette réunion. Cette section ne sera créée qu'en 1976. À travers son histoire, elle subira encore beaucoup de crises de légitimité et diverses trans-

formations, notamment dans les années 90.

Une réunion pour la fondation de la SFE a eu lieu dans l'amphithéâtre de paléontologie du Museum d'histoire naturelle en février 1969. Elle a été faite à l'initiative de Georges Lemay. Elle permettra d'envoyer un certain nombre de bulletins de préadhésion, dont les résultats sont intéressants pour comprendre la répartition géographique de l'écologie scientifique française et de ceux qui s'en réclamaient à cette époque. La répartition est quasiment à parts égales entre Paris et Montpellier, qui ont quasiment le même nombre de répondants à ces bulletins de préadhésion. Ils constituent jusqu'à très récemment les deux plus gros pôles de l'écologie scientifique française.

Le premier bureau de la société est composé par Georges Lemay et Pierre Grison qui dirigera plus tard le comité Faune et flore du ministère de l'Environnement, lequel deviendra le comité Écologie et gestion du patrimoine en 1979. Ce bureau sera ensuite présidé par un autre membre important de la SFE, à savoir Jean-Claude Lefevre, et comprendra Georges Lemay, Pierre Grison, Claude Delamare Debutteville (qui deviendra secrétaire général de la SFE pendant très longtemps et qui est une réelle cheville ouvrière de la société), et enfin Germaine Ripoux, l'une des seules femmes de l'histoire de la société pendant plusieurs décennies, également cheville ouvrière et membre très active de la société.

L'objectif initial de la société est simple. C'est « *encourager et développer les*

*études écologiques sous tous leurs aspects* ». La société s'établit au laboratoire d'écologie générale de Brunoy, dans l'Essonne. Très vite, l'objectif est d'avoir une organisation horizontale, sans hiérarchie, et promouvant des sections locales. C'est bien le manque de structuration de la discipline en soi qui est un problème. On peut parler d'une volonté de créer un réseau plutôt qu'une société savante uniforme.

Enfin, dès les premières années, l'idée de professionnalisation de l'écologie scientifique est mise en avant, notamment par la promotion du travail des bureaux d'étude avec l'idée que l'écologie peut être un métier sur le plan universitaire, mais peut aussi l'être sur le plan administratif. Dès les premières années, la SFE semble se consacrer avant tout à sa légitimation scientifique et à la construction d'un réseau de scientifiques pour construire une discipline unifiée autour d'une revue qui, grâce aux travaux de la sociologie des sciences, est un moyen essentiel dans la construction d'une discipline scientifique.

L'agitation forte autour des questions environnementales durant le début des années 1970 pousse néanmoins la société à se positionner et à publier plusieurs textes plus politiques, dont ceux de Vincent Labeyrie qui est écologue, mais aussi militant communiste au PCF. Dans un article de 1973, il détaille un programme politique, dans lequel l'écologie scientifique doit jouer un rôle majeur contre le développement économique de court terme dominant. Le journaliste et militant Roland de Miller écrit égale-

ment dans le bulletin d'écologie à l'occasion de la conférence de Stockholm de 1972 en remettant en cause la composante économique qui épuise les ressources de la planète.

Nous voyons bien que la SFE n'ose pas elle-même émettre ce genre d'opinion. Elle préfère que des personnalités périphériques s'en chargent même si, il faut le reconnaître, le fait d'accueillir ce type d'article montre que les dirigeants de la SFE souhaitent tout de même ouvrir le débat et prendre position. En parallèle à leurs activités à la SFE, beaucoup de membres ont pourtant fait partie de la Société nationale de la protection de la nature (SNPN) et d'autres de France Nature, confirmant à la fois la séparation entre l'écologie scientifique et l'écologie politique, mais aussi l'engagement des écologues dans des activités plus militantes. C'est aussi à partir de cette période que les activités de la société s'internationalisent, notamment avec un colloque conjoint avec la British Ecological Society en 1979.

De l'autre côté, l'écologie s'institutionnalise à travers des programmes de recherche ministériels, comme celui mené par Paul Rey à la DGRST à partir de 1972 portant sur l'inculture pyrénéenne, mais aussi par la formation du comité Équilibre et lutte biologique. L'écologie devient ainsi une science de gestion et de mise en valeur de la nature.

## Une écologie scientifique

Je finirai par évoquer brièvement l'année 1976 qui, à bien des égards, a été fonda-

mentale dans l'institutionnalisation de la SFE et de l'écologie en France avec :

- la loi de protection de la nature votée en 1976
- l'acquisition du statut d'utilité publique pour la SFE
- la création de la section d'écologie du CNRS

L'écologie s'est donc institutionnalisée, comme l'illustre la citation de Claude Delamare Deboutteville long-temps secrétaire général de la SFE, dans le bulletin de l'écologie : « *Aucune des structures qui assuraient hier l'équilibre, la pérennité de notre société, ne semble plus capable de jouer ce rôle. Le malaise est partout. Devant ce déséquilibre, bien des esprits restent confondus. Philosophies ou religions qui des siècles durant ont apporté une réponse aux préoccupations humaines se révèlent inefficaces, voire impuissantes. De moins en moins suivies, toutes sont de plus en plus contestées. Au milieu de ces contradictions, beaucoup de nos contemporains se tournent vers la biologie, dernier continent mal connu, pour tenter d'y trouver la réponse aux problèmes de l'heure.* »

Je trouve cette citation intéressante et elle révèle bien la position de la SFE au milieu des années 70, laquelle prend conscience de l'écologie scientifique dans la crise environnementale plus globale.

Enfin, je voudrais évoquer l'année 1984 qui, à bien des égards, a été une année importante et charnière dans l'histoire de la SFE. C'est la première fois que la

SFE adopte le terme « écologue » plutôt que « écologiste » en se démarquant ainsi fortement des mouvements de l'écologie politique, pour sauvegarder ce statut scientifique. Pour la SFE, c'est bien en 1984 que ce changement a été acté. 1984 est importante parce qu'il s'agit de l'heure des bilans pour la société avec la publication la même année de deux rapports importants :

- le rapport Claude Henry commandé par le ministère de l'Environnement
- le rapport Francesco Di Castri commandé par le ministère de la Recherche.

Di Castri est un autre personnage important, à la fois dans les cercles internationaux de l'écologie et de protection de la nature, mais aussi en France en tant que directeur de laboratoire à Montpellier, le plus grand laboratoire d'écologie française.

Je voudrais conclure par un papier publié par Jean-Claude Lefeuvre en 1984 dans le bulletin de l'écologie intitulé « Écologie appliquée et ministère de l'Environnement : bilan, problèmes et perspectives ». Il revient sur le bilan de l'écologie au ministère depuis ses premières années. Pour Lefeuvre, la place donnée par le ministère de l'Environnement n'est que progressivement passée de la lutte des pollutions à la gestion et à la conservation des milieux. Il cite notamment Pierre Grison et le Comité Faune et Flore qui, à partir du milieu des années 70, ont permis d'un côté une cartographie de la répartition géographique des espèces animales et végétales et, de l'autre, un bilan critique des inventaires de la faune

et de la flore en France. Il constate entre autres que les premiers travaux des écologues avec le ministère ont surtout été la création d'indicateurs biologiques. Les travaux ont surtout tourné autour de quatre thèmes :

- l'aménagement de l'espace
- l'impact des activités humaines en milieu rural
- la valorisation de la biomasse
- la gestion des populations animales et végétales.

Il finit par déplorer l'habitude forte d'opposer écologie et économie en ne prenant pas assez en compte l'écologie appliquée dans les politiques menées au niveau national et en reprenant au niveau disciplinaire un argument qui est aujourd'hui très présent dans les mouvements écologistes politiques, qui souhaitent également gagner en légitimité, alors que quelques années plus tôt la SFE accueillait justement dans ses colonnes des textes utilisant l'écologie scientifique pour mettre fin au discours économiste dominant.

Ce paradoxe illustre bien ce que j'essaie de montrer dans mon rapport de recherche, à savoir cette tension permanente pour l'écologie scientifique qui cherche à se légitimer, parfois auprès des forces contestataires pour servir d'alternative, parfois auprès des institutions pour permettre une meilleure gestion des problématiques environnementales. C'est en tout cas une constante à travers toute l'histoire de la SFE jusqu'à aujourd'hui, où les dirigeants et membres actuels discutent encore régulièrement de la posture qu'ils doivent

adopter, se sentant investis d'un rôle important face à l'imminence de l'aggravation de la situation écologique globale, tout en ayant un statut précaire face à d'autres disciplines des sciences de la vie comme la biologie moléculaire encore aujourd'hui dominante.

### Patrick Février

Merci beaucoup pour votre riche intervention.

### Bernard Barraqué

Je ne suis pas au courant de cette histoire de programme biologique international de 1964. J'aimerais en savoir un peu plus, notamment avec la différence avec le MAB, le programme homme et biosphère de l'UNESCO de 1968.

### Michel Dupuy

Cela me rappelle la thèse que j'ai faite sur la diffusion de l'écologie en France et en Allemagne sur les forêts. J'avais poussé jusqu'à 1980.

J'ai plusieurs questions. Vous ne parlez pas de la biologie. Avez-vous étudié la rivalité avec la biologie moléculaire ? C'est un grand problème au niveau de l'écologie. Les crédits n'étant pas illimités, des choix politiques sont faits. La biologie moléculaire a été un choix.

Ensuite, j'avais interviewé Hans Hellenberg qui a lancé l'écologie systémique en Allemagne de l'Ouest. Ils avaient fait un système de cooptation pour empêcher le noyautage par les mouvements écologistes de la Société d'écologie allemande. La Société d'écologie française a-t-elle adopté la même

politique pour empêcher le noyautage par les mouvements écologistes au niveau des adhérents par exemple ?

Enfin, vous parlez de quelqu'un qui est membre du parti communiste. Quand il décrivait les milieux, employait-il le mot « écosystème » ou « biocénose » ? Cela a l'air de rien, mais quand on était plutôt communiste, on utilisait le langage soviétique, dans lequel on décrit l'environnement. On prend le concept de Soukatchev qui est la biocénose. De l'autre côté, quand on est proaméricain ou plutôt influencé par l'écologie étasunienne, on utilisait plutôt le concept d'écosystème. Il y a une rivalité idéologique. Se rencontre-t-elle aussi dans le vocabulaire au sein de la société d'écologie ?

### Maxime Zimmermann

Merci beaucoup pour les questions.

Le programme biologique international a existé entre 1964 et 1974. C'est un programme de recherche qui a réuni des scientifiques venant de nombreux pays. Il avait pour but de créer un réseau d'experts international et de promouvoir notamment l'écologie systémique qui n'était pas très populaire en France à ce moment. Beaucoup des membres de la SFE ont participé pour ensuite importer certaines idées, méthodes et certains programmes de recherche qu'ils ont rencontrés dans ce programme en France. Il faudrait étudier le véritable impact de ce programme sur les recherches en France pour savoir si c'étaient seulement quelques cas isolés ou si la diffusion de ces idées a été plus large ou non.



Concernant la rivalité avec la biologie moléculaire, ce point n'est pas central dans mon rapport, mais j'y ai été confronté puisque cette rivalité est assez ancienne et encore présente aujourd'hui. Dans l'histoire de la Société française d'écologie, nous la voyons beaucoup à partir des années 80. Dans plusieurs articles de recherche en écologie publiés dans la revue, les chercheurs et chercheurs qui publient se justifient souvent et doivent justifier l'intérêt de l'écologie scientifique au même titre que la biologie moléculaire. Ce point revient très souvent et monte en puissance dans les années 80 jusqu'en 1991 où la Société d'écologie traverse une phase difficile, dans laquelle elle a perdu beaucoup d'adhérents et d'aura auprès des jeunes chercheurs notamment. Il y a du trouble au CNRS avec la suppression au début des années 90 de la commission d'écologie. Elle est en tout cas transformée en différentes sous-commissions. Les dirigeants de l'époque de la société d'écologie, à savoir François Ramade et Pierre Jouventin, organisent un grand colloque au siège du CNRS en 1991. Sur l'affiche, un scientifique englouti par les déchets est en train de crier face au désastre. Il s'appelle « Pour une nouvelle politique de l'écologie scientifique ». Ils essaient de convaincre leurs collègues biologistes moléculaires dominants, dont le directeur du département des Sciences de la vie du CNRS, qui est invité. Ils essaient vraiment de le convaincre de l'intérêt de l'écologie scientifique qui, selon les propres termes de François Ramade, « *était revenue à zéro* », dans le sens où elle était à nouveau confondue, même au sein des sciences de la vie, avec l'écologie politique.

Cette confusion était très présente dans les années 80 et 90. Elle était beaucoup moins facile à assumer que dans les années 70 où il y avait un appui des thématiques sur les mouvements politiques écologistes. Dans les années 80 et 90, il y avait en revanche une forte entreprise de distanciation avec l'écologie politique.

Concernant le noyautage de la société par des militants, je ne suis pas vraiment au courant de tactiques conscientes et actées, ou de manœuvres pour empêcher ce noyautage. Je sais simplement que l'admission dans la société se faisait assez librement. Au début, il n'y avait pas uniquement des scientifiques et des chercheurs qui faisaient partie de la société d'écologie, mais aussi des naturalistes-amateurs ou des professeurs intéressés par ces questions.

### Florian Charvolin

Merci, Maxime. J'ai peut-être une question qui s'adresse aussi à Christian Garnier, puisqu'il connaissait bien ce petit milieu de la fin des années 60. D'abord, c'est la connexion entre la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) et les écologues. Je pense à Pierre Aguesse et à Vincent Labeyrie. C'est la coexistence dans ce petit milieu de l'écologie française qui renouvelait le travail, qui était plutôt naturaliste au départ et qui se transformait en écologie telle que nous la connaissons actuellement. Dans le *Précis de l'écologie* de Pierre Aguesse de 1971, nous sommes déjà dans l'écologie moderne. Comment vois-tu la cohabitation ? Quand je suis allé explorer les ar-

chives de Vincent Labeyrie, on m'a parlé à mots couverts des distensions existantes entre les personnes de gauche et de droite dans le milieu d'écologues, qui se réclamaient de l'écologie et qui faisaient de l'activité dans ce sens. Derrière cela, il y a la question de Labeyrie sur les centres de formation et de recherche. Pierre Aguesse était à Orléans et Vincent Labeyrie était à Tours. Je pense qu'il y avait aussi des conflits de formation derrière cela.

### Christian Garnier

D'abord, la FFSPN était au départ animée par des personnes qui avaient un esprit scientifique. Je n'avais pas de doctorat et je n'étais pas naturaliste, mais j'avais quand même une formation d'ingénieur et j'étais cerné par de vrais naturalistes qui avaient toutes les compétences nécessaires. Cela reste encore une tradition aujourd'hui à la Fédération : nous avons toujours tenu à ne pas raconter des choses sans les caler au maximum sur des données scientifiques précises. Les associations de protection de la nature ont souvent de nombreux copains chez les écologistes et certains de leurs membres sont dans des mouvances politiques, non seulement chez les Verts, mais aussi dans d'autres obédiences. Cette volonté était très forte. Ce n'est pas un hasard s'il y a eu une succession de pontes de l'écologie avec Pierre Aguesse comme président, puis François Ramade, puis Jean-Claude Lefevre.

### Florian Charvolin

Sur la question politique, comment des personnalités avec des sensibilités différentes pouvaient-elles cohabiter ?

## Christian Garnier

Il y avait une règle, d'abord non écrite, puis écrite, au sein de la fédération : on ne venait pas au Conseil d'administration si on était porteur d'un mandat politique. Cela ne comportait aucun jugement. L'association se voulait résolument apolitique. Cela ne veut pas dire qu'elle n'avait pas de valeurs et une idéologie humaniste notamment. Pour autant, nous avons toujours tenu majoritairement à l'intérieur de la fédération à ne pas mélanger les deux appartenances. On a le droit d'être parfaitement un scientifique, parfaitement un militant associatif, mais on ne peut pas exercer des responsabilités associatives en étant en même temps porte-parole des Verts. Certains l'ont vécu, mais cela ne s'est généralement pas très bien terminé.

Il y a eu des mouvements de population. J'ai pleuré de voir un certain nombre d'administrateurs très compétents partir de FNE lorsque l'écologie politique s'est organisée. J'ai fait quelques coucous du côté de la campagne de René Dumont, mais sans jamais prendre d'engagement politique aux côtés des Verts. Une journée de responsables associatifs a été aspirée comme cadres du mouvement écologiste. La ressource humaine étant rare, nous avons senti une forte dépression. Après un certain nombre de vicissitudes, nous avons vu revenir au bout d'une vingtaine d'années un certain nombre de collègues qui ont eu un parcours politique dans des partis, quels qu'ils soient. Ils sont revenus en rangeant leur casquette et en redevenant de purs associatifs.

## Florian Charvolin

Sur la question précise sur des laboratoires ou des centres, Vincent Labeyrie était au Centre d'études supérieures de l'aménagement (CESA). Pierre Aguesse était à Orléans.

## Christian Garnier

Oui, mais pas dans un centre de recherche. Pierre Aguesse a fondé l'Institut d'écologie appliquée. Nous n'avons pas du tout parlé de l'ingénierie écologique et de sa branche mère qu'est l'écologie appliquée, c'est-à-dire la science mise en œuvre dans les questions d'aménagement et les décisions diverses. Quand Vincent Labeyrie était au conseil d'administration, tout le monde savait qu'il avait une sensibilité et des appartenances, dont il ne se cachait pas, mais il était un homme rigoureux et très honnête. Il n'a jamais mélangé ses préférences et ses activités dans le domaine politique avec ce qu'il pouvait faire dans le conseil d'administration du FNE.

J'ai eu aussi ce type de comportement le jour où, d'une autre manière, j'ai créé Ecoprojet qui est le premier bureau d'études environnementales complet allant de l'archéologie jusqu'à l'agronomie en passant par quasiment toutes les disciplines. J'ai fait le choix, étant responsable à France Nature Environnement, d'être gérant bénévole de mon bureau d'études. Je n'ai perçu aucun centime d'Ecoprojet.

Nous avons retrouvé cette problématique dans les associations qui parfois confondaient un rôle de bureau d'études et de conseil avec un rôle de représenta-

tion citoyenne d'un point de vue de l'intérêt général, ce qui n'est pas tout à fait pareil.

Aguesse a monté un institut d'écologie appliquée qui avait plus une vocation de conseil et d'intervention que de recherche. Ceci étant, c'était un excellent écologue. Son livre de 1971 a été une de nos bibles.

## Patrick Février

Merci beaucoup, Christian. Nous allons passer à la dernière intervention de l'après-midi. Marie Jacqué va parler d'éducation à l'environnement. ★

# L'éducation à l'environnement : une rencontre entre savoirs naturalistes et utopies pédagogiques

## La construction d'une compétence associative (1966-1982)

**Marie Jacqué**, maîtresse de conférence en sociologie, Aix-Marseille université, Laboratoire Population Environnement Développement (LPED)

À partir du document des 100 mesures, je vais vous présenter une réflexion que je mène depuis ma thèse sur l'émergence de l'éducation à l'environnement. Dans ce document, le chapitre 10 comportait des mesures qui touchaient à la question de l'éducation et de la formation. Je vais m'appuyer aussi sur les travaux menés actuellement par le groupe Nature Environnement Animation, qui s'attache à collecter des archives publiques et associatives sur l'éducation à l'environnement, ce groupe réunissant notamment les Archives nationales, le PAJEP (Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire) et l'université de Tours avec Dominique Bachelard et Laurent Besse.

En partant des 100 mesures, la première décision qui ressort est la création des centres permanents d'initiation pour l'environnement (CPIE). Une analyse plus sociologique permet de comprendre la façon dont l'émergence de ces structures, créées et portées par le ministère de l'Environnement, s'articulaient avec d'autres domaines d'action. En ce qui concerne la construction d'une compé-



Arch. nat., 20210471, fonds UNCPIE

tence pédagogique au sein du ministère de l'Agriculture, la réforme de l'enseignement agricole et la création de formations spécifiques dédiées à l'animation allaient fournir une part importante des cadres de l'éducation à l'environne-

ment. Outre cette interface interministérielle, une action plus localisée était menée au sein du milieu associatif naturaliste, avec une transformation de son recrutement social : de nouveaux militants naturalistes arrivaient avec une

culture d'écologie à la fois naturaliste et politique. Cette évolution était porteuse d'un questionnement sur la formation de l'individu, du citoyen, ce qui allait devenir un élément fondamental de l'éducation à l'environnement.

Je vais d'abord commenter la création des CPIE et la diffusion des savoirs naturalistes, avant d'aborder la primauté de l'enseignement agricole qui, dès les années 1960, posait des questions liées à la formation des cadres éducatifs en lien avec les transformations de l'espace rural puis j'interrogerai les pratiques éducatives au sein du milieu associatif.

## La création des CPIE

La création des CPIE constituait un moment charnière dans la transformation de la divulgation et de la diffusion des savoirs naturalistes avec de nouveaux enjeux : l'ouverture à un grand public des espaces naturels, l'accueil des publics scolaires sur ces sites, la mise en place de dispositifs d'encadrement, de diffusion et d'information sur les milieux naturels. Ils se présentaient comme des centres d'initiation à l'environnement. Mais, très majoritairement, ils étaient associés à des questionnements naturalistes.

La création des CPIE intervenait dans le contexte international d'émergence et de formalisation de la question de l'éducation à l'environnement, avec de nombreux travaux au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et des milieux naturalistes internationaux. En France, les premières initiatives de l'action publique se

situaient au moment des 100 mesures. Un peu avant 1969, un rapport avait été commandé à Jean-Baptiste de Vilmorin, qui était chargé des relations extérieures au service de conservation de la nature au Muséum d'histoire naturelle. Il menait une étude préalable sur les centres d'initiation à la nature.

Ce rapport constituait le point d'ancrage de la formalisation des CPIE, qui se retrouvaient dans la mesure n° 90 : la création de centres d'initiation à la nature dans les parcs naturels régionaux (PNR), au rythme d'un par an. Le premier d'entre eux a été le parc naturel régional de la Leyre. Le rapport réalisé par Jean-Baptiste de Vilmorin reprend dans ses cinq premières pages l'objectif de ces centres. « *Ils devaient permettre au plus grand nombre de connaître ce qu'est la nature, là où vivent les hommes en compagnie des plantes et des animaux, et montrer que, si la nature est au service de l'homme (industrie, tourisme, agriculture, sciences, arts), il l'utilise de façon inconsidérée, en ruinant l'eau, l'air, le sol. L'homme se détache de la vie naturelle quand il connaît du travail, bruyant, loin de l'air pur, un rythme de vie affolant, dans un habitat confiné. Ce qui lui manque, c'est d'abord le contact intime avec la nature où il doit se retremper périodiquement. Mais il se comporte souvent par ignorance.* »

Ces éléments fondamentaux allaient donner le « la » de la construction du domaine de l'éducation à l'environnement : la mise en perspective d'une séparation entre l'homme et la nature, des logiques de reconnexion et de réadaptation d'une

société qui s'urbanise, pour essayer de retrouver ses racines au sein des espaces naturels. C'est dans un soutien au développement des parcs naturels régionaux que ces centres d'initiation à la nature devaient permettre l'accueil du public.

Cette initiative était portée essentiellement au sein du Muséum d'histoire naturelle, avec une nouvelle dimension. Elle s'appuyait sur un certain type de savoirs naturalistes pour produire un discours d'éducation et surtout de sensibilisation aux formes de destruction et de dégradation des milieux naturels.

L'idée était aussi d'accompagner le développement des moments de loisir consacrés à la fréquentation des espaces naturels et, à travers cela, de diffuser de nouvelles attitudes. Elle s'appuyait à la fois sur un rapport esthétique et scientifique dans les pratiques de découverte de la nature : « *Ces deux attitudes, c'est-à-dire à la fois la découverte de la beauté et la capacité à décrire et à dessiner un paysage ou un élément de la nature, sont des attitudes fondamentales qui devront permettre de développer une attitude générale en face du monde vivant et de la vie. En fait, le problème d'une adaptation humaine au monde est avant tout, non pas celui d'un savoir et d'une somme de connaissances, mais celui d'une attitude. C'est celui d'une armature personnelle pour dominer le monde. Pour acquérir ou seulement retrouver cette armature personnelle, il faut faire appel à l'initiative et à la participation au sens d'une invention personnelle.* » Cet extrait du rapport Vilmorin a largement constitué l'idée générale

des pratiques d'éducation à l'environnement telles qu'elles allaient se développer dans les CPIE.

Les centres d'initiation à la nature se transformaient en CPIE à travers l'étape du groupe de travail interministériel et des discussions sur leur mise en place. Plusieurs éléments entraient en perspective : le fait de les avoir appelés uniquement des « centres d'initiation à la nature », la façon d'intégrer la question de l'environnement dans un contexte de délimitation et de catégorisation de cette notion à laquelle il fallait donner du sens. Dans un entretien publié dans un bulletin de l'Union nationale des CPIE, Jean-Baptiste de Vilmorin racontait comment il y avait eu une réflexion sur le concept de maison de la nature. *« On s'était rendu compte que l'important n'était pas l'éducation à la nature, mais l'éducation à l'environnement. L'appellation de centre d'observation à la nature avait été proposé, repoussé énergiquement pour que soit adoptée celle d'initiation à la nature »*. C'est devenu un centre d'initiation à l'environnement.

Dans ce passage de la nature à l'environnement, je trouve intéressant le décalage entre la construction du contenu de ces activités d'éducation dites à l'environnement, qui étaient très majoritairement un modèle de sensibilisation naturaliste, et la valorisation de la catégorie de l'environnement. Pendant les années 1960-1970, les activités d'éducation à l'environnement et les pratiques ne relevaient absolument pas à d'autres questions que celle de la découverte de la nature.

Les trois premiers CPIE sont créés en 1974 : Bagnères-de-Bigorre, Lanslebourg dans la Vanoise, le PNR d'Armorique. Les CPIE étaient liés aux parcs nationaux ou naturels régionaux, avec l'idée qu'il fallait un personnel attaché à ces structures d'accueil. Quelques personnels de l'Éducation nationale étaient détachés pour assurer l'accueil du public. Mais, jusqu'à une période récente, l'Éducation nationale ne s'était pas saisie de la question environnementale et de l'éducation à l'environnement. Cette question est rentrée dans les programmes scolaires tardivement.

En revanche, le ministère de l'Agriculture venait de créer un corps professionnel nouveau : les professeurs d'animation socioculturelle. Il proposait d'investir les CPIE avec ces compétences pédagogiques qu'il développait, en termes d'innovation pédagogique et de profil d'enseignants.

Entre 1974 et 1976, sept CPIE sont créés, puis une dizaine jusqu'à la fin des années 1970. Aujourd'hui, 80 CPIE ont été label-

lisés. Le développement de ces structures ne s'est donc pas fait au moment de la création du ministère de l'Environnement mais plus tard, au regard d'enjeux locaux, en relation avec les collectivités territoriales.

En 1977, est créée une Union nationale des CPIE (UNCPIE). En 1980, intervenait un changement de nature de l'action publique vis-à-vis de l'éducation à l'environnement. Ces centres, portés par le ministère en relation avec la mise en place des PNR et avec la mobilisation et le détachement de personnels des ministères de l'Agriculture ou de l'Éducation nationale, changeaient de modalité d'établissement, avec le principe d'une labellisation de centres existants, consacrés à l'accueil ou aux loisirs, liés aux actions de l'éducation populaire ou dans des sites gérés par des associations naturalistes.

En 1984, 30 associations gérant des structures d'animation étaient membres de l'UNCPIE, qui avait un dépôt légal de labellisation.



Le parc naturel régional d'Armorique © Terra/ L. Mignaux

## La construction d'une compétence pédagogique

La construction d'une compétence pédagogique avait d'abord été une priorité du ministère de l'Agriculture. C'est un élément mal perçu de l'histoire de l'éducation à l'environnement. Elle se développait très largement au sein des milieux associatifs, qui allaient devenir des associations de l'éducation à l'environnement. Cependant, les transformations durant les années 1960 au sein de l'enseignement agricole et la structuration de centres d'expérimentation pédagogique jouaient un rôle essentiel dans la formation de cadres associatifs, qui allaient ensuite pratiquer ou diriger des CPIE.

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement agricole, deux centres essentiels avaient été créés : le Centre d'étude et de pédagogie appliquée du ministère de l'Agriculture, dans le sud du Finistère (1966), le centre d'expérimentation pédagogique à Florac, en Lozère (1970). Ces deux initiatives étaient fondamentales. Dans ces espaces, où se retrouvaient à la fois des scientifiques, des agronomes, tout le monde de l'éducation populaire et de la formation liée à l'animation socioculturelle dans le monde agricole, se développaient des outils pédagogiques spécifiques qui se sont retrouvés ensuite dans la diffusion de ces pratiques d'éducation à l'environnement au sein des milieux associatifs.

Un autre élément important dans cette réforme de l'enseignement était la créa-

tion d'un diplôme spécifique, le brevet d'études professionnel agricole (BEPA), transformé en brevet de technicien supérieur (BTS) en 1984. C'était la première formation à la protection de la nature. Il voyait le jour en 1970 au lycée agricole Henri Queuille de Neuvic, en Corrèze. C'était un lycée agricole en totale perte de vitesse. Grâce à un ensemble de réseaux politiques très liés aux réseaux ministériels, il connaissait un nouveau développement, avec un enjeu lié à la formation d'animateurs nature puis de cadres pour la protection de la nature.

Des extraits sur l'expérimentation qui se déroulait à Florac, en Lozère, montrent comment ces espaces ont joué un rôle important dans la structuration pédagogique d'une compétence éducative. *« Notre objectif principal est de mettre à profit la rencontre d'équipes d'enseignants de lycées différents, soustraits à leur contrainte habituelle pour une réflexion pédagogique ayant comme support une étude de milieu réalisée en commun. »* Cette étude de milieu allait devenir un élément fondamental dans l'approche de l'éducation à l'environnement. Elle permet de mêler à la fois des savoirs pédagogiques propres au corps d'animation socioculturelle, des savoirs issus de l'écologie et des savoirs issus de l'agronomie. Elle allait apporter une approche assez complexe, notamment avec des outils tels que la lecture de paysage. Ces éléments sont devenus une spécificité de ces pratiques éducatives.

Il s'agissait ensuite de montrer comment avoir des approches pluridisciplinaires, qui intègrent une dimension culturelle,

sociale, économique avec les dimensions écologiques. Nous sommes dans cette démarche d'appréhension plutôt complexe. Selon des entretiens réalisés auprès des fondateurs de Florac, *« il faut réussir à appréhender des réalités complexes comme un territoire ou une exploitation agricole, encourager les enseignants à faire autrement grâce aux pédagogies actives et aux sciences de l'éducation et enfin faire que l'école soit le creuset et l'apprentissage du vivre, travailler ensemble et un territoire, finalité éducative ultime. »*

Ce passage par le monde agricole a été important. Il a donné les fondations d'un domaine spécifique de compétences : l'éducation à l'environnement. Il se retrouvait au sein de ce fameux BTS GPN (Gestion de la Protection de la Nature) puis alimentait les milieux associatifs d'éducation à l'environnement. De nombreuses personnes issues de cette formation ont fondé des structures qui ont permis de promouvoir aussi bien les enjeux d'éducation, de sensibilisation que de découverte de la nature. Elles ont participé largement à la création de ces structures.

## Les sources des pratiques éducatives

Pour analyser les sources des pratiques éducatives, il me semble qu'il faut aussi regarder ce qui se passait à l'intérieur des associations dites naturalistes ou de protection de la nature au cours des années 1970.

Le recrutement militant se transformait.

Des militants naturalistes cherchaient à avoir des approches de milieux naturels différentes, plus ludiques, moins formalisées scientifiquement. D'autres types de militants se nourrissaient d'autres sources que celles purement scientifiques du naturaliste, qui relevaient davantage de l'écologie politique ou des pédagogies nouvelles. Cela a donné naissance à un autre réseau en France, bien plus tard : École et Nature. Il est issu de ce milieu naturaliste sans avoir eu de lien avec l'impulsion ministérielle.

## Deux exemples me semblent être illustratifs.

Le premier était la création des centres d'initiation à la nature et le développement des clubs pour la nature à partir d'une revue célèbre, *La Hulotte*, fondée par Pierre Deom, un instituteur. Il a produit jusqu'au bout, tout seul, ce petit fascicule dans lequel il y avait tout un travail de transformation des connaissances naturalistes à visée éducative. Cette revue a constitué un élément essentiel pour comprendre les transformations, au sein du milieu naturaliste, dans l'appréhension des milieux et la construction pédagogique de ces questions.

Dans cette lignée, au sein de Mayenne Sciences, on voyait émerger en 1981 la création officielle du réseau École et Nature. C'est un réseau davantage centré sur la pédagogie que sur les savoirs naturalistes. Il a apporté une impulsion nouvelle dans ces milieux, en proposant une forme de rupture avec les approches traditionnelles naturalistes et en développant des formes beaucoup

plus ludiques qui relèvent d'approches non scientifiques ou d'un usage métaphorique de l'écologie pour appréhender la nature.

École et Nature puisait ses premiers militants au sein des milieux naturalistes, notamment des enseignants et instituteurs qui allaient s'y s'investir et développer un ensemble de pratiques pédagogiques de plus en plus différentes.

Cette génération de naturalistes était aussi nourrie de références à l'écologie politique et au courant des pédagogies nouvelles. Elle a apporté une dimension plus militante et politique aux pratiques d'éducation à l'environnement. Elle en fait une action cherchant à dépasser la dimension de la seule découverte de la nature, qui était prônée par les premiers CPIE.

Aux savoirs naturalistes sont de plus en plus associées des approches nouvelles. École et Nature a notamment beaucoup théorisé et impulsé l'approche sensorielle de la nature. Ce réseau développait beaucoup de pratiques pédagogiques au cours des années 1980, surtout sur le rapport à la nature (la goûter, la sentir, marcher les yeux fermés, etc.), ainsi que des approches artistiques ou poétiques, qui allaient devenir assez prégnantes dans sa pratique.

C'était une transformation du rapport à l'écologie, avec une approche beaucoup plus métaphorique, qui visait à donner sens à la formation d'un être nouveau. Dans ce milieu naturaliste éducatif était née l'idée que, via ces approches sen-

sorielles, la pratique naturaliste d'éducation et de découverte par l'ensemble des ressentis physiques de l'interdépendance de l'homme à la nature, se formait un citoyen nouveau. Cet élément était intégré dans l'approche de l'éducation à l'environnement. C'est par ce biais que la question de la finalité citoyenne de l'éducation à l'environnement est arrivée.

En conclusion, je voudrais revenir sur cette période des années 1970 pour montrer comment cette pratique pédagogique de l'éducation à l'environnement avait émergé comme une innovation politique au sein des milieux naturalistes qui étaient constitutifs du ministère. C'était une innovation sociale et militante, qui accompagnait des transformations profondes dans les formes de fréquentation des espaces naturels. C'est ce qui amenait des réformes au ministère sur la formation dans le monde agricole.

Cette période me semble être largement close : même si, aujourd'hui, beaucoup de CPIE sont encore opérationnels et que leur labellisation se poursuit, le réseau École et Nature a perdu beaucoup d'adhérents. Le développement de cette compétence associative s'était essentiellement déroulé entre la fin des années 1980 et le milieu des années 2000. Ce qui s'était passé en amont a engendré le développement d'une compétence pédagogique propre au sein du milieu associatif naturaliste et de défense de l'environnement ; Cette compétence est devenue une compétence professionnelle du milieu associatif. Elle a aussi accompagné tout le développement des

politiques territoriales locales en matière environnementale puis la mise en œuvre des agendas 21.

Enfin, je conclus en constatant l'absence de l'Éducation nationale, pratiquement jusque dans les années 1990. Bien sûr, il y avait eu des protocoles d'accord. Mais très peu de choses concrètes avaient été réalisées au sein de l'institution scolaire. Cela explique l'affaiblissement du milieu associatif d'éducation à l'environnement. Dans les programmes scolaires à partir des années 2000 et plus spécifiquement au début des années 2010, on note la création d'un curriculum environnemental d'éducation au développement durable, mais qui éloigne beaucoup la pluridisciplinarité, la complexité des programmes construits historiquement au profit d'un retour disciplinaire et d'une approche beaucoup plus comportementale des transformations de pratiques et de représentation des espaces naturels et des problèmes environnementaux.

### Stéphane Frioux

Cette intervention passionnante m'a beaucoup intéressé parce que je suis assez ignorant sur ce sujet, hormis le fait d'avoir été emmené dans un de ces centres d'initiation à l'environnement quand j'avais 8 ou 9 ans. Je vais faire soutenir dans quelques jours un master pour un futur professeur d'histoire géographie sur la place de l'histoire environnementale dans les programmes de l'enseignement secondaire. J'ai aussi eu la chance de diriger une très bonne étudiante sur l'histoire de *La Hulotte*. Elle avait pu faire un entretien avec Pierre Deom.

J'aimerais plus de précisions sur le rôle du ministère de l'Éducation et de ses personnels ou, au contraire, sur leur absence. Vos propos sur le corps des enseignants résonnent pour moi avec sa représentation dans les listes de candidats aux élections locales à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Une circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 29 août 1977 avait mis en place une forme d'éducation à l'environnement, un peu comme si c'était une traduction des 100 mesures. Cette circulaire était-elle restée lettre morte ? Les CPIE étaient-ils court-circuités ? Faudrait-il aller rechercher ce qui se passait au niveau des établissements eux-mêmes et des professeurs de l'école, par des témoignages et des archives privés ? Plus de quarante ans après, c'est compliqué.

### Marie Jacqué

C'est une question que je me suis posée. Au départ, j'étais partie sur l'idée que des choses s'étaient passées, notamment dans les rapports entre les ministères de l'Environnement et de l'Éducation nationale, en particulier du fait qu'il y avait eu de nombreux protocoles d'accord. D'un point de vue réglementaire, il y avait beaucoup de choses.

Dans les entretiens que j'avais menés pour ma thèse, à la fin des années 1990, auprès de personnes qui avaient porté l'éducation à l'environnement en France, par exemple au sein des écoles normales, il s'agissait encore de modes expérimentaux de formation des enseignants en didactiques de l'écologie, des sciences. Ces enseignants retransmettaient le fait qu'il y avait eu, à l'échelle internationale,

énormément de groupes de travail, dans lesquels ils étaient représentés en tant que didacticiens, qui avaient donné lieu à des constructions réglementaires. En revanche, dans la pratique de terrain, il y avait excessivement peu de choses.

Je défends l'hypothèse que cela se passait très majoritairement en dehors de l'école jusque dans les années 1990. En 1993, un protocole d'accord majeur a cherché à formaliser les relations, notamment avec la mise en place de grandes campagnes nationales sur l'école de la forêt par le ministère de l'Agriculture, de campagnes du ministère de l'Environnement sur les petits gestes, des actions d'impulsion de la Fondation Nicolas Hulot au sein des établissements scolaires par des financements ponctuels d'activités d'éducation à l'environnement.

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable entrainait davantage à l'école au moment de la mise en œuvre des politiques environnementales des années 1990 : le tri des déchets et la fermeture des décharges, avec l'idée de ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie circulaire, la gestion économe de la ressource en eau. Il fallait amener dans ces établissements des connaissances et des compétences sur l'adoption de bons comportements. Avant ces années-là, j'ai très peu de choses. En revanche, le corps enseignant portait ces sujets depuis le milieu associatif. Les instituteurs ou les enseignants qui militaient dans les associations naturalistes, dans l'écologie politique ou souvent dans les deux avaient des lectures fortes de ce que



voulait dire l'écologie politique. Avec cette culture écologiste, ils étaient porteurs de ces pratiques localement, en emmenant sur le terrain leurs classes ou des jeunes au sein de centres de loisirs et d'éducation populaire. Il y avait un lien avec les pratiques de l'éducation populaire dans cette tradition militante.

### Bernard Barraqué

Il y a une dimension essentielle dans le rôle joué par le mouvement d'éducation populaire dans l'émergence de ces pratiques, parce qu'il s'était constitué, depuis l'entre-deux-guerres, en dehors de l'école de la République. Pour l'étude du milieu, un père fondateur, au début du 20<sup>e</sup> siècle, était l'écossais Patrick Geddes, qui avait créé son école de pédagogie active à Montpellier. Geddes est beaucoup plus connu par son lien avec les urbanistes. Pour stimuler la participation citoyenne, les urbanistes ont voulu permettre aux citoyens de faire l'étude de leur milieu, de la ville et de l'*hinterland*. Ils sont passés du *survey* sociologique au *regional survey*, qui incluait autour de la ville l'*hinterland*, la nature autour de l'espace urbain.

Joffre Dumazedier avait joué un rôle important, ainsi que Nicole et Pierre Samuel. Nicole Samuel était une collaboratrice de Joffre Dumazedier, comme Maurice Imbert. Je l'avais connue quand elle était au Centre d'études sociologiques. Nicole et Pierre Samuel étaient très engagés dans les mouvements de l'éducation populaire, où ils portaient la place de l'environnement ou de la nature.

Nous devons aussi discuter sur les rai-

sons du ministère de l'Agriculture. Je pense que c'est par le biais des écoles du paysage. C'est pourquoi il jouait un rôle en décalant progressivement l'approche paysagère par un regard environnemental sur la nature. En travaillant sur le paysage, j'ai vu la lutte de pouvoir qui se jouait entre quatre ministères : la Culture, pour les sites de la loi de 1930, l'Agriculture, pour l'enseignement agricole, l'Équipement, pour les projets d'un urbanisme raisonnable, l'Environnement qui arrivait en 1971 et qui récupérait ce qu'il pouvait pour mener ses actions, notamment les CPIE.

### Loïc Vadelorge

Ma question prolonge celle de Bernard Barraqué. Nous avons vu apparaître, dans les années 1960, Edgard Pisani comme ministre de l'Agriculture puis de l'Équipement. Pourquoi le lien avec l'Équipement ne se faisait-il pas ni celui avec la Culture ? La Culture était très intéressée par tout ce qui se passait dans les territoires, par le biais des sites et des villes. C'était le début des DRAC. Nous aurions pu avoir des connexions qui n'apparaissent peut-être pas dans vos sources ou dans votre exposé. Les avez-vous vues ?

### Marie Jacqué

N'étant pas historienne, je n'ai pas forcément cette sensibilité très précise aux sources. L'Équipement et la Culture ne sont pas des références majeures dans les pratiques que j'ai pu recenser et observer. Ce qui caractérisait vraiment le contenu de l'éducation à l'environnement et des pratiques, pendant les années 1970 et 1980, c'était d'abord les transformations propres à la vulgarisa-

tion des savoirs naturalistes. C'est ce que nous retrouvons avec l'implantation des CPIE, qui n'étaient plus associés à des parcs naturels régionaux ou nationaux. Ils allaient d'abord s'implanter comme des espaces de sensibilisation à l'accueil du public dans des milieux protégés.

La question de l'éducation à l'environnement en milieu urbain était arrivée à la fin des années 1980 dans les milieux associatifs. Dans les associations, j'ai observé essentiellement la mise en œuvre des politiques de développement durable à partir du rapport Brundtland de 1987. Nous n'étions alors plus du tout dans un rapport purement naturaliste à l'éducation à l'environnement, mais davantage dans un rapport aux nouvelles formes de gestion de l'environnement, qui sont les traitements techniques et technologiques des déchets, de la pollution de l'eau ou de l'air, des risques. À partir de là, ces questions d'ingénierie sont entrées en partie dans la construction pédagogique des actions de terrain.

En revanche, je n'ai vu aucun lien avec le ministère de l'Équipement, pour l'instant.

### Loïc Vadelorge

Plus que la question de la tutelle des paysages au ministère de l'Agriculture, il y avait la question des parcs régionaux, qui représentaient un enjeu majeur.

### Marie Jacqué

Je pense aussi que l'enjeu, c'est vraiment l'implantation de la politique de protection menée au sein des parcs naturels régionaux.

## Bernard Barraqué

Ces parcs avaient aussi donné lieu à une bataille pour que le ministère de l'Environnement en récupère complètement la tutelle. Le ministère de la Culture ne voulait pas les laisser partir, ni la DATAR.

## Henri Jaffeux

Je suis issu de la première promotion 1970-1972 de Neuvic d'Ussel. Nombre des acteurs qui se cachaient derrière École et Nature sont passés par Neuvic. Vous avez eu raison de signaler la singularité du ministère de l'Agriculture et de l'enseignement agricole, dont je suis issu. Avant Neuvic d'Ussel, j'avais obtenu un bac D en lycée agricole, près de Clermont-Ferrand. J'avais constaté que, sans doute sous l'influence de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) de Dijon, les lycées agricoles avaient mis en place des innovations avant et après 1960. Ce n'était pas uniforme partout. Mais la création socio-culturelle, avec des activités très diversifiées, dont certaines concernaient la nature, est une singularité qui a été portée par l'enseignement agricole.

L'un des avatars de cette orientation était la création de ce BTS « Protection de la nature » à Neuvic d'Ussel. Je voudrais un peu vous corriger sur ce point. Vous avez parlé d'un BEPA. Mais, dès l'ouverture en 1970, il s'agissait bien d'un BTS « Protection de la nature ». C'est une quinzaine d'années plus tard, après un colloque que nous avons organisé sur place, que nous avons transformé le BTS en « Gestion et protection de la nature ».

Sur l'éducation à la nature puis à l'environnement,

j'aurais tendance à dire que, dans cette période pionnière où émergeaient, aux niveaux nationaux et internationaux, les questions de protection de la nature et de l'environnement telles qu'elles étaient comprises pendant les années 1960 et 1970, tous les acteurs qui se mettaient sur la scène commençaient à faire de la protection de la nature et de l'environnement. C'était le cas des associations, des administrations, de l'UICN, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe. Toutes ces institutions mettaient dans leurs outils pour l'action l'éducation à la nature et plus tard à l'environnement.

Ma thèse est la suivante. Dans cette période de précurseurs, où chacun se faisait la main, nous étions peu dotés en cadres juridiques et en outils. En 1960 il y avait très peu d'outils dédiés à l'action en faveur de la protection de la nature et de l'environnement : ni réglementation ni institution dédiée. C'était aussi le cas à l'international. Tous ces précurseurs, qui étaient aux commandes, avaient misé sur l'éducation à la nature parce qu'ils voyaient que c'était un moyen potentiellement puissant pour agir et essayer de changer les comportements. Il s'agissait d'avoir une nouvelle attitude, à titre individuel et collectif, par rapport à cet environnement naturel. Je pense que c'est une explication de ce foisonnement d'initiatives en matière d'éducation à la nature.

Ensuite, comme les outils d'intervention se sont progressivement étoffés au cours des décennies suivantes, il y a eu des conséquences sur les formes et les moyens de l'éducation à la nature.

Cela a amené des évolutions différentes puisqu'il y avait aussi plus de connaissances et de méthodes à apprendre. Il y a eu d'autres formes d'action sur la nature. Naturellement, les moyens mis en place se sont adaptés aussi à cette évolution.

Vous avez parlé tout à l'heure de l'École normale. J'ai ressorti une archive de 1953 : une lettre circulaire de Pierre Merveilleux du Vignaux, le directeur général des Eaux et forêts, avant qu'il n'y ait une Direction générale de la protection de la nature au ministère de l'Agriculture en 1970-1971. En 1953, il avait adressé cette circulaire du 23 avril, qui avait pour objet d'attirer spécialement l'attention des conservateurs des Eaux et forêts sur l'intérêt « *d'une propagande active en faveur de la protection de la nature et insister sur l'opportunité pour les ingénieurs – les mêmes conservateurs des Eaux et forêts – chargés de cours dans les écoles normales, d'inclure dans leur programme d'enseignement une leçon spécialement consacrée à développer cette notion de base qu'est le respect dû aux choses de la nature.* ».

Il récidivait le 11 juin 1953, en leur diffusant une leçon-type consacrée à la protection de la nature, à sa nécessité et à ses avantages. Peut-être que notre ami Christian Garnier saurait quelque chose sur l'auteur de cette leçon-type : c'était quelqu'un du Muséum d'histoire naturelle, qui était aussi en relation avec l'UICN.

## Marie Jacqué

Il faudrait mettre ces textes dans les

fonds archivistiques du PAJEP. Je suis assez d'accord sur le fait qu'il y avait une recherche pour impliquer des acteurs de l'éducation nationale sur ces enjeux émergents. Je pense qu'il y avait un élément propre aux milieux naturalistes, à l'évolution interne des sociétés d'écologie. Une scission s'opérait à ce moment-là entre des fonctions de diffusion et de vulgarisation, au sein des milieux associatifs, et la constitution d'une discipline scientifique. C'est dans ce rapport de forces que se construisait cette compétence pédagogique, à travers une distinction entre ce qui relève de formes de diffusion et de divulgation des savoirs naturalistes et l'institutionnalisation de l'écologie au sein du CNRS et de l'université.

### Henri Jaffoux

L'éducation est un des triptyques du statut de l'UNESCO. Son premier directeur avait beaucoup investi la question de l'éducation, parce qu'il y avait peu de moyens d'agir. Je pense que vous n'avez pas osé dire qui était le père de la création du BTS Protection de la nature à Neuvic d'Ussel : c'était Jacques CHIRAC, le parrain de notre première promotion.

### Christian Garnier

Ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas forcément un adepte de l'uniformisation à tous crins. Néanmoins, et c'est normal, nous trouvons dans la question de l'éducation à l'environnement tous ceux qui avaient des messages à faire passer en direction du public, du plus grand nombre en matière d'environnement. Ce n'est pas étonnant non plus de retrouver historiquement, entre

l'Agriculture, la Culture, l'Environnement, des cloisonnements de défense corporatiste de territoires bureaucratico-politiques. Je ne dis pas cela pour essayer de démêler cet écheveau, qui remonte même à l'avant-guerre. Cela m'amuse toujours un peu, encore aujourd'hui, de rencontrer des personnes qui exercent la profession de paysagiste et qui m'expliquent que le paysage ne fait pas partie de l'environnement. Ayant beaucoup travaillé sur ces sujets, je ne commente pas.

Il est vrai que le monde de l'architecture, de la culture, du design a un rapport à ces questions qui est parfois très différent d'autres types d'éducation. À côté de l'éducation, le rapport entre la science et la sensibilité n'est pas inexistant. Les personnes qui enseignent les connaissances scientifiques savent qu'il faut parler aux gens à partir de ce qu'ils connaissent déjà.

Il serait intéressant de voir, par exemple pour les années 1990, comment ce monde complexe a évolué, quelles tendances se dégageaient. J'imagine qu'il y avait des échanges dans des assises, des forums, des séminaires. L'important est qu'il y ait à la fois de la diversité dans les manières de faire passer cette éducation et des échanges pour de la mise en commun d'expériences et la mise en perspective. Comme nous l'avons dit depuis ce matin, l'après-guerre était fini, le stalinisme était mort, beaucoup de choses changeaient.

### Florian Charvolin

Les mesures 82 et 83 concernaient les

classes de mer et les classes vertes ou équestres.

### Marie Jacqué

Elles ont existé sur le terrain.

### Christian Garnier

J'aurais voulu savoir comment le rapport dit Armand et les 100 mesures se répondaient sur des thématiques. Nous n'avons pas fait cet exercice aujourd'hui. A propos de la recherche, j'ai vu un décalage fantastique entre ce qui se trouvait dans le rapport Armand et dans les 100 mesures. Nous pouvons faire cet exercice sur tous les thèmes abordés aujourd'hui.

### Julie-Anne Kervella

Etudiante en master « archive », j'ai effectué un service civique à l'ARIENA, qui est une association régionale d'initiation à l'environnement, pour essayer de classer leurs archives. J'ai remarqué qu'en Alsace, pour créer un lien entre l'Éducation nationale et l'éducation à l'environnement, l'inspection académique avait créé une association de promotion des classes vertes, qui visait justement à promouvoir ce mode d'initiation à l'environnement. Pendant les années 1980, l'inspection académique avait créé l'un des premiers postes d'appui pédagogique aux enseignants qui souhaitaient monter des projets sur l'environnement dans leurs classes. Je ne sais pas si c'est une expérience propre à l'Alsace.

### Marie Jacqué

L'ARIENA est une structure assez distincte de ce qui se passait dans le reste

de la France. Son action est donc intéressante. Je n'ai pas dit qu'il ne s'était rien passé dans l'Éducation nationale. Il y avait des enseignants dans les CPIE. Entre 1977 et 1984, il y avait eu des mesures réglementaires, notamment pour la promotion des classes de mer. La loi requalifiait les classes vertes, qui devenaient progressivement des classes dans lesquelles étaient intégrées des questions de découverte de la nature, ce qui n'étaient pas forcément central au départ.

Il y avait aussi des actions en Bretagne. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir quels acteurs étaient porteurs de cette action, d'une façon à la fois sociale, politique, institutionnelle. L'Éducation nationale n'a jamais mis les moyens. Les actions ont toujours été, en très grande partie, assurées par d'autres ressources. Par exemple, pour le développement au sein des écoles d'activités d'éducation à l'environnement dès les années 1980, les sources de financement venaient plutôt du ministère de l'Environnement et des collectivités territoriales.

L'ARIENA a une spécificité : c'est la seule structure en France qui répartit les fonds budgétaires à l'ensemble des structures associatives. Ce n'est pas le cas ailleurs. Il existe des accords beaucoup plus structurés en Alsace qu'ailleurs.

Il faut aussi voir que les pratiques d'éducation à l'environnement avaient connu leur apogée pendant les années 1990. C'est à ce moment qu'allaient exploser le nombre de structures qui faisaient de l'éducation à l'environnement et le

nombre de salariés associatifs qui se disaient éducateurs à l'environnement. Avant cette période, c'était la mise en place du développement de ces pratiques associatives. Cela explique mon entrée dans le sujet. Mais cela n'enlève pas le fait que, si des choses se passaient dans l'Éducation nationale, cela restait, à mon avis, extrêmement marginal jusqu'aux années 1990.

### Florian Charvolin

D'un point de vue sociologique, il existe des exemples étrangers, tels que le travail de Pamela Hanson sur les *nature studies* au début du 20<sup>e</sup> siècle aux États-Unis. Le lancement de ce courant était le fruit d'une activité menée par une femme pour laquelle la question féministe était importante. Je me demande si, dans tes archives, tu vois, en observant les acteurs et peut-être aussi des actrices, si cette question de l'environnement a été elle aussi un peu genrée ou pas.

### Marie Jacqué

Sur la période historique autour de 100 mesures, je n'ai pas les moyens de te le dire. Je pense qu'il y avait plutôt des hommes. Mais, dans le moment du développement de la compétence pédagogique autour des années 1980 et 1990, il y avait une majorité de femmes. En revanche, les positionnements par rapport aux questions de l'écoféminisme ou liées au féminisme étaient plus forts dans la période associative des années 1970 que dans le développement des pratiques. Nous avons plus de femmes mais moins de revendications féministes. Dans les années 1970, je pense qu'il y avait plus

d'hommes, mais plus de revendications dans ces milieux. C'est une hypothèse.

École et Nature, notamment, avait construit des liens avec les réseaux québécois d'éducation à l'environnement et les travaux menés par Lucie Sauvé depuis la fin des années 1980 à Montréal. Le fait est que, dans ces travaux de recherche, la question du féminisme et d'une approche globale de l'éducation, qui intègre à la fois des enjeux écologiques et sociaux mais aussi des rapports sociaux de sexe, est beaucoup plus intégrée. Cela peut être intéressant à approfondir. ★

# Conclusion du colloque

## Patrick Février

En guise de conclusion, j'ai une question à poser à Stéphane Frioux et à Florian Charvolin. Pour monter cette journée, des personnes et des thématiques ont été choisies. Est-ce que vous vous sentez frustrés, soit l'un, soit l'autre, par le fait que nous n'avons pas pu retenir certaines thématiques qui apparaissent dans les 100 mesures ?

## Florian Charvolin

Je pense que nous avons abordé de nombreux chapitres, à la fois sur la protection de la nature, la ville, l'éducation à l'environnement, l'aspect avant/après, qui est important, les non-dits dans les 100 mesures.

## Stéphane Frioux

La journée a été très longue et très riche. Nous avons aussi fait un appel à communications, auquel avaient répondu Christophe Bonneuil et Michel Dupuy. Ce qui n'a pas été trop avancé ici a déjà fait l'objet de beaucoup de travaux académiques. Nous pouvons penser à la protection de la faune et de la flore ou aux parcs naturels. Ce sont les chapitres 6 et 7 des 100 mesures. Ce qui manque un peu, c'est sans doute la question du tourisme, qui est tout de même un des grands phénomènes des Trente glorieuses.

## Patrick Février

Mon prédécesseur avait monté une journée sur l'histoire de la politique publique du tourisme, qui a été publiée dans la revue *Pour Mémoire*, en montrant par exemple, le rôle de protection des sites et paysages par le Touring Club de France au moment où l'automobile et le train permettaient de les découvrir.

## Stéphane Frioux

Nous sommes plus sur la question « qu'est-ce que la promotion du tourisme vert en plein cœur des années 1970 ? ». Le tourisme vert et l'histoire rurale sont peut-être les angles un peu moins traités. Ce sont les chapitres 3, 4 et 5.

## Patrick Février

J'ai posé cette question pour vous dire que le format de notre revue pourrait permettre d'accueillir trois ou quatre articles complémentaires de cette journée.

## Stéphane Frioux

Merci, c'est noté.

## Patrick Février

En tant que Comité d'histoire, nous serons amenés à revenir vers l'ensemble des intervenants de la journée, en leur faisant valider un texte publiable dans la revue *Pour Mémoire*. Nous aurons le plaisir de renouer des contacts individuels avec chacun et chacune des intervenantes.

## Henri Jaffeux

En complément, je rappelle que l'enregistrement de la journée sera aussi disponible pour être visionné sur Internet. Je voudrais remercier tous les intervenants et internautes. Si nous nous fions aux remarques transmises, seule de la satisfaction s'est exprimée par rapport à la diversité des sujets abordés et à leurs angles d'attaque. Je pense que nous pouvons tous nous féliciter de cette journée et du retentissement qu'elle a eue auprès des participants et qu'elle aura auprès des futurs lecteurs et usagers d'Internet.

Cette journée s'est inscrite dans la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la création du ministère de l'Environnement, puisque les 100 mesures en étaient une préfiguration. Je rappelle que deux autres sujets environnementaux ont aussi 50 ans d'âge.

Le programme MAB, *Man and the Biosphere*, de l'UNESCO, issu d'une conférence en 1968 à Paris, avait été lancé en 1971. Je vous invite à aller sur le site de l'UNESCO, où se trouve un article sur l'histoire de la préparation de ce programme MAB et sur sa mise en œuvre ultérieure, jusqu'à aujourd'hui. Une frise historique rappelle les étapes de la création du programme et de son développement.

Si je mets à part la convention de 1902 sur la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, la première convention internationale orientée vers la protection de la nature a été la convention de Ramsar sur la préservation des zones humides en 1971. Ramsar est une ville iranienne.

D'autres initiatives ont été prises pour cette commémoration. Le ministère de l'Environnement a marqué le coup au travers de la publication d'un montage audiovisuel, disponible pendant toute l'année sur le site du ministère, qui rappelle les événements marquants de ce ministère durant ces 50 années. Les Archives nationales et l'Institut national de l'audiovisuel y ont contribué.

Le 21 octobre, une journée organisée avec l'Institut Georges Pompidou rendra hommage au premier titulaire du ministère, Robert Poujade.

Enfin, l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) a souhaité marquer le coup pour cet anniversaire. Nous préparons, avec Cécile Blatrix à AgroParisTech, un site d'exposition virtuelle, sur Internet, avec une quarantaine d'entrées thématiques pour dresser un panorama de 50 années de développement des politiques publiques en faveur de la protection de la nature et de l'environnement. Ces 40 thèmes sont un focus. Ils ne font pas le tour de toutes les questions et dimensions de l'environnement durant cette période. Nous n'abordons pas certains acteurs et thèmes lorsqu'ils ne se greffent pas directement à la politique

publique générée par la création du ministère de l'Environnement et mise en œuvre par les ministres successifs.

Au-delà de 2021, le site fera sa mue en devenant un site ressource permanent sur l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement. Il s'emploiera alors à couvrir l'ensemble des dimensions du domaine, en remontant à des décennies antérieures faites composées d'étapes dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement.

En sus du site expo, avec Cécile Blatrix, professeure en science politique à AgroParisTech, directrice du Centre interdisciplinaire de recherches sur l'écologie (CIRE) et des étudiants de SciencesPo Saint-Germain, l'AHPNE a programmé des webinaires avec d'autres anciens ministres titulaires du portefeuille de l'Environnement (Brice Lalonde, Corinne Lepage...),

Cette journée très intéressante a confirmé une forte densité d'événements et d'activités. Finalement, c'est un épaisseur historique qui devient complexe, parce qu'il existe énormément de choses comme nous l'avons vu avec les interventions des uns et des autres. Certains sujets sont sortis de la mémoire collective et individuelle des gens. Nombre d'acteurs ont disparu. Le temps fait son œuvre d'effacer l'activité des générations antérieures. C'est justement l'intérêt d'une journée comme aujourd'hui de poursuivre le travail de transmission de cette mémoire et de ces expériences collectives.

## Patrick Février

Bravo à Stéphane Frioux et à Florian Charvolin pour l'initiative que vous avez prise et pour la richesse des intervenants que vous aviez sélectionnés.

## Florian Charvolin

Merci au Comité d'histoire, aux intervenants et à Samuel Ripoll, qui a aussi joué un rôle important, pour cette journée extrêmement riche. ★

# Le Comité d'histoire

Créé en 1995, le Comité d'histoire ministériel a pour mission de promouvoir une analyse historique des politiques publiques menées par les ministères concernés notamment dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité, du développement durable, de l'énergie, du climat, des risques, des mobilités, de la mer ainsi que dans ceux de la ville, de l'urbanisme et du logement.

Le Comité d'histoire s'appuie sur un conseil scientifique, composé de chercheurs et de spécialistes reconnus. Celui-ci définit ses priorités d'intervention en matière d'histoire et de mémoire des administrations, des politiques publiques menées ainsi que des techniques, des métiers et des pratiques professionnelles. Le Comité cherche également à répondre aux attentes exprimées par les milieux académiques et par les services, les opérateurs et les partenaires des ministères qui souhaitent éclairer, par un regard attentif au passé, les enjeux contemporains. Ses actions s'appuient plus particulièrement sur l'instauration de dialogues entre le monde de la recherche en histoire et en sciences humaines et le monde des praticiens, aussi bien témoins de périodes passées qu'acteurs d'aujourd'hui.

Le Comité soutient et accompagne ainsi scientifiquement et financièrement des études et des recherches. Il publie la revue *Pour mémoire* sur papier (2 000 exemplaires) et sur Internet, avec près de 50 numéros disponibles à ce jour. Il organise, souvent en partenariat, des colloques et des journées d'études dont il diffuse les actes dans des numéros spéciaux de la revue. Il peut favoriser la publication d'ouvrages de référence. Pour les besoins de la recherche, il constitue un fonds d'archives orales d'acteurs des politiques ministérielles. Enfin il gère un centre documentaire de plus de 4 000 ouvrages.

# Le Comité d'histoire ministériel

## L'ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ D'HISTOIRE

### ★ Secrétaire

**Philippe Caron**

ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

secrétaire général de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

Tél : 01 40 81 68 23

philippe.caron

@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Secrétaire-délégué

**Patrick Février**

administrateur général h.

Tél : 01 40 81 21 73

patrick.fevrier

@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Adjoint au secrétaire délégué

**N....**

chargé de mission

Tél : 01 40 81 ...

n...@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Événementiel, édition

**Marc Desportes**

chargé de mission

Tél : 01 40 81 62 17

marc.desportes

@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Études-recherches

**Samuel Ripoll**

chargé de mission

Tél : 01 40 81 26 63

samuel.ripoll

@developpement-durable.gouv.fr

### ★ Documentation

**communication électronique**

**Nicole Boudard-Di-Fiore**

documentaliste

Tél : 01 40 81 36 83

nicole.boudard-di-fiore

@developpement-durable.gouv.fr



## LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

### **Dominique Barjot**

Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université Paris IV

### **Bernard Barraqué**

Directeur de recherche émérite au CNRS, AgroParisTech

### **Alain Beltran**

Directeur honoraire de recherches CNRS, Université Paris I, laboratoire SIRICE (UMR 8138)

### **Florian Charvolin**

Chargé de recherche au CNRS, Centre Max Weber (UMR 5283)

### **Kostas Chatzis**

Chargé de recherches IFSTTAR, laboratoire Techniques, Territoires, Sociétés (LATTS, UMR 8134)

### **Florence Contenay**

Inspectrice générale de l'Équipement honoraire

### **Andrée Corvol Dessert**

Présidente d'honneur du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Directrice de recherche émérite au CNRS, Membre de l'Académie d'Agriculture de France

### **Gabriel Dupuy**

Professeur émérite à l'Université Paris I

### **Jean-Michel Fourniau**

Directeur de recherches à l'IFSTTAR

### **Stéphane Frioux**

Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Lumière de Lyon 2, laboratoire LARHRA (UMR 5190)

### **Philippe Genestier**

Professeur à l'ENTPE, laboratoire EVS-RIVES (UMR 5600)

### **Anne-Marie Granet-Abisset**

Professeur d'histoire contemporaine, Université Pierre Mendès-France Grenoble, laboratoire LARHRA (UMR 5190)

### **André Guillerme**

Professeur émérite d'histoire des techniques au CNAM

### **Bertrand Lemoine**

Directeur honoraire de recherche au CNRS, Centre André Chastel (UMR 8150)

### **Alain Monferrand**

Ancien secrétaire-délégué du Comité d'histoire

### **Arnaud Passalacqua**

Professeur en aménagement et urbanisme à l'École d'Urbanisme de Paris, Lab'URBA (EA 7374)

### **Antoine Picon**

Directeur de recherche à l'École des Ponts ParisTech, Professeur à la Harvard Graduate School of Design

### **Anne Querrien**

Ancienne directrice de la rédaction de la revue « Les Annales de la Recherche urbaine »

### **Thibault Tellier**

Professeur d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Rennes, laboratoire IRHiS (UMR 8529)

### **Hélène Vacher**

Professeur émérite à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, laboratoire LHAC

### **Loïc Vadelorge**

Professeur d'histoire contemporaine à l'université Gustave Eiffel

## « pour mémoire »

## la revue du comité d'Histoire

rédaction ★ Tour Séquoia - bureau 30.01

92 055 La Défense cedex

téléphone : 01 40 81 15 38

comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

fondateurs de la publication ★ Pierre Chantereau et Alain Billon

directeur de la publication ★ Philippe Caron

rédacteur en chef ★ Patrick Février

coordination éditoriale ★ Marc Desportes

conception graphique de la couverture ★ d'après la société Amarante Design graphique,  
53 rue Lemercier - Paris 75017

crédit photo couverture ★ Extrait de l'affiche de lutte contre le bruit, années 1970 © Archives nationales, cote : 20060524/21

crédits photos ★ Tous droits réservés  
et les photographes du Ministère

réalisation graphique ★ Eric Rillardon

impression ★ couverture ★ Intérieur ★ SG/DAF/SET/SET2

ISSN ★ 2678-8349

ISSN ressource en ligne ★ 2266-5196



imprimé sur du papier certifié écolabel européen

*Vous souhaitez consulter les ressources du secrétariat du comité d'Histoire... Vous pensez que votre témoignage peut éclairer l'histoire du ministère de la Transition écologique et des administrations dont il est l'héritier... Vous avez connaissance d'archives, de documents divers, d'objets intéressants l'histoire de ces administrations, alors...*

## POUR NOUS CONTACTER

Inspection générale de l'Environnement  
et du Développement durable

Secrétariat du comité d'Histoire

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

tél : +33 (0)1 40 81 21 73

courriel : comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

## OÙ NOUS RETROUVER ?

Internet : [www.igedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr)

[www.archives-orales.developpement-durable.gouv.fr/index.html](http://www.archives-orales.developpement-durable.gouv.fr/index.html)

Intranet : [intra.comite-histoire.cgedd.i2/](http://intra.comite-histoire.cgedd.i2/)





**Inspection générale de l'Environnement et  
du Développement durable  
Comité d'histoire**

Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex  
Courriel : [comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr)

[www.igedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr)